This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

35
44
3

BUHR A

a39015 01807589 8b

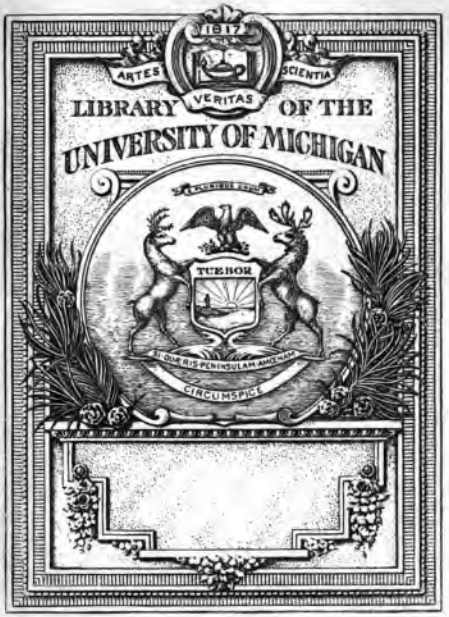
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

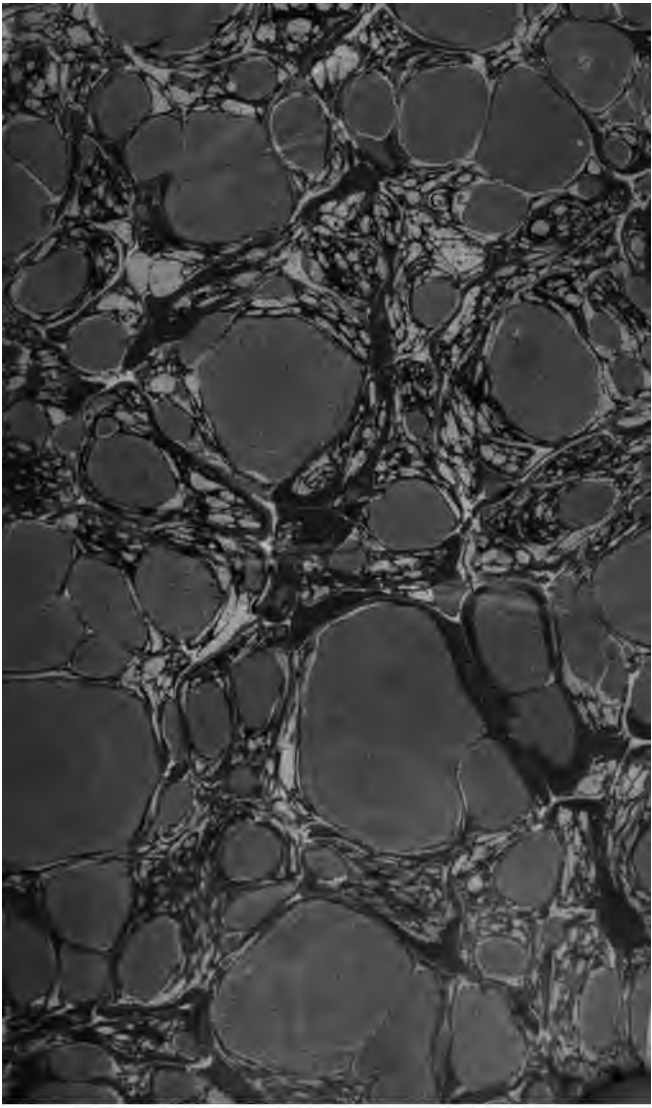

Belle-Isle, Charles Louis
=
Auguste Fouquet, duc de

# TESTAMENT POLITIQUE DU MARÉCHAL DUC DE BELLE-ISLE.

Rome eſt ſon héritiere.
Ses tréſors ſont vos biens, vous allez en jouir ;
Au delà du tombeau, Céſar veut vous ſervir.
VOLTAIRE, *Mort de Céſar.*

A AMSTERDAM,
Aux dépens des Libraires aſſociés.

M. DCC. LXI.

DC
133
.B44
A3

S 42621-128

# TESTAMENT POLITIQUE DU MARÉCHAL *DUC DE BELLE-ISLE.*

UN événement malheureux vient de m'enlever mon fils : cette perte m'afflige ſenſiblement, mais elle ne m'abbat point ; j'étois citoyen avant que d'être pere, & je veux vivre encore pour être utile à mon Roi & à l'Etat. J'ai fait pendant le cours de ma vie beaucoup de réflexions ſur le Gouvernement ; je vais les tranſcrire ici avec un peu d'ordre : trop heureux ſi elles peuvent prouver à la poſtérité à quel point j'aimois mon maître & la patrie.

Imitateur ſervile des Miniſtres qui m'ont précédé, je n'irai point, dans ce *Teſtament*, faire l'hiſtoire de mon adminiſtration, & parler toujours de moi, quand il s'agit des intérêts de l'Etat : j'ai été entiché autrefois de cet amour-propre que la conſidération & les honneurs entretiennent dans les ames les plus modeſtes ; mais on connoît à mon âge le néant des grandeurs, & le prix de ces miſeres ſublimes, faites pour entêter les eſprits médiocres : après avoir vécu avec dignité, il me reſte à deſirer que mes remarques puiſſent ſervir aux Princes que la naiſſance appelle au Trône, & aux Hommes d'Etat, que la confiance du Souverain éleve au Miniſtere.

## CHAPITRE PREMIER.

### *De l'éducation des Princes.*

LE premier pas décide du reſte de la vie, & l'éducation décide de ce premier pas ; mots importans pour tous les hommes, terribles pour les Princes qu'on éleve mal, & plus funeſtes encore à ceux qui doivent gouverner un jour.

Entre dix Princes nés pour regner, on peut en compter neuf qui auront reçu une mauvaiſe éducation ; pourquoi ? C'eſt qu'ils ſont Princes, & que la ſeule raiſon, qui voudroit qu'ils fuſſent bien élevés, parle contre eux ; il faut développer la vérité de cette réflexion.

L'éducation des Princes eſt briguée dans toutes les Cours, on deſire ardemment d'être chargé du ſoin de les inſtruire, bien moins, pour goûter la ſatisfaction de former un Roi digne du Trône, que pour travailler à ſa propre

fortune, & à introduire dans l'Etat le Nepotiſme révoltant de la Cour de Rome.

J'ai ſouvent entendu, en Allemagne, faire un crime à feu M. le Cardinal * d'avoir tiré ſes neveux du fond de leur Province, pour leur faire une fortune à la Cour, ce reproche m'a toujours paru mal-adroit autant qu'il étoit injuſte. La fortune que M. le Cardinal fit à ſes neveux n'a rien eu d'éclatant, ſi on en excepte l'aîné qui fut fait Duc, premier Gentilhomme de la Chambre, & Gouverneur de Lorraine; les quatre autres furent condamnés à une médiocrité religieuſe, deux Evêchés, & deux Croix de Malte. Eſt-ce là une fortune pour les neveux d'un premier Miniſtre qui gouvernoit le Royaume?

On nomme, communément, un Évêque pour remplir la place de précepteur d'un Prince deſtiné au Trône; ce choix eſt-il fait pour l'utilité de l'éleve, ou pour l'avancement du Prélat? Les hommes éclairés répondront

* De Fleury.

que le Monarque qui a fait ce choix, n'a d'autre objet que la gloire de ſon Succeſſeur, & que l'Evêque nommé, n'a en vûe que ſon intérêt particulier.

Qui prendre ? Un homme vertueux, ſans nom, ſans parens & ſans ambition ; honoré de cette place, il l'occupera d'autant plus dignement, qu'il ne ſe croyoit pas né pour elle. L'ancien Evêque de Mirepoix étoit cet homme ; mais il avoit contre lui la dignité de ſon caractere ; Prêtre particulier, ne tenant à rien, il auroit été plus utile à ſon auguſte éleve, ſimple Théatin, il auroit cherché à déplacer les Jéſuites pour leur ſubſtituer ſes Confreres ; Evêque, il fut, ſans ceſſe, importuné par tous les Prélats du Royaume, & enveloppé, preſque malgré lui, dans les malheureuſes querelles du temps ; il ſe mêla de tout, excepté de ce qui devoit l'intéreſſer plus vivement.

Un Evêque, précepteur, qui a le commencement d'un nom, veut achever cet ouvrage & s'illuſtrer ; ce projet qui le fixe uniquement, ne lui permet

point de donner à ſon éleve les ſoins importans qu'il lui doit, occupé à épier les envieux & à les perdre, à écarter les cabales terraſſées & toujours renaiſſantes, & à oppoſer inceſſamment le manége à la brigue, il ne veille que pour ſa famille & pour lui.

J'ai remarqué dans tous les pays que j'ai parcouru, qu'on ne néglige l'éducation des Princes qu'à meſure qu'on développe en eux l'eſſence des vertus & le germe des talens. Le feu Roi a été un des plus grands & des plus mal éduqués de tous nos Princes, le Cardinal Mazarin voulut prendre le ton de Richelieu, mais il avoit contre lui ſa propre foibleſſe & la grandeur d'ame de Louis XIV. Ce Monarque nous a dit ſouvent qu'il s'étoit apperçu dans ſa jeuneſſe qu'on le livroit aux plaiſirs, tandis qu'on auroit pu l'occuper du ſoin de ſon Royaume ; rien n'a dû prouver mieux ce que ce jeune Roi deviendroit un jour, que le mot qu'il dit à la mort de Mazarin : *Si M. le Cardinal eut vêcu davantage, je ne ſais ce que j'aurois fait.*

Ce mot fait honneur au cœur du feu Roi, & montre que la reconnoiſſance, vertu inconnue à tant de Souverains, balançoit dans ſon ame ce qu'il devoit à ſes peuples & à lui-même.

Dès qu'un Prince ſent ſes forces, l'intérêt de ſa gloire veut qu'il éloigne tout ce qui a l'apparence d'un Miniſtre deſpotique, & que, gouvernant par lui-même, il mérite l'eſtime de ſes ſujets, en leur apprenant qu'ils ont un Souverain digne d'eux; ſi j'aimois à me venger des faiſeurs de Libelles, j'emploirois uniquement ce que je viens de dire pour confondre une foule de Brochures, dans leſquelles on a prétendu que, dévoré d'ambition, j'aſpirois à la premiere place de l'Etat; quand j'aurois eu la manie de tenter de gouverner ſeul, Louis XIV, dont j'ai lû plus d'une fois les Mémoires écrits de ſa main, m'en auroient guéri : ce Monarque dit en termes exprès dans le Cahier des Inſtructions qu'il remit au Duc d'Anjou, partant pour Madrid; *Ne*

*vous laiſſez jamais gouverner, n'ayez point de Favori ni de premier Miniſtre*; il auroit bien voulu ajouter, *ni de Maîtreſſe*; mais cette erreur eſt la derniere qu'on condamne; d'ailleurs le Roi craignant de s'avilir aux yeux de ſon petit-fils, croyoit, avec raiſon, qu'en parlant ainſi, il dévoiloit l'état de Madame de Maintenon.

Beaucoup de Rois, perdus dans la nuit de l'oubli, auroient été célébres, ſi on avoit daigné leur faire appercevoir qu'ils pouvoient le devenir; l'avidité d'un Miniſtre, & l'ambition d'une Régente ont cauſé de grands maux dans plus d'un Royaume. Voilà ce qui arriva ſous Louis XIII. Le projet de Marie de Médicis étoit de laiſſer languir ſon fils dans une enfance éternelle; ce premier plan n'ayant pas réuſſi, elle imagina de l'écarter de la connoiſſance des affaires, en l'occupant par des fêtes & par l'amour; mais l'eſprit mélancolique de Louis XIII, & le ton triſtement vertueux de Mademoiſelle d'Hautefort s'oppoſerent aux déſirs de la Régente,

& ſon fils devint honnête homme ſans vertus, valeureux ſans heroïſme, & grand Roi malgré lui. *

Par une ſuite de la mauvaiſe éducation qu'on donne aux Princes, on voulut, comme je l'ai remarqué plus haut, captiver le feu Roi ; né avec un cœur tendre, l'adroit Mazarin lui préſenta ſes niéces qu'il avoit appellées de l'Italie, & ce Cardinal faiſant un métier ſi peu digne de la pourpre, fut ſur le point de réuſſir.

Louis XIV, voulut dans ſa jeuneſſe, épouſer une fille de Pierre Mazarin, bourgeois de Rome, & dans ſon automne, il épouſa la veuve du poëte Scarron, une débauche

* Le Cardinal de Richelieu, le premier homme, après Louis XI, qui tira *les Rois hors de page*, n'eut point d'ennemis, plus grand que ſon Maître; Louis XIII. le contrediſoit dans tout, & il manqua de faire échouer le ſiége de la Rochelle que le Miniſtre prit, malgré trois Rois, comme il le diſoit lui-même, le Roi d'Angleterre, le Roi d'Eſpagne & celui de France.

de tendreſſe inſpira le premier deſſein, une dévotion mal entendue fit exécuter le ſecond.

Rayés ces deux anecdotes de la vie du feu Roi, vous y trouverez preſque toujours un grand Prince.

Le goût de l'amour qu'on ſe plaît à inſpirer aux jeunes Souverains, eſt d'autant plus dangereux qu'une raiſon invincible de politique, ne leur permettant point de ſe marier dans leurs Etats, ils ne peuvent jamais conſulter leur cœur ſur une union, que l'intérêt public forme preſque toujours malgré eux : or, s'il arrive que ceux qui ſont deſtinés à veiller à l'éducation du Prince, ſe prêtent par une lâche complaiſance à ſes goûts, vous le verrez tel que Charles II, Roi d'Angleterre, ſe livrer aux agaceries inſolentes des femmes de ſa Cour ; l'amour alors écartera la raiſon, le plaiſir fera taire la Politique, & le commandement des Armées ſera remis à des hommes avides d'argent & de gloire, qui, pour ſatisfaire leurs paſſions, éloigneront la défaite totale de l'ennemi,

nemi, parce qu'une déroute complette forçant celui-ci de demander la paix, l'autorité du Général tomberoit alors avec les moyens d'amaſſer de nouveaux tréſors; la guerre continuera donc par le crime d'un ſeul, qui a pour lui la voix de la multitude ardente à percer; les impôts augmenteront, & le peuple, réduit à la miſere, manquera de pain, au milieu des *Te Deum* & des illuminations.

Ces maux affreux qui en entraînent mille autres, n'arriveront jamais, quand on oſera apprendre à un Prince oiſif au centre de la guerre, que le repos dont il jouit, dégrade ſa dignité; que le premier ſoin d'un Roi eſt de défendre ſes Etats attaqués; & que ſa préſence, s'il eſt aimé, doublera ſon Armée : vérité que les François ont éprouvée dans les dernieres guerres de Flandres.

Je voudrois que les Souverains fuſſent environnés d'hommes aſſez vertueux, pour s'éloigner d'eux à la premiere injuſtice qu'ils voudroient commettre, il n'y auroit ni mau-

vais Rois, ni Princes odieux ; les Courtiſans qui ſe priveroient eux-mêmes de la faveur d'un Maître injuſte, deviendroient l'admiration de l'Univers, & l'idole de ce même Maître, qui, forcé de réfléchir ſur lui-même, verroit, enfin, qu'on ne l'abandonne, que parce qu'il veut ſe dégrader, & rendre ſes Sujets malheureux.

Si le Prince qu'on éleve, n'a pas un cœur corrompu, ni des défauts eſſentiels, il faut travailler à en former un honnête homme, avant que de penſer d'en faire un Roi : la premiere qualité d'un mortel, tel qu'il ſoit, eſt la probité ; elle ſuppoſe néceſſairement toutes les vertus civiles, avec leſquelles il eſt aiſé de gouverner ſagement.

Il faut, ſur-tout, que le Roi qu'on éleve, ſçache qu'il eſt homme avant qu'on lui apprenne qu'il eſt Souverain : ce ſentiment, fortifié par ſes vertus perſonnelles, l'engagera d'abord à regarder les autres hommes comme ſes égaux ; cette conſidération le déterminera à rendre ce qu'il

doit à l'humanité ; & ce Prince, inſtruit qu'il eſt Roi, ne ceſſant pas d'être homme, fera, ſans contredit, les délices de ſes peuples.

M. le Cardinal me propoſa, au commencement de l'année 1735, la place de Gouverneur de M. le Dauphin, prêt à être tiré des mains des femmes ; le deſir de faire la guerre, & le goût du travail pendant la paix, me forcerent à refuſer les avantages qu'il me faiſoit, ſi j'euſſe voulu me livrer à cet emploi pénible : je lui parlai de M. de Châtillon, comme d'un ſujet convenable ; M. le Cardinal le rejetta deux fois, ſous le prétexte qu'il étoit trop *prévenant*. Cette remarque me fit juger, pour la premiere fois, du caractere de M. de Fleuri, & j'avouerai que ma déciſion ne lui fut pas favorable : malgré l'éloignement qu'il paroiſſoit avoir pour M. de Châtillon, je fis prévenir celui-ci par ma femme, & la place lui fut donnée : l'éducation de Monſeigneur le Dauphin fit, tout à la fois, l'éloge de l'Eleve & du Gouverneur. J'avois pour homme de con-

fiance l'Abbé de Rome, garçon d'un vrai mérite, qui m'a ſervi avec ſuccès dans des négociations délicates : je lui voulois du bien, & je le propoſai pour Précepteur. Le Cardinal qui avoit ſouvent des idées neuves & bizarres, qui n'étoient qu'à lui, n'en voulut pas, *parce qu'il avoit trop d'eſprit ;* ce furent ſes propres expreſſions. On prit M. Boyer. Le reſpect de Monſeigneur le Dauphin pour ſon Précepteur, m'a fait penſer que M. le Cardinal avoit pu ſe tromper ſur le compte de l'ancien Evêque de Mirepoix.

Le vice le plus commun de l'éducation, qu'on donne aux Princes, provient de cette hauteur orgueilleuſe, qu'on ſe plaît à leur inſpirer dès l'âge le plus tendre : ce ſentiment déplacé en fait des Souverains inacceſſibles ; ou comme l'a dit, je ne ſçais quel bel-eſprit du tems, *des tyrans inviſibles.* Un Prince qui n'a pas l'aménité de ſe communiquer, connoîtra rarement la ſituation de ſes Etats, & les beſoins de ſes Sujets ; renfermé dans ſa fauſſe grandeur,

il n'aura que le petit talent de la repréſentation, mérite ſtérile, fait pour intimider les Courtiſans ſtupides, & pour flatter les Princes, qui, étant nés ſans qualités eſtimables, n'ont pour eux que le hazard de la naiſſance. Les Provinces, où le Prince & le Peuple ſont leur félicité réciproque, ſont celles où les Sujets jouiſſent du plaiſir de voir leur Maître, & goûtent l'heureux avantage de porter juſqu'aux pieds du Trône leur ſituation & leur beſoin. Un Sujet qui voit ſon Prince entrer dans les détails de ſa miſere, trouve un ſoulagement dans cette affabilité; & ſi, par l'événement, ſes demandes ſont ſans ſuccès, il a du moins la conſolation de penſer que les circonſtances, ou des motifs à qui tout cede, n'ont pas permis qu'on remplît ſon objet; & cette forme ayant pour elle les apparences de la juſtice, lui perſuade que ſes vœux y étoient contraires.

Ce que je dis ici ne peut guere avoir lieu chez nous, où l'abondance des affaires ne permet pas aux Rois

de voir & d'entendre tout le monde ; mais l'avis peut ſervir aux Miniſtres, qui, repréſentant le Maître, doivent ſuppléer à ce qu'il auroit fait, s'il l'avoit pu.

Je ne fais pas ſeulement conſiſter dans la réception des Placets, ni dans les audiences, l'affabilité du Souverain ; il faut qu'il ſçache ſe communiquer, en tout temps, à ſes Peuples avec une dignité auſſi éloignée de la hauteur, que de la familiarité. Perſonne n'avoit plus d'élévation dans l'ame, de faſte dans la démarche, & d'orgueil dans le caractere que le feu Roi ; & perſonne ne porta l'affabilité, je puis même dire la politeſſe, plus loin : auſſi ce Monarque eut le talent rare de former ſes Courtiſans, & de leur inſpirer une douceur de mœurs & une urbanité qui ſe ſont encore accrues ſous le regne actuel.

Il y a des Souverains qui ſe dégradent, parce qu'ils n'ont pas l'art de ſe communiquer avec décence, & qu'ils paſſent de l'extrême familiarité à la baſſeſſe : le Prince Golophin m'a dit que le Czar Pierre s'enivroit avec

ſes Soldats, les embraſſoit, & finiſſoit par les battre. Ce défaut dans un Souverain devenoit eſſentiel chez l'Empereur de Moſcovie; mais on pardonne tout à un homme ſingulier qui avoit eu la force de s'appercevoir qu'il étoit un barbare, & le courage de vouloir ne l'être plus, en ſe civiliſant lui & ſes ſujets; qui devinrent des hommes à l'époque de ce regne extraordinaire.

J'ai vu, dans l'Europe, des Nations malheureuſes exalter le nom de leurs Princes: les Suédois infortunés ſous l'Alexandre du Nord, ne prononçoient le nom de Charles XII, qu'avec des expreſſions faites pour les bons Rois, plus encore que pour les Héros. Pierre, dont je parlois tout-à-l'heure, ne fut connu dans ſon pays que pour y être déteſté pendant ſa vie: pourquoi? C'eſt que les Ruſſes ne voyoient, dans leur Empereur, qu'un vagabond, le meurtrier de ſon fils, le mari de la veuve d'un Tambour, & l'ami d'un Garçon Pâtiſſier, qu'il avoit créé Prince & premier Mi-

niſtre, tandis que les gens éclairés admiroient un Empereur qui avoit quitté le Trône pour s'inſtruire, & lui paſſoient quelques fureurs attachées au climat, en faveur de beaucoup de vertus qu'il avoit rapportées chez ces barbares.

On doit apprendre à un Prince deſtiné à monter ſur le Trône, que la forme du Gouvernement qu'il trouve établi & autoriſé à ſon avénement à la Couronne, eſt la loi inviolable qu'il doit obſerver; dites à un Roi de Suéde qu'il n'eſt rien ſans le Sénat, & que s'il tente de renverſer les conventions qu'il a ſignées avec les Etats du Royaume, il court riſque de ſe perdre, & de ſacrifier les amis imprudens ou les citoyens infideles, qui auront eu la foibleſſe ou la lâcheté d'entrer dans un complot contraire aux loix.

Un homme que j'avois en Suéde, & qui vivoit à Stochkolm ſous le titre d'un Marchand Bijoutier, fut le premier qui inſtruiſit M. d'Havrincourt de la conſpiration tramée contre

tre la liberté du Royaume, l'alliance de la France & la perſonne même de ſon Ambaſſadeur ; mon eſpion me dépêcha un courrier, qui arriva vingt-quatre heures avant celui que le Marquis d'Havrincourt envoya au Miniſtre des Affaires Etrangeres ; comme nous avions lors de l'arrivée du courrier, vingt-trois jours avant l'heure fixée pour le bouleverſement de l'Etat, nous eûmes le temps de travailler à débaucher deux des Conjurés, qui s'échapperent enſuite, au moyen d'un paſſeport de l'Ambaſſadeur ; les déclarations de ces deux hommes, commenſaux de la Cour, produiſirent la découverte fameuſe que la France opéra : je rapporte volontiers cette anecdote, parce que le Roi n'en a jamais parlé, & que peu de perſonnes la ſçavent ; pourſuivons maintenant le chapitre des inſtructions qu'on doit donner aux différens Souverains de l'Europe.

Dites à un Roi de Pologne, que la Diete de Varſovie, & les *Pacta conventa* ſont des Décrets immua-

bles, dont il ne peut s'écarter ſans crime : élu ſolemnellement par la Nation, il doit ſuivre avec une exactitude ſcrupuleuſe les loix qu'il a jurées lors de ſon élection ; & s'il fait le moindre effort pour ſecouer le joug qu'il s'eſt volontairement impoſé, il eſt coupable d'infidélité.

Dites à un Roi de la Grande-Bretagne, que les Anglois font périr ſur l'échaffaud, ou détrônent ceux de leurs Souverains qui oſent changer la forme du Gouvernement ou de la Religion, que ſon autorité ne peut s'agrandir ſans violer des engagemens ſacrés, & que le Parlement eſt une Puiſſance entre la Nation & le Roi, qui n'eſt que le premier Citoyen.

Dites à tous les Princes, dont les Etats ſont Monarchiques, que la moindre extenſion de leur pouvoir, déjà trop vaſte, viſe au deſpotiſme ; que, maîtres de publier des Edits burſaux, ils ne le ſont, ni des jours, ni de la liberté de leurs Sujets ; & que condamner ou enfermer un homme ſans l'entendre, eſt une méthode de procéder

trop Orientale, pour être ſuivie en Europe : ajoutez, que le droit de faire des remontrances, ſuppoſe l'obligation de les entendre, & la néceſſité d'y avoir égard, quand elles ſont fondées ſur la juſtice & ſur la miſere des peuples, deux motifs qui doivent toujours être la baſe des repréſentations des perſonnes en place.

Les lettres de cachet m'ont toujours révolté, & je puis dire que j'en ai lâché très-peu pendant mon miniſtere. Le Roi, dont l'ame eſt compâtiſſante, ignoroit, quand je pris le Département de la Guerre, que Vincennes, la Baſtille, & trois ou quatre châteaux forts de Province, étoient remplis : il m'ordonna d'approfondir les prétendus crimes de ces malheureux. Que trouvai-je ? Des jaſeurs indiſcrets, des rimeurs imprudens, & des Janſéniſtes pleins d'opiniâtreté & de dévotion. Le Roi, qui aime à pardonner, me chargea du ſoin de rendre la liberté à ces infortunés ; & je n'ai ſigné, depuis ce jour, que trois lettres de cachet. Les coupables ont joui d'une trop grande

célébrité, pour être nommés dans un ouvrage où je ne veux compromettre qui que ce puiſſe être.

J'ai deux anecdotes à rapporter rélativement à la Baſtille : elles pourront donner une juſte défiance aux Miniſtres.

La premiere de ces aventures me concerne, l'autre regarde un Architecte que j'ai protégé long temps, & fort mal-à-propos, puiſque le Parlement de Nanci l'a condamné à être pendu.

Lorſque je prévis que mes liaiſons avec M. Leblanc indiſpoſoient M. le Régent contre moi, & que le bruit de Paris annonçoit qu'on alloit me mettre à la Baſtille, je dis à mon frere, que, ſi cet événement avoit lieu, il falloit qu'il m'inſtruisît de tout ce qui ſe paſſoit, par le moyen de l'Apothicaire de la Baſtille, que je chargeois de ſéduire, en m'envoyant des pillules que je me ferois ordonner, & qui ſeroient enveloppées chacune dans un papier, où il y auroit un mot écrit aſſez mal, avec un numero in-

perceptible, au moyen duquel je pourrois déchiffrer avec ordre tout ce qu'on m'écrivoit : deux jours après je fus arrêté ; le Médecin vint sur le champ, & après quelques questions qu'il me fit, il m'ordonna des pilules stomachiques : mon frere remplit sa promesse, l'Apothicaire se laissa acheter, & ma curiosité satisfaite, me mit dans le cas d'obtenir la permission d'écrire, & ma liberté suivit de près.

Je passe à la seconde anecdote, qui regarde l'Architecte, dont j'ai parlé plus haut. Cet homme s'étoit présenté lui-même avec beaucoup de projets, & une sorte d'esprit qui me plurent. Le desir que j'ai toujours eu d'embellir Metz, me détermina à lui communiquer mes idées : il les saisit, les fortifia, & me donna des plans que je crus bons, parce que tous les Architectes de la Province en dirent du mal. Gautier s'étant insensiblement apperçu qu'il réussissoit auprès de moi, me présenta deux nouveaux projets, dignes d'attacher toute personne amie

du bien public. Le premier m'avoit ſouvent fait rêver; il s'agiſſoit de diminuer de moitié le prix du bois dans les Evêchés, & à Paris même. Mon protégé avoit imaginé, pour remplir ce projet, de retrancher les deux tiers, au moins, de la conſommation du bois qu'on brûloit en Lorraine & dans les Evêchés; & pour y parvenir, il propoſoit qu'on employât dans les ſalines de ces deux Provinces de la *houille*, eſpece de charbon de terre, telle que celui qu'on brûle aſſez communément en Angleterre & en Flandres : cette premiere branche du projet ayant lieu, il n'étoit plus queſtion que de verſer ce bois à Paris: un canal qui réuniſſoit la Moſelle à la Marne, & celle-ci à la Seine, rempliſſoit le plan; je le communiquai à M. de Machault, qui le reçut avec tranſport, & qui me promit des fonds pour ſon exécution, malgré les petites apparences que nous avions de faire inceſſamment la guerre. Ce Gautier, encouragé par l'accueil que j'avois fait à la conſtruction d'un ca-

nal auſſi utile, & que je remettrai ſur le tapis, ſi je ſurvis à la paix, vint un jour m'annoncer qu'il avoit trouvé le ſecret de déſaler l'eau de la mer : l'importance de cette découverte augmenta la confiance que j'avois dans cet homme ; j'en dis deux mots au Miniſtre que je viens de nommer ; Gautier lui parut un Artiſte eſſentiel, que nous réſolûmes d'employer utilement. Prévenu de nos deſſeins, il demanda de l'argent pour ſe rendre au Port de Rochefort, & y faire, ſous les yeux de Monſieur le Normand, l'expérience de ſon ſecret. Monſieur de Machault, qui ne donnoit jamais à la premiere réquiſition, remit cet homme à la huitaine, & il fit bien, à en juger par l'événement. Gautier nous manqua, en faiſant publier dans tout Paris, qu'il avoit l'art de déſaler l'eau de la mer. Je lui en fis des reproches amers : il s'excuſa ſur l'infidélité d'un Copiſte qui venoit, me dit-il, de répandre ce bruit à La Haye & à Londres. Quinze jours après, Gautier

toujours retenu à Paris par l'eſpoir de toucher l'argent qu'on lui avoit promis, vint me trouver, & m'aſſura que la veille il avoit été enlevé, près de Saint Euſtache, par deux hommes qui lui fermerent les yeux, le conduiſirent, autant qu'il put en juger, dans la rue des Deux-Ecus, le fouillerent, lurent ſes papiers qui ne leur apprirent rien d'important ; & le remenerent, toujours les yeux bandés, au même endroit où ils l'avoient pris, en lui jurant, que *c'étoit fait de lui, s'il donnoit ſon ſecret à la France.*

Cette aventure me ſurprit ; j'en écrivis au Lieutenant de Police par Gautier : les recherches qu'on fit n'ayant rien produit, & cet homme m'ayant dit cent fois que ſa vie n'étoit pas en ſûreté, j'imaginai de demander à Monſieur d'Argenſon un ordre pour faire mettre Gautier à la Baſtille : muni de la lettre de cachet, & d'une autre particuliere, adreſſée au Gouverneur du Château, qui devoit donner à ce priſonnier volontaire toutes les aiſances qu'un par-

ticulier peut avoir chez lui, comme permiſſion de voir les gens qu'il voudroit entretenir, de ſe promener, d'écrire, &c. Je remis ces deux pieces à cet homme, qui alla le ſoir même coucher à la Baſtille. Le Chevalier de Mouhy, qui mouroit de faim depuis long-temps, en faiſant de mauvais romans, venoit d'entrer à mon ſervice; ce pauvre diable ne cherchoit qu'à m'être utile de toutes façons; répandu dans Paris, & faiſant aiſément parler les indiſcrets, il m'inſtruiſoit aſſidument de toutes les nouvelles courantes, des bruits du jour, & de toutes ces petites choſes, que les Miniſtres ont tort de négliger; on verra tantôt, que jamais Port-Mahon n'auroit été aſſiégé, ſi j'avois dédaigné les rumeurs de la multitude; j'envoyai Mouhy à la Baſtille ſans aucune recommandation, ce garçon ſçavoit ſon métier, & le faiſoit avec tant d'intelligence; que le lendemain il m'écrivit à Verſailles, que mon protégé étoit un fourbe, qui n'étoit à

la Baſtille que pour ſes intérêts perſonnels; le fait étoit vrai, & Mouhy qui l'avoit trouvé environné de ſes créanciers, m'apprit que Gautier n'avoit abuſé de ma bonne foi & de mon crédit, que pour intimider ceux à qui il devoit, & avec leſquels il compoſa à très-bon compte, parce qu'ayant perſuadé à tous ces gens là, qu'il étoit enfermé pour crime, ils crurent tous qu'il n'en ſortiroit jamais, & lui firent le meilleur parti poſſible.

On pardonnera la longueur de ces anecdotes, au motif qui m'a déterminé à les rapporter, il intéreſſe tous les Miniſtres, qui doivent être très-circonſpects ſur les priſonniers d'Etat.

Il eſt temps de finir ce Chapitre ſur l'éducation des Princes, par les inſtructions générales qu'on peut leur donner à la veille de regner, elles conſiſtent en deux mots : » ſça-» chez qu'elles ſont les loix de vos » Etats, & faites les exécuter, ap-» prenez ce que les peuples vous » doivent & ce que vous leur de-» vez, & ſoyez perſuadés qu'en

» rempliſſant vos obligations, vos
» ſujets enchantés de votre fidélité,
» iront toujours au-delà des leurs,
» & que, de ce concours réciproque
» des devoirs remplis, naîtra le bon-
» heur commun. »

## CHAPITRE II.

### *De la Religion.*

IL eſt fâcheux que cette multitude de Religions, répandues dans l'Europe, ſoit encore diviſée en différentes opinions, qui forment autant de ſectes, qui deviennent la ſource fatale de vaines diſputes, qui ont fini plus d'une fois par le ſang.

Un ſouverain doit maintenir la Religion de ſes peres, la grande queſtion eſt de ſçavoir, ſi ſa gloire & ſon intérêt exigent, qu'il faſſe triompher cette ſeule Religion : cet objet important demande un examen ſérieux.

Charles IX, guidé par les conſeils

de Catherine de Médicis, voulut extirper le Calviniſme en France, ce deſſein fomenté par la Cour de Rome, n'en étoit pas moins injuſte, il n'eſt permis d'aſſaſſiner perſonne, & Sixte-Quint, qui demandoit qu'on égorgeât tous les Hérétiques François, étoit auſſi blâmable que le Grand Turc, qui auroit voulu qu'on exterminât tous les Européens, qui ne croyoient point à l'Alcoran.

Dieu ſeul, eſt le juge des conſciences, & les hommes, tout Souverains qu'ils ſont, n'ont point le droit barbare d'opérer des converſions par le fer; Charles IX fit maſſacrer des milliers de Calviniſtes; qu'arriva-t-il de cette action exécrable? Ce qui arrivera toujours dans les perſécutions qu'on fait aux hommes, relativement à leur croyance; plus ils ſouffrent pour elle, plus ils s'y attachent; le Calviniſme, pourſuivi par-tout, n'en devint que plus hardi à ſe montrer, & quoique deux de ſes plus zélés ſectateurs, le Roi de Navarre & le Prince de Condé, y euſſent renoncé pour ſau-

ver leur vie, le jour de *la Saint Barthelemi*, les autres n'en devinrent que plus ardens; on ſait les progrès que la ſecte fit depuis cette journée à jamais odieuſe; ennemis jurés de Louis XIII., les Calviniſtes eurent toujours les armes à la main contre ce Monarque, le feu Roi, qui diſoit ne les *aimer*, ni les *craindre*, voulut les anéantir, on employa, pour l'exécution de ce deſſein, des Prêtres, de l'argent & des Dragons; on ſait quelles furent les ſuites funeſtes des cruautés, que ces derniers exercerent; l'Angleterre, la Hollande, les États de Brunſwick, les Villes Anſéatiques, le Brandebourg, la Heſſe, le Dannemarck, les Comtés d'Iſſembourg & de Hanau s'enrichirent de nos pertes & de nos vexations.

Je vais maintenant examiner, s'il eſt de la Politique d'un Prince, de ne ſouffrir dans ſes États que la Religion qu'il profeſſe.

Dans le Nord de l'Allemagne, où les hommes ſont généralement peſans & moins vifs que dans les

autres climats, je crois qu'on peut continuer à y tolérer les trois Religions ; des citoyens qui ne travaillent que ſur le droit public, ou qui ne penſent qu'à leur commerce, ne verſent point de ſang pour établir leur croyance, ou pour détruire celle de leurs compatriotes ; leurs études & leurs intérêts, portés vers d'autres objets, ne leur laiſſent pas le temps de ſe livrer aux diſputes de controverſe.

On dira, peut-être, que l'exemple du grand penſionnaire Barnevelt, qui, dans un pays où l'on ne connoît que le commerce, perdit la tête à l'âge de 72 ans, pour avoir ſoutenu en Hollande les Arméniens contre les Gomariſtes, prouve contre ma remarque ; on auroit raiſon de penſer de la ſorte, ſi on pouvoit ignorer que le Prince d'Orange, ne fit mourir cet illuſtre Républicain, que parce qu'il s'oppoſoit à ſes vues ambitieuſes, le Synode convoqué à Dordrecht, fut l'ouvrage du Prince Maurice, la Religion en parut le prétexte, l'ambition de l'oppreſeur

en fut la cauſe, ceux qui voudroient douter de ce fait, ſuſpecteroient tous les Hiſtoriens de ce temps; le Chevalier Temple, créature de la Maiſon d'Orange, ne dit pas, à la vérité, que le grand Penſionnaire fut immolé au reſſentiment du Prince Maurice; mais il aſſure poſitivement que ce ne fut point une quérelle de Religion qui conduiſit Barnevelt ſur l'échaffaut : on craignoit en Hollande les Arméniens, comme nous avons craint en France les Calviniſtes, & ils étoient, dit le Chevalier Temple, en parlant des premiers, *plutôt un parti dans l'Etat, qu'une ſecte dans l'Egliſe.*

N'appréhendez, chez les peuples marchands, aucunes révolutions ſanglantes pour l'appui de leur Religion : un Citoyen qui a des banques ouvertes dans les principales Villes du monde, un Savant, qui ne connoît que les loix & le mérite glorieux de les défendre, un Armateur, qui couvre de ſes voiles l'Océan & la Méditerranée, ne ſonge gueres à

troubler le repos de la patrie, & à perdre leur fortune, pour soutenir des questions de Théologie.

Les constitutions, d'une grande partie de l'Allemagne, autorisant les trois Religions, je suis d'avis qu'on doit maintenir ces différens cultes, une sage tolérance cause peu d'excès, des prohibitions affectées en font naître de très odieux.

Tous ceux qui connoissent l'Allemagne & l'esprit de cette Nation, diront avec moi qu'il ne résulte, de ce mêlange de Religions, qu'un zéle, qui, loin de nuire à l'Etat, forme de bons Citoyens; en effet, ce zéle (je l'ai remarqué souvent à Francfort) produit une observation rigoureuse, des devoirs imposés à la croyance qu'on professe; il n'y a pas de meilleurs Catholiques, que dans les pays où il y a des Protestans; & ceux-ci rempliſſent les actes de leur secte avec le plus grand scrupule, lorsqu'ils vivent sous les yeux des *Romains*, ou des *Réformés*: or, des hommes, attachés sincérement

à

à leur Religion, ſont toujours honnêtes, parce qu'il n'y a aucune Religion qui tende à la corruption des mœurs.

L'Angleterre, inondée des ſectes, eſſuya pendant le dernier ſiécle des révolutions, dont la Religion fut le véritable motif : Que réſulta-t-il de ces criſes ? La mort de Charles I, l'expulſion de Jacques II, & de la maiſon de Stuard, le Sceptre de la Grande Bretagne, remis à la Maiſon d'Hanovre, qui le gardera autant qu'on eſt certain de ſe maintenir ſur un Trône uſurpé, ſur l'Héritier légitime, qui ne vit & ne reſpire qu'une juſte vengeance ; je parlerai plus bas de l'aſyle que nous avons donné au fils du Chevalier de Saint George, & du rôle que nous voulions lui faire jouer pendant cette guerre.

Les malheurs, arrivés à la Maiſon de Stuard, doivent ſervir à jamais d'exemple aux Rois, qui veulent détruire, ou changer les Religions qu'ils ont juré de conſerver ; Charles I. eut l'imprudence de vou-

loir établir en Ecoſſe, une liturgie ſemblable à celle de l'Egliſe Anglicane ; ce premier pas fut l'origine des diſgraces de ce Prince ; Jacques II, ſoupçonné avec raiſon de vouloir, malgré ſes ſermens, établir ſa Religion en Angleterre, fut détrôné par ſon gendre & chaſſé en France, où il vécut malheureux par lui-même, & plus malheureux encore dans ſa poſtérité ; il perdit trois Royaumes par l'infidélité d'un Monarque, qui avoit eu la petiteſſe de ſe faire Jéſuite, & la mal-adreſſe de penſer comme eux, dans un pays où il ne devoit penſer que d'après les conſtitutions de l'Etat.

Pourquoi peut-on ſans crainte, ſouffrir le culte public de toutes les ſectes établies en Angleterre ? C'eſt qu'une Nation convaincue, qu'elle eſt l'égale des Rois, qui fait la guerre aux Puiſſances, dont elle veut envahir le commerce, qui partage l'autorité Royale & donne des loix, ne s'occupe que des grands objets de Politique, & laiſſe les ſoins des Religions aux Miniſtres nommés pour

les défendre ; les querelles qui roulent ſur ces ſortes de matieres, attachent ordinairement des eſprits oiſifs; mais un peuple Roi s'attache rarement à des détails minutieux, quand il ſe prévaut de l'avantage de traiter avec toutes les Puiſſances, & qu'il a l'orgueil quelquefois juſtifié, de tenir l'équilibre entre les plus grands Rois de l'Europe.

D'ailleurs, on trouve très-peu de Religion en Angleterre, & l'indifférence où l'on eſt généralement pour tous les cultes, y fera toujours ſupporter toutes les ſectes, qui ne tendent point à changer la forme du Gouvernement ; la preuve de ce que j'avance, ſe tire de la liberté que les Anglois avoient laiſſé à Jacques II, de vivre dans ſa Religion ; ce malheureux Prince, animé par un faux zèle, ſe perdit, parce qu'il avoit formé le deſſein de contraindre tous ſes ſujets à penſer ainſi que lui.

Louis XIV ſe comporta de la ſorte, eut-il raiſon ? Oui, dans la Politique, la forme ſeule avec laquelle il procéda,

fut contre lui ; qu'on ne m'accuſe point de vouloir partager ici l'horreur, que la révocation de l'Edit de Nantes inſpira contre le nom François ; je ſerois ſenſible à ces reproches s'ils étoient fondés, mais en écartant les idées qu'on pourroit avoir de ma façon de penſer, je vais eſſayer de juſtifier le feu Roi par des raiſons que je crois ſolides.

La conduite que les Calviniſtes ont tenue en France, depuis que le Chef de cette héréſie rompit les liens qui l'attachoient à l'Egliſe Romaine, prouve combien ces hommes etoient dangereux ; toujours ſoulevés contre leur maître, ils formoient un Empire dans l'Empire ; injuſtes & audacieux dans leurs demandes, ils oſoient propoſer de traiter en égaux avec nos Rois, & le malheur des circonſtances a voulu plus d'une fois, qu'il réuſſiſſent ; attentifs ſur-tout à épier les querelles, que le Prince pouvoit avoir avec ſes voiſins, ils ſaiſiſſoient cette circonſtance pour ſolliciter de nouveaux priviléges, & le moindre re-

fus augmentoit leur insolence & leur mettoit les armes à la main ; étoit-on forcé d'en venir à un accommodement avec eux, ils demandoient des places de sûreté, qui répondissent de l'exécution des conventions ; Henri III. leur en avoit donné jusqu'à dix-huit, son Successeur fit plus en leur accordant le mémorable Edit de Nantes ; grace singuliere que les Politiques attribuerent autant à la bienveillance de ce grand Roi, qu'à un reste d'attachement à une secte qui devoit lui être chere, puisqu'il étoit né parmi elle ; on a voulu justifier Henri IV. en disant que l'Edit de Nantes ne contenoit que la confirmation des privileges que les Rois ses prédécesseurs avoient accordés aux Calvinistes, je crois, au contraire, que la raison mise en avant pour disculper Henri IV. sert à le condamner, parce que les prérogatives qu'il accorda aux Huguenots, avoient été arrachés les armes à la main, un aussi grand Prince devoit-il, esclave des rebelles, leur accorder des pri-

vileges dont le premier effet étoit de ſapper les fondemens de la Monarchie.

Les troubles que le Janſéniſme a fait naître en France depuis trop long-temps, n'ont pas cauſé la moindre effuſion de ſang, la raiſon en eſt ſimple, les Janſéniſtes aiment le Roi, l'Etat, & ne haïſſent que les Jéſuites; & on peut fort bien être citoyen, & ne pas aimer ces Révérends Peres, parce que l'eſtime qu'on doit à leurs talens, n'eſt pas un article de foi humaine; or, des hommes qui n'ont point d'intérêts oppoſés à ceux du Gouvernement, & dont les diſputes regardent des points de Doctrine indifférens au bonheur de la Nation, ne feront qu'une guerre de plume; querelle futile ſuſcitée pour amuſer l'oiſiveté Françoiſe, & faite pour tomber dans l'oubli, quand de nouveaux ridicules viennent ouvrir une autre ſcene.

Le Calviniſme, formé pour des Républicains, ne convenoit pas à un Etat Monarchique, la Maiſon d'Autriche le ſentit bien, en éloignant des

vaſtes Provinces qu'elle poſſédoit, les proſélytes de Calvin, qui s'approchoient à petit pas de l'Autriche & de l'Eſpagne ; jamais les ſectateurs de ce Curé de Noyon n'auroient dû être ſoufferts dans le Royaume de France, tous les excès détaillés plus haut, juſtifient la néceſſité où l'on étoit de réprimer des ſujets entêtés d'une Religion oppoſée à celle qui étoit reçue depuis tant de ſiecles ; je me ſouviens fort bien du temps où mon Régiment étoit en garniſon à Alais, les Camiſards, dont le cri ordinaire étoit, *point d'Impôts & liberté de conſcience*, venoient nous défier juſques ſur les glacis de la place.

Louis XIV. fit donc ce qu'il devoit en extirpant le Calviniſme ; mais je le répete, les moyens dont il ſe ſervit furent mal-adroits & cruels ; ce fut là le plus grand tort de ce Prince, ſéduit par M. de Louvois ; le feu Roi raiſonnable dans ſon projet, fut outré dans l'exécution, je dis le Roi ; parce que ce Prince doit répondre à la poſtérité des actions de ſes Miniſtres & de ſes Généraux.

Comment falloit-il s'y prendre pour anéantir le Calviniſme ? Par la douceur, la perſuaſion & la ſéduction des Miniſtres ; les Paſteurs une fois gagnés par la force des raiſonnemens ou par l'or, plus puiſſant que tous les raiſonnemens, auroient bientôt été ſuivis par leurs troupeaux ; en ſuppoſant que ces moyens n'euſſent pas réuſſi généralement, il ne falloit qu'abolir les Temples, & priver les Calviniſtes du droit de prétendre à aucun emploi de l'Etat, l'ambition céde à tout, l'orgueil & l'intérêt auroient fait avec le temps ce que le feu Roi, tous les Evêques de France, Tellier, Louvois, Baſville, & Mrs. les Maréchaux de Montrevel, Villars & Berwick, ne purent faire avec leurs troupes dont on connoît les exploits ; tout le ſuccès fut d'obliger Louis *Le Grand* de ſigner un Traité de paix avec un garçon boulanger, humiliation qu'un Prince qui venoit de donner la loi aux Monarques les plus puiſſans, reçut dans ſes propres Etats.

Si jamais le Calviniſme exiſtant encore

encore dans quelques Provinces de France, mais ſombre, timide & caché dans la pouſſiere, vouloit reparoître avec l'éclat qu'il eut autrefois, il ne ſubſiſteroit pas un mois, parce que le Roi regnant, éclairé par la bonté de ſon ame, & par les fautes de ſon prédéceſſeur, rempliroit ce que Louis XIV auroit ſans doute exécuté, s'il n'avoit conſulté que ſon cœur.

En chaſſant les Calviniſtes, on a perdu les arts & les hommes qui enrichiſſoient l'Etat, malheur d'autant plus grand, que ces pertes ont frappé la France d'un double coup en la privant de ſes beſoins, & en portant l'or, les Manufactures & la population plus précieuſe encore, chez ſes ennemis; mais le Royaume a été délivré d'un million de ſujets rebelles, & ſi quelque avantage pouvoit compenſer les pertes immenſes dont je parle, ce ſeroit, ſans contredit, l'éloignement de cette foule de ſéditieux.

Les Calviniſtes, on ne ſçauroit trop le redire, ne doivent être tolerés que

dans les Républiques, leur ſecte faite pour l'extrême liberté, ſera toujours pernicieuſe dans une Monarchie, ſurtout, ſi elle s'y trouve en force : dans le Brandebourg, dans le Dannemarck & dans les Etats Patrimoniaux de la Maiſon d'Hanovre, les Calviniſtes y ſont tranquilles, la foibleſſe de leur nombre ne leur permet pas de rien tenter; hais des Luthériens qui y forment la Religion dominante, ils ne s'occupent qu'à conſerver les richeſſes qu'ils amaſſent.

Je finirai, ſur cet objet, par un mot aiſé à ſentir; ſi Geneve devenoit Catholique, Geneve perdroit ſa liberté & ſa ſplendeur; ſi le Calviniſme rentroit en France, l'autorité du Roi ſeroit ébranlée; cette derniere conſidération m'a déterminé à rejetter un projet, qu'on me propoſa immédiatement après la malheureuſe journée de *Crevelt*.

Un homme, de la Province de Languedoc, m'écrivit qu'il avoit trouvé un moyen honnête, de procurer trente-cinq millions au Roi,

ſans qu'il ſoit queſtion d'impôts ; il terminoit ſa lettre par me demander la permiſſion de venir lui-même à la Cour pour me détailler toutes les branches de ſon plan. Je n'eus rien de plus preſſé que de répondre à cet homme que je l'attendois avec impatience : il arriva effectivement quinze jours après ma lettre ; on me l'annonça, dans un moment où j'allois travailler avec le Roi ; je le fis entrer, mais quel fut mon étonnement de le voir proſterné à mes genoux, & me demander un ſecret inviolable ſur ce qu'il alloit me déclarer, ce début augmenta ma curioſité ; mais le Roi qui devoit, après notre travail, aller à Saint Hubert, me fit appeller, je laiſſai l'homme chez moi, en ordonnant à un de mes Secretaires de lui tenir compagnie, ces derniers mots furent prononcés tout haut, je lui recommandai à voix baſſe de ne point permettre que l'étranger ſortît.

Je crus qu'il étoit de mon devoir de prévenir Sa Majeſté ſur cet événement, elle ſourit en m'écoutant,

& parut attendre avec impatience le dénouement de cette hiſtoire, j'en promis les détails pour le ſoir même, & je retournai dans mon cabinet, pour me mettre à portée de ſatisfaire le Roi.

Je ne fus pas plutôt rentré, que je fis éloigner mon monde, & introduire mon Languedocien; venez, lui dis-je, homme merveilleux & diſcret; à ces mots que j'avois prononcés d'un air riant, mon homme ſe proſterna pour la ſeconde fois, & me demanda la liberté de m'avouer qu'il étoit Calviniſte; peu ſurpris de l'aveu, je lui ordonnai de ſe lever, & de me développer ſon projet: la crainte ne lui permettant pas de s'exprimer avec netteté, il me remit un papier, dans lequel je lus, mot à mot, ce qui ſuit.

» Les Calviniſtes François; habi-
» tans dans les Etats de Sa Majeſté,
» & refugiés dans les pays étrangers,
» ſont plus mortifiés que jamais d'a-
» voir encouru l'indignation de
» Louis XIV, & de ſon Auguſte
» Succeſſeur, nommé par toutes les

» Nations le *Bien-aimé*, les pertes
» que la France commence à eſſuyer,
» ſeroient moins ſenſibles, ſi Sa Ma-
» jeſté permettoit à ſes ſujets Calviniſ-
» tes de les réparer.

» Il eſt encore ; nous oſons le di-
» re, un moyen d'effacer les maux
» que la révocation de l'Edit de Nan-
» tes a fait à la France ; qu'on nous
» permette, ſeulement, d'avoir deux
» Villes dans chaque Province, où
» l'exercice public de la religion ré-
» formée aura lieu ; nous offrons
» pour ce bienfait, digne d'un Roi
» pere de ſes Sujets, trente-cinq mil-
» lions de livres payables au premier
» Janvier 1759, & deux mille hom-
» mes armés pendant tout le cours de
» cette guerre.

» La Cour ne doit pas s'imaginer,
» d'après des offres auſſi conſidérables,
» que les Réformés François ſoient
» aſſez riches pour fournir cette ſom-
» me, nos Compatriotes, répandus
» tant dans la Hollande que dans
» l'Allemagne, remplis de l'amour
» de la patrie, & du déſir de vivre ſous

» la domination de Louis XV, for-
» ment plus de trois quarts de cette
» ſomme; munis de leurs pouvoirs,
» les Calviniſtes François peuvent
» s'expliquer ainſi.

» Si Sa Majeſté daigne accepter
» nos offres, nous oſons lui proteſter
» qu'elle n'aura point de ſujets plus
» fideles & plus affectionnés que
» nous; ſûre de notre cœur, nous la
» ſupplions de nous priver de ſes
» bontés, de révoquer ſa grace, & de
» nous expulſer encore, ſi l'un de
» nous, ſeulement étoit aſſez malheu-
» reux pour lui manquer. «

Ce mémoire me donna à penſer, je renvoyai l'Emiſſaire, en lui donnant rendez-vous pour le ſur-lendemain, Sa Majeſté qui n'avoit pas oublié ce que j'avois eu l'honneur de lui dire, avant ſon départ pour la chaſſe, m'envoya chercher au retour de Saint Hubert, je lui lus la demande des Réformés, elle voulut, avant de dire ſon avis, ſçavoir ce que j'en penſois, & j'avoue avec confiance que, malgré nos beſoins d'argent & d'hommes, je

fis ſentir au Roi, qu'admettre les Calviniſtes, c'étoit introduire des ennemis dans le Royaume, & que ces gens-là, n'oubliant jamais à quel prix ils y étoient rentrés, ſeroient ſouples & dociles, tant que nous ſerions heureux, mais qu'on auroit peine à contenir leur inſolence, ſi la fortune ſe tournoit contre nos armes; le Roi goûta mes raiſons: *mais je veux*, dit Sa Majeſté, *que cette affaire propoſée & rejettée demain au Conſeil des Dépêches, apprenne à Mgr. le Dauphin & aux Miniſtres quels ſeront toujours mes ſentimens ſur la Religion que je profeſſe.*

Le Mémoire des Réformés fut effectivement lu & diſcuté le lendemain; le Roi ne parut pas peu ſurpris, quand il entendit deux voix qui s'élevoient en ſa faveur; mais cette opinion confondue par Monſeigneur le Dauphin fit taire ceux de Meſſieurs du Conſeil, qui auroient eu l'envie d'appuyer encore la demande des Calviniſtes; j'informai le même jour le Languedocien des intentions

du Roi, & je le renvoyai dans ſa Province, en lui enjoignant d'être circonſpect; j'ordonnai, dans le même-temps, à M. de Saint-Prieſt, de veiller ſur la conduite de tous les Réformés, qui ſe cachent plutôt qu'ils n'habitent dans les Cévennes.

Il me reſte à parler ici de la Religion des Souverains, & de l'exemple qu'ils doivent donner, rélativement, à la croyance qu'ils profeſſent.

Tout Roi qui n'a point de Religion eſt bien mal adroit, il fournit à ſes peuples un exemple dangereux, dont il peut devenir la premiere victime; demandez à ces Princes qui, par une force d'eſprit, qui n'eſt qu'une foibleſſe de l'amour propre, affectent de n'avoir aucune Religion, s'ils voudroient que leurs ſujets leur reſſemblaſſent; leur ſûreté dictera leur réponſe, & ils vous diront que non.

J'ai vu, dans le Nord un Monarque que j'eſtime, mais pas au point que mes ennemis feignent de le croire, ce Prince, ſingulier en tout, n'a

jamais rempli aucun acte de la Religion dans laquelle il eſt né, les uns attribuent cette conduite ridicule à la Philoſophie, d'autres à la Politique, & les deux partis ont tort; la Philoſophie, autant que je puis m'y connoître, prêche l'amour des devoirs à tous les hommes, & veut, ſur-tout, que celui qui regne ſuive un culte, & la Politique exige qu'il établiſſe ſon autorité ſur les principes de la Religion.

Quand je demande qu'un Roi ait de la Religion, je ne veux de lui que ce qu'il exige avec raiſon de tous ſes ſujets, les Souverains ne regnent qu'à l'ombre des loix, la Religion qui empêche qu'on ne vole & qu'on ne maſſacre ſon ſemblable, ordonne indiſtinctement à tous les hommes un reſpect inviolable pour les loix; de cette obſervation des loix naît la fidélité à ſes devoirs & l'amour pour le Prince, qu'elle recommande comme le premier des devoirs; concluez de-là que, ſans la Religion, les loix tombent, & l'autorité avec elles.

Comment faire reſpecter la Religion ? en puniſſant ceux qui la détruiſent par leurs diſcours ou par leurs écrits. *Boindin*, très-bel eſprit, prêchoit publiquement l'Athéiſme en France : on m'en a ſouvent porté des plaintes, mais je n'étois pas en place pour le réprimer ; le Miniſtere d'alors qui devoit le punir, lui permit de remplir une charge conſidérable dans la Robe : qu'eſt-il arrivé de cette condeſcendance ? *Boindin* a fait des Eleves qui honorent ſa mémoire, & ceux-ci ſont des Proſélytes.

Quand j'obſerve qu'il eſt important de punir ceux qui veulent porter atteinte à la Religion, je ne prétens pas qu'on uſe de ce droit au premier cri que jettent les Prêtres & les dévots, trop intéreſſés ſouvent à faire ſoupçonner d'impiété, des hommes qui ne ſont que Philoſophes.

Laiſſons l'Inquiſition à l'Italie & au Portugal, qui en ont peut-être beſoin, ſéviſſons contre l'irréligion manifeſtée, mais n'écraſons pas les

talens de ceux qui déchirent le bandeau de l'erreur, dévoilent des abus dangereux ; il doit être défendu de toucher à une Religion, dont les principaux objets ſont des myſteres : l'impiété & l'indécence, même en matiere de foi, ſont puniſſables ; mais les lettres veulent être cultivées avec liberté ; tout le monde écrit en Hollande, & perſonne ne s'aviſe d'y traiter les matieres de controverſe : la raiſon en eſt aiſée à ſentir, elle provient de la ſcience que le Gouvernement donne, ôtez en France & en Italie l'inquiſition littéraire, vous verrez les matieres de Religion reſpectées, & le ſçavant & l'artiſte, s'en tenir à ce qu'on appelle *la foi du Charbonnier.*

Je veux, dans un Prince, une piété ſage & moderée ; malheureux les peuples qui ſeroient gouvernés par un Souverain trop dévot, rempli de la piété, il donnera aux cérémonies extérieures du culte, les momens qu'il doit aux ſoins de ſon Empire, & ſemblable à ce Roi de Sicile, Réné, Duc de Lorraine & d'Anjou,

qui a rempli la Provence de ſes pieuſes momeries : il fondera des ſermons & des proceſſions, dans le tems que les ennemis l'environnent.

La Religion d'un Etat eſt la même chez tous ceux qui la profeſſent ; mais la dévotion d'un Roi ne doit pas être celle d'un particulier, & j'aurai toujours mauvaiſe opinion d'un Prince, qui n'établit dans ſa domination que des Oratoires & des Monaſteres. Le premier ſoin d'un Souverain eſt la félicité de ſes peuples, & à moins qu'on ne croie à des miracles qui ne ſe renouvellent plus, on ne peut raiſonnablement penſer qu'un Prince, qui paſſe ſa vie aux pieds des Autels, gouverne ſes finances, réprime les pirateries des traitans, corrige l'arrogance des importans, modére les excès des militaires, devenus un peu avides dans ce ſiécle, & rectifie toutes les intempérances qui ſe gliſſent dans une adminiſtration négligée.

Terminons ce Chapitre par un réſultat ſuccinct. La Religion, plus encore que la Politique, a établi les

loix, les loix veillent à la ſûreté des Souverains, c'eſt à ceux-ci à conclure, le bonheur de leurs peuples dépendra de la conſéquence.

## CHAPITRE III.

### *Du choix des Miniſtres & des Généraux.*

UN Prince, qui veut faire fleurir ſes Etats pendant la paix, & les mettre pendant la guerre à l'abri des incurſions des ennemis, doit avoir des Miniſtres éclairés & des Généraux habiles, qui aſſurent le repos des peuples, en exécutant les ordres du Souverain; mais ſi celui-ci veut régner par lui-même, il doit bien ſe garder d'avoir un premier Miniſtre, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut pas que, fantôme couronné, il devienne l'eſclave de ſon ſujet: un premier Miniſtre ne peut être ſupporté, que dans une minorité, ou ſous un Roi foible &

toujours malade, comme étoit Louis XIII, ou ſous un Prince auſſi imbécile que Charles VI; j'oſe même dire que tout homme, qui accepte la principale place dans le Miniſtere, ſi le maître eſt en état de gouverner, eſt un mauvais citoyen, qui cherche à établir ſon crédit, en laiſſant languir ſon Prince dans un oubli mépriſable; combien de premiers Miniſtres ont été dans le cas que je ſuppoſe ici? La France, l'Eſpagne & l'Italie en fourniſſent un grand nombre d'exemples, je ne les nomme point, parce que l'opprobre de ces uſurpateurs de l'autorité rejaillit ſur leurs maîtres, & tout Souverain eſt reſpectable.

Je voudrois que le Prince ne conſultât, dans le choix de ſes Miniſtres, que la voix publique; jamais une Nation n'a nommé un ſujet à une place vacante, qu'il ne l'eut remplie avec honneur, ce Prince unique, qui du ſein des plaiſirs tumultueux du Palais Royal, gouverna la France, & donna le mouvement au reſte de l'Europe; M. le

Régent avoit pris des arrangemens pour la place de Chancelier, que Voiſin venoit d'occuper; j'entrai alors *au chocolat* * de Son Alteſſe Royale, elle ne me laiſſa pas le temps de lui rendre les premiers devoirs, elle voulut abſolument que je lui diſe qui ſeroit Chancelier, *celui que Votre Alteſſe Royale voudra*, répondis-je, *mais tout Paris nomme M. Dagueſſeau*; ce Magiſtrat fut appellé ſur le champ à cette premiere place de la juſtice: Je dois dire

* Le Régent n'avoit point de petit lever, parce que ce Prince, auſſi diſcret que décent, ne vouloit point expoſer aux regards avides & malins des Courtiſans, des *Filles de l'Opera* en déſordre, ou *d'honnêtes* femmes qui ne valoient pas mieux. Après ſon lever, l'Huiſſier de la chambre ouvroit l'eſcalier dérobé, & Son Alt. Royale venoit alors prendre ſon chocolat dans une grande piéce, où l'on venoit lui faire la Cour, je me ſouviendrai toujours qu'un Auguſtin de la place des Victoires, qui avoit le titre de *Confeſſeur* de Mr. le Régent, entra, Son Alt. Royale lui dit bruſquement: *que voulez-vous, mon pere?* Monſeigneur, répartit le Moine, j'ai l'honneur d'être votre Confeſſeur, *en ce cas retirez-vous*, répliqua le Régent, *j'ai deux perſonnes dans ma maiſon dont je ne me ſert jamais, vous & ma femme.*

ici que ce Magiſtrat attaché à tous les *Trouquets*, m'a toujours ſçu un grand gré de ce mot, je fus d'autant plus charmé de l'avoir dit, que l'adminiſtration la plus ſage & la plus glorieuſe, juſtifia le ſuffrage du peuple.

Ce procédé fit autant d'honneur à M. Dagueſſeau qu'au Régent, qui alla contre ſon inclination pour faire un choix meilleur, ſans doute, que celui qu'il avoit projetté.

De cent Miniſtres, placés par le ſuffrage unanime de la patrie, il y en aura quatre-vingt dignes de cet honneur, & de cent choix, faits par le Prince ſeul, il s'en trouvera quatre-vingt de mauvais.

*C'eſt un homme d'eſprit, il eſt propre à tout.* On m'a baraché mille fois ce mot qui eſt faux à bien des égards, M. de Voltaire a ſûrement beaucoup d'eſprit: mais il ne ſeroit jamais, ni Miniſtre, ni Général, ni même Contrôleur des Finances; pourquoi? C'eſt qu'il n'a pas l'eſprit de ces places.

Quand on avance, qu'un homme d'eſprit eſt capable de tout, on préſuppoſe qu'il s'appliquera à acquérir toutes

toutes les connoiſſances néceſſaires à ſa place, & peu d'emplois dans le gouvernement civil, politique, économique & militaire, ſont au-deſſus de l'homme d'eſprit qui veut ſe livrer avec ardeur à l'objet qu'il doit embraſſer, je dis à l'objet : car, ſi un Miniſtre veut être à la fois Contrôleur-Général des Finances, & Sécrétaire d'Etat au Département de la guerre, il eſt preſque certain que les peuples & le Militaire auront à ſe plaindre de lui; on a eu, pendant trop long-temps en France, la mauvaiſe habitude de ne choiſir les Miniſtres que dans les Gens de Robe, pluſieurs d'entr'eux ont rempli leur poſte avec approbation, parce que toute la machine des différens Départemens étant montée par de vieux Commis, rompus dans les matieres qui leur ſont confiées, elle va comme d'elle-même, & n'a beſoin de reſſorts extraordinaires que dans les cas épineux; du ſuccès paſſager qui a couronné les opérations de ces Miniſtres, il ne faut pas conclure qu'on a bien fait précédemment; mais

on doit convenir que dans la diverſité des choix à faire, on a cédé au moins mauvais ; je m'explique ſans compromettre perſonne.

Les ſeuls hommes, qui s'appliquoient autrefois en France à acquérir des talens utiles, étoient les Gens de Robe, la haute Nobleſſe, entichée d'un orgueil barbare, croyoit qu'il étoit plus glorieux pour elle de ramper ſervilement à la Cour, que d'étudier les grands hommes & de tâcher de mériter de la patrie, & remplie de cette idée digne des Viſigots, elle s'occupa entiérement de l'étiquette du Louvre, & des pompeuſes bagatelles qui deviennent des affaires ſérieuſes dans ce pays frivole ; la guerre pût arracher les gens de Condition à cette pénible moleſſe ; mais ſi on en excepte quatre ou cinq Héros que chaque ſiécle a produits, les François braves ſans être ſoldats n'ont eu que le mérite d'affronter la mort, vertu, ſans doute, généreuſe, mais la derniere de l'art de la guerre : qu'on m'en croie, je ſçais ce que je dis en

écrivant ceci. Le goût que Louis XIV. avoit pour tous les arts, engagea plusieurs personnes de la Cour à fronder le vieux préjugé ; le Duc de la Rochefoucault publia ses *Pensées ;* les *talons rouges* essayerent de jetter un ridicule sur cet Ecrivain respectable, & pendant huit jours on s'écria avec dérision à la Cour, *le Duc de la Rochefoucault est Auteur ;* expression qui fut, à notre honte, long-tems injurieuse dans les plus beaux jours des Sciences & des Lettres.

Depuis le Duc de la Rochefoucault, plusieurs personnes de distinction ont cultivé les beaux Arts, & la Noblesse Françoise, jadis ignorante par excellence, est, de toutes les Nations, celle qui compte aujourd'hui plus d'hommes célebres dans les différens genres d'écrire ou de penser ; les Gentilshommes de Province sçavent lire, les *Agréables* de Paris étudient Puffendorff & Feuquieres, les Ducs font des Epigrammes, les Cardinaux des Epîtres, les Colonels d'Infanterie réforment la Tactique, des Mar-

quis forment des projets de finance & de population ; & moi, ſans le ſçavoir, je fais preſque un livre ; chacun enfin cherche à s'inſtruire, parce qu'on a eu, après treize cens ans, le courage de ſe perſuader en France que tout ignorant avoit l'air d'un ſot.

La Nobleſſe, ceſſant de ſe livrer aux choſes futiles, eſt devenue ſuſceptible des places Miniſtériales, & le Souverain a eu la liberté de choiſir.

Qu'on ne s'imagine pas que je vais parler de moi. Le Département de la Guerre doit être rempli, dans tous les pays du monde, par un Militaire conſommé, que l'expérience a inſtruit des prétentions exorbitantes des Généraux, des brigandages des Chefs de troupes légeres, des ſupercheries de l'Officier ſubalterne, des complaiſances criminelles des Commiſſaires de Guerre *, des manœuvres odieuſes

* Toute regle a ſes exceptions, & ſurtout celle-ci ; les honnêtes gens qui croiroient que cette tirade les regarde chacun dans leur genre, me feroient autant de tort qu'à eux-mêmes.

des Traitans & de leurs Suppôts, & enfin de l'indiſcipline & des beſoins du Soldat. Si ce Miniſtre eſt honnête homme, je garantis qu'il n'y aura plus d'abus dans le Militaire, que la valeur & le mérite auront les graces, & qu'il ne ſuffira plus de payer la femme de chambre d'une Ducheſſe, ou d'amuſer la maîtreſſe d'un premier Commis, pour avoir les honneurs militaires; tout ſera donné au talent, & les armes ſeront moins malheureuſes, parce que chacun concourant au bien de la cauſe commune, les manœuvres générales en iront mieux, & les vues ſages d'un Chef honnête homme ſeront remplies à la gloire de la Nation: j'étendrai davantage cet article, lorſque dans la ſeconde partie, je parlerai des Généraux.

La place du Département de la guerre devient d'autant plus importante, que, ſous un Monarque indolent, ou trop occupé pour tout voir, le Miniſtre, dans la vue de prolonger ſon autorité & de rendre ſon crédit plus

eſſentiel, eſt, pour ainſi dire, le maître de ſuſciter des ennemis à ſon Prince, & à l'envelopper dans des guerres injuſtes.

Qui croiroit que M. de Louvois, un des plus grands Miniſtres de la guerre que la France ait eu, qui penſeroit que cet homme qui a rendu des ſervices ſi eſſentiels à l'Etat, avoit apoſtillé, de ſa main, un Mémoire, par lequel il vouloit qu'on fît tant de mauvais traitemens à M. le Duc de Savoye, qu'on le forçât à ſe déclarer contre la France?

Madame de Maintenon m'a dit elle-même, que cette piece lui fut remiſe par l'infidélité d'un Gentilhomme de M. de Louvois, & qu'elle la donna au Roi, qui s'emporta, & travailla le même jour avec celui qu'il auroit dû punir; mais les talens de ce Miniſtre étoient tels, que le beſoin qu'on en avoit, faiſoit ſupporter ſes défauts & ſes écarts; mauvaiſe politique qu'un Prince ne ſuivra qu'aux dépens de ſes peuples & de ſa gloire.

Le principal devoir d'un Miniſtre

de la guerre, eſt d'approviſionner les Places, & de veiller au maintien des fortifications, d'où dépend la ſûreté de l'Etat : ſur cet objet le Prince aura ſoin que le Miniſtre ne s'en fie qu'à lui-même, & une inſpection annuelle de toutes les Places frontieres, ne peut être que très-utile ; certain qui ni les Lieutenans du Souverain, ni ſes Ingéniers ne le trompent point, le Miniſtre travaillera clairement & d'après lui.

Le grand talent de M. de Louvois, dans les temps critiques, étoit de remplir les magaſins des ſubſiſtances qu'il tiroit du propre pays de l'ennemi ; belle conduite, qui préparoit l'anéantiſſement de celui qu'on vouloit écraſer, & qui conſervoit l'abondance dans le Royaume. Lorſque le feu Roi conquit la Hollande, on ne la ſaccagea qu'avec la poudre que le Miniſtre de la guerre en avoit tirée.

Je vais maintenant parcourir les différentes branches du Miniſtere, & indiquer les regles que je crois ſûres pour guider le choix des Princes.

Après le Département de la guerre ;

je paſſe à celui des Affaires Etrangeres ; ce Miniſtere eſt un des plus délicats, parce que le repos des peuples en dépend : il ſeroit, malgré cela, un des plus faciles à remplir, par la raiſon, que les Publiciſtes Allemands ayant formé un Code, appellé du Droit des Gens, *de Jure Gentium*, on y trouve preſque toutes les queſtions rélatives aux intérêts des Princes prévues & déterminées ; mais la ſupériorité des forces ayant fait naître la mauvaiſe foi, on n'employe, pour réuſſir, que les détours de la ſubtilité : vient-on à échouer dans la négociation, on publie des Manifeſtes, on arme de toutes parts, & on prend Dieu à témoin des maux affreux dont on va remplir la Terre.

Les Allemands, plus ſenſés que nous, ont de bonnes Ecoles, où des jeunes gens deſtinés aux Légations politiques, vont apprendre l'art de négocier avec bonne foi & avec ſuccès : ceux qui y font plus de progrès, paſſent d'abord, en ſous-ordre, dans les Ambaſſades qu'ils rempliſſent enſuite ; les

les connoiſſances qu'ils y ont acquiſes, doivent, après vingt ans de négociations, fixer le choix du Prince, & placer celui qu'il reconnoît le plus habile à la tête des Affaires Etrangeres. En Italie, où les Mithologiſtes & les Négociateurs ont placé le ſiége de la politique, qu'ils ont confondue avec l'aſtuce & la ſupercherie, on ne cherche que des hommes fins & diſſimulés pour être employés dans le Département dont je parle ; choix pernicieux, quoiqu'il ſoit ſouvent juſtifié par le ſuccès ; avantages, au reſte, qu'on doit attribuer moins à la fourberie de celui qui triomphe, qu'à l'inexpérience ou à la bonne foi de ſon rival.

L'inexpérience indocile,
Du compagnon de Paul Emile,
Fit tout le ſuccès d'Annibal.

Ces vers ſont, je crois, dans une Ode de *La Motte.* * Ma ſeule fineſſe

* M. le Maréchal étoit trop occupé des ſoins de l'Etat pour ſe reſſouvenir de ſes lectures, les trois vers qu'il cite ſont tirés de la belle Ode *à la Fortune* du fameux Rouſſeau.

eſt de n'en avoir aucune, diſoit un Ambaſſadeur : ces mots, toujours avoués par ſes procédés, méritoient la confiance ; un Négociateur qu'on eſtime perſuade aiſément.

Une des raiſons qui empêchent la plus grande partie de l'Italie d'avoir des Miniſtres intelligens dans les Affaires Etrangeres, provient préciſément des moyens qu'on a pris pour s'en procurer. Machiavel paſſoit pour le premier génie de la Toſcane ; le Pere *Paul*, de l'Ordre des *Servites*, jouiſſoit de la même conſidération dans l'Etat de Veniſe : ces deux hommes, chargés par leurs Maîtres de compoſer un Traité ſur la maniere de gouverner, firent de mauvais livres. Machiavel eut des vues trop cruelles, l'autre ne les eut pas aſſez générales : le premier écrivit pour des Tyrans, le ſecond pour des Républicains ; & tous deux ignoroient l'art d'écrire pour l'inſtruction des Rois & le bonheur des peuples. On a beau dire que *Machiavel* étoit le Précepteur des Nérons, que *Fra-Paolo* étoit un Hermite de la Vierge Marie, qu'il n'étoit point politique par l'étenduë de

ſon génie, qu'il ne pouvoit l'être avec liberté comme Vénitien, & moins encore comme Religieux ; qu'importe, l'antique admiration a prévalu, & ces deux Ecrivains ſont encore les modeles de la plûpart des Négociateurs Italiens.

Mazarin, ſans être cruel, admiroit Machiavel, dont Richelieu avoit été idolâtre : il eſt vrai que Mazarin n'étoit pas un grand Miniſtre. Pouvoit-il l'être ? Il étoit fourbe & avare. Si le Traité des Pyrénées nous fut plus avantageux qu'à l'Eſpagne, ce n'eſt pas, quoiqu'en diſe mon bon ami le Préſident Henault, que Don Louis de Haro n'eût plus de talens que le Cardinal, à qui l'Eſpagnol reprochoit un grand défaut en politique, celui de vouloir toujours tromper ; mais nous promîmes dans ce Traité plus que nous ne voulions tenir ; & je conclus de-là, que le Cardinal dût ſa réputation plutôt à ſa mauvaiſe foi, qu'à la ſupériorité de ſes lumieres. Ce Miniſtre, le Héros de beaucoup de perſonnes, n'eſt pas le mien ; j'ai beau

chercher à admirer le Cardinal Mazarin, je ne vois en lui qu'une fermeté lâche, indigne de ſon caractere & de ſa place ; inſenſible aux affronts des Frondeurs, dès qu'il ne pouvoit les gagner & les réprimer ; ardent à ſe venger de *Scaron* & de *Saint-Evremont*, dont il avoit la petiteſſe de craindre les ſaillies, quoiqu'il affectât d'en ſourire : Mazarin étoit ambitieux ſans grandeur dans l'ame ; c'étoit, je tranche le mot, un homme vil, qui vouloit s'élever à force de baſſeſſe, & un intriguant qui cherchoit à tromper l'Etat & nos voiſins, & à ruiner le Roi en paroiſſant le ſervir.

Le portrait que je viens de tracer eſt impartial, & l'idée de venger une perſonne, dont la mémoire me ſera toujours chere *, n'y entre pour rien : les dépradations de M. le Cardinal Mazarin firent le malheur de M. le Surintendant ; mais la poſtérité l'a juſtifié autant que les écrits de Péliſſon.

* Nicolas Fouquet, Surintendant des Finances.

Tout Négociateur qui n'a que de la fineſſe, nuira à ſon maître, & les Souverains qui ont à diſcuter de grands intérêts, ne doivent chercher que des hommes raiſonnables qui réuniſſent l'intégrité aux talens : que des Monarques ambitieux & jaloux d'une gloire odieuſe, tâchent de s'aggrandir aux dépens de leurs voiſins, les voies injuſtes leur ſont ouvertes ; mais je n'approuverai jamais des prétentions proſcrites par l'équité ; on a pu me prêter d'autres vûes, qu'importe, qu'on me nomme un ſeul Miniſtre qui n'a pas eu d'ennemi, je me fâcherai, mais je plaindrai beaucoup le Miniſtre qu'on me nommera.

Tout Prince qui veut regner avec dignité, doit, pour ſa tranquillité & le bien être de ſes peuples, ne confier le Département des Affaires Etrangeres qu'à des ſujets conſommés dans les ambaſſades, donner ces places à la faveur, vous ferez des Miniſtres petits-maîtres ; qui mettront dans les Cours étrangeres des agréables ſubalternes, qui auront des caroſſes bril-

lans ; d'excellens cuiſiniers, des maîtreſſes importantes, qui diront faſtueuſement, *le Roi mon maître*, & qui ne s'appercevront pas qu'un homme obſcur négocie un Traité contraire aux intérêts de la Puiſſance qu'il repréſente. Ah ! que j'ai vu autrefois de Cours remplies de ces atomes brillans qui ne méritoient pas même le titre d'illuſtres eſpions !

Lorſque le Roi commença à goûter moins M. le Cardinal de Bernis, il me parla de lui donner un ſucceſſeur, je pris la liberté de propoſer deux ſujets à Sa Majeſté, mais j'inſiſtai ſur M. de Choiſeul, je le connoiſſois peu perſonnellement, il ſervoit en Flandres quand je commandois dans le Comté de Nice ; mais ſes Dépêches de Rome & de Vienne m'avoient annoncé un eſprit étendu, rempli de connoiſſances & de bons principes, le Miniſtre, en un mot qu'il nous falloit ; le Roi ne balança point, & M. de Choiſeul eut le Département des Affaires Etrangeres, la bonne beſogne qu'il y fait,

montre assez que je ne suis point flatteur.

J'exige aussi comme un point essentiel, que le Prince étudie le caractere de ceux qu'il destine au poste dont je parle, un Ministre aura vainement des connoissances profondes & l'art, plus essentiel encore, de persuader, s'il est né ambitieux, ses talens nuiront à l'Etat, parce que, voulant perpétuer son crédit dans les temps d'orages & d'intrigues, il indisposera, par ses Dépêches, les Puissances que l'amour de la Patrie voudroit qu'il ménageât, les discussions naîtront d'un mot mis exprès pour donner de l'ombrage; & le Ministre, mauvais citoyen, deviendra important par le besoin qu'on croit avoir de ses lumieres, sans lesquelles on pense ne pouvoir résoudre des difficultés que lui-même a suscitées dans la vue criminelle de se rendre nécessaire.

Un Ministre qui écrit aux personnes les plus secrettes, ne sçauroit être trop circonspect quand il néglige l'usage des chiffres : mes lettres

à M. le Maréchal de Contades étoient ; ou je me trompe fort, celles d'un Miniſtre citoyen, qui aime ſon Maître & l'Etat ; M. de Contades, qui ne devoit jamais quitter ce porte-feuille, le met dans ſes gros équipages, les ennemis s'en emparent, & M. le Prince Ferdinand fait ſa charge en les rendant publiques.

Qu'arrive-t-il ? Ces pieces ſecretes, qui, pourtant tendoient toutes au ſuccès de la cauſe commune, ont aliéné contre moi les Saxons, le Militaire, la Cour Palatine & preſque toutes les Régences d'Allemagne. Piqué de ce contre-temps, j'ai juré de ne plus me compromettre, & je mets tout en chiffres.

Venons au maniement des Finances ; cet objet pourra être utile à tous les Souverains, parce qu'il n'y en a aucun qui n'ait le droit de lever des impôts : mais tant de petits Princes d'Allemagne & d'Italie qui n'ont que des querelles domeſtiques ou des procès de famille à eſſuyer, peuvent ſe paſſer de Miniſtres de la Guerre & des Affaires Etrangeres.

Je vois preſque tous les Souverains commettre une faute eſſentielle, en confiant le Département des Finances à de vieux Magiſtrats ; cette place eſt faite pour la jeuneſſe, & l'on doit préférer un Contrôleur Général de l'âge de vingt-cinq ans à un de ces hommes qu'on appelle expérimentés, parce qu'ils touchent à la décrépitude ; le Département des Finances exige un génie créateur, qui ait le talent d'imaginer les moyens de ſoulager le Prince ſans fouler le peuple, d'écarter de la Nation tout ce qui a l'air d'impoſition onéreuſe, & enfin, de ſçavoir faire de bons projets & rejetter les mauvais ; cette derniere opération demande une ſagacité d'eſprit inconcevable par la raiſon, que tous les faiſeurs de projets connoiſſant le vice de ceux qu'ils préſentent, ils ont l'art de jetter un vernis qui voile non-ſeulement la partie défectueuſe de leur plan, mais qui ſouvent même donne le change ſur ce côté foible, & fait croire que le ſuccès du projet en dépend ; c'eſt, ſi j'oſe me ſervir ici de

cette comparaiſon, une coquette adroite, qui cache une difformité de ſon viſage avec une mouche ſéduiſante.

Joignez à toutes les qualités que je crois eſſentielles à un Miniſtre des Finances, celle de connoître à fond le Commerce de ſa Nation & celui de ſes voiſins, & le talent de calculer combien vingt ſols qu'on a pris de plus, ſur une aune de drap à Paris, qu'à Londres, peuvent influer ſur le Gouvernement, l'eſprit géométrique, ſans lequel il n'y aura jamais de bons Adminiſtrateurs des Finances, demande un génie de combinaiſon que l'on peut avoir juſqu'à trente-cinq ans, & conſerver juſqu'à cinquante; il n'y a qu'un âge pour les eſprits calculateurs.

On ſubſtitua il y a quelques années à un Miniſtre des Finances diſgracié, un vieillard reſpectable qui avoit acquis, par ſa probité & ſes connoiſſances, l'eſtime du Militaire & de pluſieurs Provinces, ce Magiſtrat, que ſa famille & ceux qui avoient leur fortune à en eſpérer, annonce-

rent comme l'eſpoir de la Nation & le ſeul homme qui pût la relever de ſes pertes, fut appellé à la Cour contre mon avis, ſon début juſtifia ce que j'en penſois, il ſe perdit dans l'eſprit des gens ſenſés ; en effet, la ſuppreſſion des Sous-Fermiers auroit été un coup de parti, ſi le peuple avoit payé moins, mais au contraire les impôts augmenterent, & les ſommes qui ſe répandoient chez trois cens Sous-Traitans, qui nourriſſoient dix mille familles, furent verſées dans les coffres de ſoixante hommes, dont l'exceſſive opulence faiſoit murmurer depuis long-temps les Grands humiliés & irritoit la populace indigente.

M. de Sechelles (car il faut bien le nommer) flatté de ce premier projet, en riſqua d'autres qui ne valoient pas mieux, les approbateurs & les enthouſiaſtes virent clair, & retirerent leurs éloges ; les clameurs de la multitude ajouterent aux plaintes des perſonnes éclairées, & le Miniſtre fut forcé de quitter ſa place avec ſa raiſon de moins, & une penſion de plus.

Cet inconvénient arrivera toutes les fois que les Souverains confieront leurs Finances à des hommes incapables de créer un projet, & de diſcuter ceux qu'on ſoumet à leur ſagacité.

On donna, quatre années après, le Département des Finances à un grand *penſeur*, dont M. de Noailles m'avoit parlé mille fois avec éloge, cet homme, que j'avois fait Conſeiller au Parlement de Metz pendant la campagne de Dettingen, lorſqu'il étoit encore domeſtique de la Maiſon de Noailles, m'écrivoit ſouvent, & m'affectoit par une façon de narrer qui m'a toujours plu, parce qu'elle développoit de grandes connoiſſances ſans étalage d'eſprit, M. de Silhouette me parut une trouvaille, dans le miſérable état où ſes prédéceſſeurs nous avoient laiſſé; formé par les voyages & par l'étude qui en doit réſulter, il étoit inſtruit de tout, & les intérêts de la France & de l'Angleterre lui étoient inconnus: cet homme d'eſprit, ce Miniſtre habile, ce génie

calculateur nous trompa tous, une opération ingénieuse, mais mal conduite, commença sa ruine, son esprit vivement tendu, fut d'abord énervé par la réflexion, & loin de prendre un essor plus élevé, il s'affoiblit au point que tous ses projets ultérieurs ou appésantissoient un joug nouveau sur le peuple, ou montroient l'Etat plus foible & plus décharné qu'il n'étoit; la vaisselle d'argent qu'on a eu l'art de laisser à la discrétion des propriétaires, produisit quelques millions, & nous dégrada aux yeux de toutes les Nations; mais la cessation du payement des billets publics, mit le comble à la mal-adresse, & ce procédé, peu digne d'un homme capable, arracha au Prince toutes les ressources raisonnables que nous pouvions espérer, & fit tomber la confiance & le commerce, qui ne subsiste que par elle.

Il faut conclure, de ce que je viens de dire, que le Prince auroit dû choisir mieux, en prenant des hommes dans l'âge où l'activité de l'ima-

gination crée, & ſoutient ſes premieres opérations par de nouveaux ſuccès.

Dans les Royaumes où le peuple reconnoît une Puiſſance intermédiaire entre lui & le Trône, le Souverain & le Miniſtre des Finances ne devroient pas être embarraſſés : voyez la Suede, le mot d'impôt, ſi terrible à tous les peuples, n'a jamais étonné cette Nation, pourquoi ? C'eſt que le Sénat les fixe, & que les trois Ordres de l'Etat le regardent, avec raiſon, comme le conſervateur né de leurs privileges & de leur liberté, & le Sénat n'eſt jamais ſoupçonné dans aucun temps d'imiter le Parlement d'Angleterre, & de ſe vendre lâchement à la Cour ; croiroit-on que, malgré cette vénalité, les Anglois auſſi épuiſés que leurs voiſins, ont une foi aveugle pour tous les Bills de Weſtminſter, le Parlement n'a qu'à parler d'un emprunt, ou mettre un impôt, l'empreſſement à remplir l'objet propoſé eſt unanime, & deux millions de livres ſterlings ſe trouvent

déposés dans vingt-quatre heures au tréſor public; effet de la confiance qui pourroit également avoir lieu chez nous, ſi la Cour n'avoit point la fauſſe gloire de vouloir établir tout par elle-même, & de regarder le Parlement de Paris comme une ſimple Cour de Juſtice créée pour juger des procès, & non pour ſe mêler des affaires de l'Etat; le peuple qui regarde le Parlement comme ſon ange tutélaire, penſe différemment, & je ſuis certain que, ſi le Parlement de Paris autoriſoit même dans les temps les plus malheureux des billets de banque, ou d'autres papiers publics, la circulation auroit le même ſuccès qu'en Angleterre, avec d'autant plus de raiſon, que les impôts ne venant plus du Miniſtere, l'amour, que la Nation a pour ſon Souverain, agiroit efficacement; la confiance du peuple dans des Magiſtrats qu'il revere comme ſes protecteurs, autoriſe mon allégation, rélativement à la facilité qu'on auroit à mettre des impoſitions; mais l'orgueil des Miniſtres eſt offenſé

de la réflexion, & le nom du Prince, qu'ils compromettent trop ſouvent, pour colorer leur conduite, ſemble les autoriſer dans tout; d'ailleurs, m'a-t-on répondu mille fois, lorſqu'en plein Conſeil j'ai parlé ainſi, l'autorité du Roi eſt abſolue, & conſulter les Parlemens, c'eſt avilir le pouvoir ſouverain.

Les Princes d'Allemagne ont aujourd'hui très-peu de Miniſtres qui connoiſſent la partie des Finances; mais ce défaut de lumieres leur devient indifférent, parce que leurs ſujets étant ſerfs, les impôts ſe levent au gré du Souverain: j'ai vu, pendant mon ambaſſade à Francfort, un de ces Princes, dont les coffres vuides ne lui permettant point de donner un *Gala* le jour de ſa fête, impoſa cent mille *Rixdales* ſur ſon peuple, pour donner à ſa petite Cour une repréſentation d'un Opéra de *Métaſtaſio*; ſont-ce là des Souverains? Non, ce ſont des tirans, & ce qu'ils oſent appeller impôt, eſt une vexation cruelle.

Si ces mêmes Souverains avoient

un

un Miniſtre verſé dans le Département des Finances, ils en ſeroient plus riches, & leurs peuples moins foulés; mais la malheureuſe facilité qu'ils ont d'accabler leurs ſujets, leur ôte l'envie d'appronfondir toutes les branches du commerce qui ſe trouvent dans leurs Etats : un des Princes de l'Empire, dont la domination eſt moins étendue, M. de Naſſau-Sarbruch, eſt un très-grand Financier, tout eſt mis à profit dans ſes poſſeſſions, le Conſeil de Régence n'eſt qu'un atome, l'induſtrie du Maître fait tout, c'eſt dommage qu'avec tant de talens & des revenus augmentés par la ſagacité du Prince, les peuples n'en ſoient pas plus heureux, reſte des préjugés attachés au gouvernement féodal, qu'on craint d'atténuer en l'adouciſſant, les trois quarts des Princes d'Allemagne, ne regnent que par la crainte qu'ils inſpirent, & le reſpect forcé de leurs peuples leur tient lieu d'amour; idée fauſſe, qui doit faire le malheur du maître & du ſujet.

J'ai vu, chez le Roi de Pruſſe, une

mauvaiſe politique, ce Monarque qui ſe croit aſſez grand pour n'avoir beſoin de Conſeil ni de Miniſtre, tire de ſes Etats le meilleur état poſſible, & ſi on avoit un reproche à lui faire, ce ſeroit, ſans doute, d'être trop Financier; aſſocié dans toutes les Manufactures qu'il fonde ou qu'il protége, il décourage par-là l'Artiſte principal, qui voudroit toujours qu'on ignorât ſes bénéfices.

Le feu Roi, lors de l'établiſſement des Manufactures d'Abbeville, donnoit de l'argent aux Entrepreneurs & n'en tiroit pas; ce Prince, guidé par un Miniſtre, dont je ne dois dire ni bien ni mal, * ſçavoit que le ſuccès de ces Manufactures devoit enrichir le Royaume, & fournir, par conſéquent, de nouvelles reſſources au Souverain.

Venons à la Marine, cette partie qui paroît une des plus aiſées à remplir, exige des détails très-étendus,

* Il veut, ſans doute, parler ici de Colbert, qui perdit Fouquet par une ruſe indigne d'un grand Miniſtre.

& j'oſe dire que pour occuper avec diſtinction ce Département, il faut réunir, à des connoiſſances particulieres, les talens du Secretaire d'Etat au Département de la guerre, & ceux du Miniſtre des Affaires Etrangeres; en effet; être inſtruit en temps de paix de l'état du commerce de nos voiſins & de nos alliés, connoître leurs forces maritimes actuelles, & ſçavoir à quel point elles peuvent être augmentées en cas de rupture; voilà en partie ce qui regarde le dehors, voici pour l'intérieur.

Former des Matelots, enclaſſer avec des gratifications honnêtes, les jeunes gens propres à la navigation, protéger les Ecoles de Marine, & récompenſer avec éclat ceux qui ſe diſtinguent dans cette étude, qui renferme la connoiſſance de preſque tous les Arts, tenir dans les Ports un nombre conſidérable de Vaiſſeaux pour vous faire reſpecter, & ne point enhardir de voiſins ambitieux, jaloux de votre commerce; (ſi la Marine de la France avoit été en bon état en 1755,

l'Angleterre n'auroit pas violé la paix, & l'Europe jouiroit aujourd'hui de l'abondance & du repos : ) avoir des magasins remplis pour être à même d'armer & de construire de nouveaux Vaisseaux en cas d'événement, & se convaincre par une politique démontrée, avec quels pirates il est avantageux d'être en paix ou en guerre.

Telles sont les connoissances, dont l'acquisition est nécessaire à un Ministre de la Marine, on en jugera mieux par les détails dans lesquels je vais entrer.

Il est de l'avantage de la Nation de ne pas être brouillée avec les Corsaires de Barbarie, je crois même qu'il seroit prudent d'être en paix avec toutes les Régences de cette partie de l'Afrique, parce que ces Forbans, parcourant les mers qu'ils écument, respecteront nos Vaisseaux, attaqueront ceux de nos voisins, & ruineront leur commerce en favorisant le nôtre ; cette raison, sentie dans tous les temps par la Grande-Bretagne, & par les Provinces-Unies, a

toujours engagé les Anglois & les Hollandois à chercher à vivre en paix avec les Régences de Barbarie ; ſi l'une des deux Nations étoit en guerre avec ces Forbans, & que la Marine d'Alger & de Tunis, fut auſſi reſpectable qu'elle l'a été autrefois, il eſt hors de douter que le commerce de l'Etat, ennemi de ſes Pirates, en ſouffriroit beaucoup, & que, par une conſéquence néceſſaire, celui du voiſin en paix s'enrichiroit des pertes de l'autre.

Les Genois ſont, ainſi que Malthe, toujours en guerre avec les Deys d'Afrique, le Royaume de Maroc & les Provinces qui en ſont tributaires ; l'Empereur, comme grand Duc de Toſcane, voulant profiter de cette diviſion, fit, au commencement de l'année 1749, une paix générale avec les Régences de Barbarie, que le Grand-Seigneur ratifia ; il eſt dit, par un article du Traité qui me fut envoyé par le Sieur Berthelet, notre Conſul à Livourne, que les Ports de la Toſcane ſeroient ouverts aux Vaiſſeaux de ces Régences ; les Corſaires flattés de ce

événement, dont le principal avantage devoit refluer ſur les Ports du grand Duché, jetterent l'allarme dans Gênes, dont on n'étoit peut-être pas fâché de ſe venger; M. Sorba, leur Miniſtre m'en parla ſouvent; l'Empereur, ſenſible aux médiations de quelques Puiſſances, ne rompit pas la paix, il eſt vrai, mais l'entrée des Ports qu'il interdit aux Corſaires Africains, qui compromettoient tous les jours le nom de Sa Majeſté Impériale, laiſſa reſpirer Gênes, dont le commerce reprit ſa premiere activité.

Je crois que toutes ces remarques peuvent être inſtructives pour les Rois & pour leurs Miniſtres, j'en ajouterai une, qui tient peut-être un peu de l'aſtuce Italienne; mais il y a des cas où la politique doit impoſer aux bienſéances.

Avez-vous un voiſin, avec qui vous êtes dans une tranquillité indifférente, & qui, n'étant ni votre allié, ni votre ami, peut épier un temps critique pour armer contre vous, & détruire votre commerce maritime: il eſt un moyen

de vous débarraſſer de cet ennemi dangereux, moyen que l'équité ſcrupuleuſe ne permet point, mais que les loix de la Politique ſupérieure aux événemens autoriſent.

Condamner à une *quarantaine*, très-ſtricte, tous les Vaiſſeaux qui ſortent des Ports de ce voiſin, vous verrez bientôt les Négocians & les Armateurs de l'Europe abandonner ces Ports interdits, & porter ailleurs leur cargaiſon; j'ai vu plus d'un Souverain d'Italie, employer ce ſtratagême avec ſuccès.

J'en viens actuellement aux choix des Généraux.

Une connoiſſance parfaite de l'art de la guerre, & de toutes les parties qui y coopérent, un déſintéreſſement à l'épreuve, une probité ſcrupuleuſe, l'amour de la diſcipline mitigée par la raiſon & par les circonſtances, * un eſprit ſage, ferme & profond, qui

* Un Maréchal de France, dont on n'a pas aſſez connu le mérite, paſſa pour cruel, parce qu'au commencement de cette guerre, il fai-

n'ayant pas le ridicule amour-propre de ſe croire infaillible, laiſſe l'opiniâtreté aux ſots, & profite des conſeils qu'on lui donne, une affabilité qui captive le ſoldat, attache l'Officier, & ſubjugue la confiance de l'un & de l'autre, une généroſité éclairée, qui ſache récompenſer à propos un ſoldat valeureux, & encourager ſes camarades, une équité ſcrupuleuſe, qui expoſe à la Cour les belles actions des Officiers Généraux & ſubalternes, (la plûpart des Princes ont le cœur bon, ils ne demandent que d'être inſtruits pour récompenſer;) en un mot, l'aſſemblage de preſque tous les talens qui forment un homme parfait; telles ſont

---

ſoit pendre tous les ſoldats maraudeurs, celui qui remplaça ce Général, ne les condamna qu'à la priſon, & on attribua, à ſa douceur, tout le brigandage qui a ſuivi dans l'Armée Françoiſe, les deux Généraux ont peut-être été blâmé avec raiſon, faute d'avoir trouvé un juſte milieu qui auroit ſauvé l'eſpece précieuſe des hommes, & arrêté les déſordres affreux qu'ils commettoient.

les qualités qui conſtituent un bon Général, je n'ignore pas que j'ai été blâmé d'avoir mis M. de *** à la tête de l'Armée du Roi en Allemagne, beaucoup de probité, du déſintéreſſement, un amour ſévere de la diſcipline, l'envie de bien faire, les inſtances réïterées de Madame & de M. de Sechelles, la difficulté, enfin, de trouver mieux dans un moment, où le plus ancien Lieutenant-Général de l'Armée étoit cenſé être inſtruit de tout, déterminerent le Roi à agréer le ſujet que je prenois la liberté de lui préſenter, & ſans la malheureuſe journée de *Minden*, mon choix auroit été approuvé; mais on donne une bataille ſans diſpoſition concertée, ſans retraite aſſurée, & ſans un défilé propre au dégorgement des équipages, en cas d'échec; l'ordre de bataille, que j'avoue avoir été aſſez mal arrangé, étoit le dernier Juillet, veille du combat, ſur le bureau de M. le Prince Ferdinand, à qui un déſerteur le porta, jugez par-là du déſordre qui regnoit dans les cabinets du Général & de ſes Sécretaires, où tout étoit expoſé à la curioſité du premier

venu; je rapporterai ici une anecdote ſinguliere qui honorera le Prince Ferdinand, & ſervira de leçon à nos Généraux. Ce Prince écrivit la nuit du 31 Juillet au premier Août, *à Freikag*, le *Fiſcher* des Hanovriens, ces propres mots :

» Je vous préviens que je bats demain les François près de Minden, » emparez-vous, dans la matinée, des » défilés marqués ſur la Carte d'autre » part, & s'il échappoit un équipage » François, je vous rends garant des » événemens. «

Cette Lettre me fut remiſe en copie par un homme des Vivres, priſonnier de Freikag, à qui ce dernier avoit confié l'original, ce Commis, créature de M. de Richelieu, eſt actuellement Tréſorier du Régiment d'Alſace. Puiſſe ce détail rendre les Généraux plus exacts !

Le peuple blâme, quelquefois, les Rois, & leur impute les fautes que les Chefs des Armées commettent ; mais le vulgaire ignorant, qui raiſonne ainſi, ne ſçait pas que de vingt Généraux, que le Miniſtre pro-

poſera à un Prince, il eſt aſſez heureux, s'il s'arrête ſur celui qui paſſe pour le meilleur, quoique ſouvent ce ne ſoit pas un grand homme, parce que le haſard ſeul a pu produire les petits ſuccès, qui ont commencé ſa réputation.

Il eſt vrai, que s'il arrivoit qu'un Souverain, ſéduit par ſon amitié pour un favori ſans expérience ſans talens militaires, lui confiât le commandement d'une Armée, il ſeroit reſponſable à ſon peuple des malheurs qui réſulteroient de ſon choix, & l'Etat lui reprocheroit, ſans injuſtice, les batailles perdues, & les braves citoyens qui ont été ſacrifiés.

Le feu Roi eut à ſe reprocher longtemps ſon attachement pour le Maréchal de Villeroi, qui ruina les affaires du Royaume toutes les fois qu'il commanda les Armées : Villeroi, le plus honnête-homme & le plus vain de ſon ſiécle, * n'étoit aimé que du Roi,

* Ce fut le premier de ces importans, dont l'orgueil faſtueux, ſervit de modéle à Molière.

parce que les hautéurs de ce favori faiſoient un peu trop ſentir l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit du Prince; dès qu'il étoit battu, & que Paris en fureur, s'exhaloit en injures groſſieres, Louis XIV. ſe contentoit de dire, *Villeroi eſt malheureux*, c'étoit cependant, à ſa ſeule inexpérience qu'on devoit imputer les fautes qu'on mettoit, mal-à propos ſur le compte de *la fatalité.*

Les Princes, jaloux d'avoir de bons Généraux, devroient établir, dans leurs Etats, des Académies ſemblables aux Ecoles de l'Artillerie, du Génie & de la Marine, ces Académies ouvertes, en tout tems, pendant la guerre, pendant la paix, & l'hyver, ſeulement, pendant la guerre, ſeroient deſtinées à former indiſtinctement, tous les Officiers, Généraux, Colonels, & tous les Capitaines qui auroient dix ans de Commiſſion; on diſcuteroit, dans ces Académies, toutes les matieres analogues à la guerre; l'attaque, la défenſe des Places, l'art de choiſir un champ de bataille avantageux, la ſcience des campe-

mens, le talent de faire une retraite, & la maniere de profiter des ſuites d'une victoire ; ces grands objets, peſés & réfléchis par des hommes qui ont déjà l'avantage de l'expérience, & qui ſe trouvent aidés de Vauban, des Commentaires de Céſar, qu'on ne lit pas aſſez, des Mémoires de Montecuculli, de Folard, de Feuquieres, de Puyſegur, de Berwik, du Prince Eugene, de Villars, des *Rêveries* de M. de Saxe, ouvrages où il y a beaucoup à apprendre, malgré les ſonges creux qu'on y rencontre, *aliquando bonus dormitat Homerus.*

Cette Ecole, tel que je la propoſe, formeroit néceſſairement d'excellens Généraux, où l'Etat n'auroit que des ſujets ineptes, ce qu'il eſt impoſſible de penſer dans aucune des Nations policées.

La bienfaiſance du Roi, ſenſible aux repréſentations de M. d'Argenſon, & aux miennes, a fondé dans Paris une *Ecole Militaire*; cet établiſſement, ſupérieur dans toutes ſes parties, à celui qu'on avoit fondé autre-

fois pour les Cadets, eſt bon pour la jeuneſſe, il la prépare à acquérir des connoiſſances plus étendues : mais il ne décide rien contre l'Académie dont je viens de donner le plan, j'en recommande l'établiſſement à mon ſucceſſeur.

Les Souverains, ayant un nombre de Généraux d'élite, doivent avoir l'attention de démêler le caractere de ceux qu'ils voudront choiſir ; un Chef d'Armée, ambitieux ou intéreſſé, prolonge la guerre, ruine l'Etat, & ſouvent le trahit par de mauvaiſes manœuvres concertées, ou par des intelligences avec l'ennemi.

Si j'en excepte l'Angleterre, où l'on punit juſqu'à l'inexpérience & le malheur, on a, dans le reſte de l'Europe, trop d'indulgence (mettons le mot propre) pour les crimes des Officiers Généraux, il y a peu de Puiſſance dans l'univers, qui ait été plus ſouvent trahie que la Maiſon d'Autriche, & celle de Bourbon.

Accoutumées, l'une & l'autre, à

pardonner aux traîtres, où à les faire enfermer dans une Citadelle, trop de pitié n'a servi qu'à multiplier les malheurs publics, en augmentant le nombre des coupables.

Les exemples manquent, & les horreurs redoublent; je frémis, quand je rapproche mes idées des événemens de la campagne de 1757; mais jettons un voile épais sur une affaire, dont les détails, & les suites trop douces, loin de faire trembler, produiront peut-être des imitateurs, enhardis par l'impunité.

On sçait que je n'aime point le sang, je dirai, cependant, que tout Prince, qui pardonne une trahison, expose souvent sa personne & son pays, la mort seule doit punir un traître, sur-tout, quand un crime touche l'Etat, une prison momentanée ou perpétuelle, n'effraye pas assez, l'échaffaut seul peut en imposer.

Je ne nie point qu'il n'y ait quelquefois de la grandeur à un Souverain de pardonner à une conspira-

tion tramée contre ſa propre perſonne ; l'ame de Cinna répondoit à Auguſte de la fidélité & de la réconnoiſſance d'un conjuré, à qui il faiſoit grace, ou par généroſité ou par politique ; les proſcriptions antérieures laiſſeront toujours des doutes ſur ce procédé d'Octave ; ſi le Roi de Portugal avoit eu la foibleſſe de pardoner à ſes aſſaſſins ; c'étoit fait de lui & de la Famille Royale : le cœur lâche & féroce des conſpirateurs garantit mon aſſertion, je ne parle point ici d'une Société de Religieux, que le Miniſtere de Lisbonne a voulu aſſocier à ce régicide ; mais j'oſe dire hautement qu'il eſt auſſi facile de prouver que les Jéſuites n'ont point trempé dans cette exécrable conſpiration, que de démontrer les reſſorts de l'accuſation, & de faire voir à l'Europe étonnée, qu'on a voulu punir en Portugal les fautes des Jéſuites du Paraguai ; j'ai d'excellens Mémoires, qui éclairciſſent cette affaire ; mais comme cela n'influe pas ſur notre gouvernement, je n'en

dirai pas davantage ; malheur aux Rois, qui, dans des cas auſſi graves, négligent de voir tout par eux-mêmes.

Le Cardinal, ſauveur de la France, Richelieu, à qui on a reproché d'avoir répandu trop de ſang, ſentoit les inconſéquences de l'impunité, plus le traitre étoit recommandable par ſa naiſſance, par ſes alliances & ſes amis, plus le Miniſtre s'attachoit à donner un exemple à la Nation ; le Maréchal de Montmorenci, favori de *Monſieur*, frere du Roi, trahit ſon Souverain, & perd la tête ſur l'échaffaut, malgré les inſtances de ſon protecteur, qui demande ſa grace ; Saint-Mars & de Thou, eurent le même ſort, ils avoient conſpiré contre l'Etat, il eſt vrai ; mais un Officier Général qui perd une bataille de propos délibéré, ou qui donne un avis faux qui la fait perdre, n'eſt-il pas plus coupable encore qu'un conjuré, dont le crime reſte ſans effet, parce qu'il a été découvert ?

Un Roi, qui veut être ſervi fidé-

lement dans ſes Armées, n'a que trois objets principaux à remplir ; recompenſer le mérite, corriger les fautes, & punir le crime.

## CHAPITRE IV.

### *De la Maiſon d'Autriche.*

ON s'eſt acharné, pendant vingt-cinq ans, à écrire & à publier par toute l'Europe, que toutes mes opinions étoient toujours directement oppoſées aux vues de la Maiſon d'Autriche.

Cette allégation, mal fondée dès qu'on la rend générale, doit être reſtrainte à de juſtes bornes.

Entrons ici dans des explications d'autant plus eſſentielles, qu'en développant mes vues avec candeur, je me juſtifierai de toutes les imputations qu'on m'a faites, rélativement aux fautes & aux malheurs de notre derniere guerre de Boheme.

En entrant dans le monde, je

trouvai la Cour triſte, Madame de Maintenon étoit ſainte ; & le Roi, qui vieilliſſoit ſous le poids des chagrins domeſtiques & étrangers, étoit devenu dévot juſqu'à l'auſtérité : les Courtiſans, ſinges du maître, jouoient la piété ; & tous les jeunes gens, frivoles ou trop foibles pour eſſayer de ſe contraindre, s'étoient relégués à Paris : je dûs donc aux mœurs de la Cour l'avantage d'être garanti de la fatuité, la ſeule vertu des ſots.

Faiſant la guerre pendant l'été, & venant paſſer les hivers à la Cour ou à Paris, je les employois à étudier les Auteurs qui avoient écrit de la guerre & de la politique. Le goût du travail, joint au deſir que j'avois d'entrer dans les affaires, me détermina à étudier le ſyſtême général de l'Europe : je vis, avec étonnement, qu'on n'agiſſoit à Verſailles que d'après de vieux principes, que le temps & les circonſtances auroient dû détruire ; il ſembloit que Richelieu préſidoit encore dans les Conſeils, & ſes maximes étoient toujours ſuivies, quoique les circonſ-

tances ne fuſſent plus les mêmes.

L'ancienne politique de Verſailles étoit l'anéantiſſement de la Maiſon d'Autriche, & long-temps elle a été raiſonnable, autant que les intérêts, fondés ſur la politique, peuvent l'être.

Quand la Maiſon d'Autriche réuniſſoit les Eſpagnes, les Indes, la Franche-Comté, la Hollande, le Rouſſillon, l'Autriche, la Hongrie, la Boheme, une partie de l'Italie, & les autres Provinces connues improprement ſous le nom de *Pays Héréditaires*, cette Puiſſance étoit, ſans contredit, trop formidable aux yeux de toute l'Europe: la cauſe générale des Souverains étoit intéreſſée à l'affoiblir en la démembrant. Les Hollandois profiterent de leur ſituation pour ſecouer le joug, & les Sujets de la branche d'Autriche-Eſpagnole en devinrent des alliés néceſſaires ou des ennemis redoutables. La Franche-Comté, le Rouſſillon, conquiſes par le feu Roi, & cédées à ce Monarque par un Traité de paix, entamerent un peu cette Puiſſance, ou, pour mieux dire, la chaſſerent de la

France, où elle devenoit dangereuſe, malgré les obſtacles du point de réunion des parties au centre *. Le Roi de Pruſſe, jeune, guerrier & ambitieux, crut que ſon courage & un certain héroïſme qu'il a développé de bonne heure, lui aſſuroient des droits ſur la ſucceſſion de l'Impératrice regnante; ſa volonté a fait ſon titre, & ſes conquêtes ont autoriſé ſon uſurpation: maître de l'une & l'autre Siléſie par un Traité de paix, arraché par les circonſtances, il viſe, non pas à de nouvelles conquêtes, mais à gar-

* C'eſt peut-être un avantage pour l'Eſpagne de n'avoir plus la Franche-Comté; toutes les fois qu'il auroit plû à la France de l'attaquer, comment une Province qui n'a que ſes garniſons ordinaires pourroit-elle réſiſter à une armée de cent mille hommes? Avant que la nouvelle en vînt à Madrid, elle ſeroit conquiſe; & les Eſpagnols, chargés de défendre la Franche-Comté, cherchant à ſe réunir à un corps d'armée, qui deviendroit leur point d'appui, ſeroient enveloppés & détruits avant qu'ils ſortiſſent du Royaume. Voilà ce que j'appelle les obſtacles de la réunion des parties au centre.

ne puis, ni ne dois encore parler ici de l'équivalent, qui aura ſon effet à la paix.

Voilà, à peu près, ce que l'Impératrice a perdu de l'héritage de ſes peres : cette Princeſſe, forcée en montant ſur le Trône de ſoutenir une guerre contre des Puiſſances redoutables, vit, ce que ſans doute elle ne devoit point attendre, la Pragmatique-Sanction rejettée par les Puiſſances mêmes qui l'avoient garantie du vivant de Charles VI.

Cette guerre, à laquelle il a plu au Teſtateur du Cardinal Alberoni de me donner une grande part, a été entrepriſe contre mon avis ; je le proteſte ici à la face des Nations. Lorſque M. le Cardinal, le Miniſtre le plus indécis qui fut jamais, me conſulta ſur le parti que le Roi avoit à prendre ; j'opinai pour que nous nous reſpectaſſions nous-mêmes, en tenant ce que nous avions promis. Il eſt vrai qu'en ſouhaitant qu'on ſoutînt l'Héritiere de Charles VI. dans la criſe où il paroiſſoit qu'elle alloit ſe trouver, j'inſiſtai fort pour que le Grand-Duc de Toſcane ne fût point Empereur, parce que ne pou-

vant prévoir alors le Traité de Verſailles, du premier Mai 1756, il étoit naturel de penſer que François de Lorraine, une fois Empereur, feroit paſſer dans ſa famille, comme par droit de ſucceſſion, le Sceptre de l'Empire, dont l'influence peut beaucoup dans les affaires de l'Allemagne; il ſuffiſoit donc de maintenir l'Impératrice regnante dans ſes poſſeſſions; mais la politique ne vouloit point que nous rendiſſions le Trône Impérial héréditaire dans la Maiſon de Lorraine, qui n'eſt autre que celle d'Autriche.

La pluralité des ſuffrages prévalut, parce qu'on imagina fauſſement qu'on ne pouvoit garantir la Pragmatique-Sanction, & s'intéreſſer à l'Electeur de Baviere, rélativement à la dignité d'Empereur, dont M. de Fleuri flatta ce Prince, il fut donc réſolu qu'on feroit la guerre. On me permettra de ne point parler ici de M. le Maréchal de Broglio, mon collégue & mon ancien; j'ai reſpecté ſes talens, combattu ſes plans, parce que M. de Broglio .... mais j'ai promis de n'en dire mot, je tiens parole.

Auſſi-tôt

Auſſi-tôt que je vis M. le Cardinal déterminé, non-ſeulement, à abandonner Marie-Thereſe, mais même d'armer contre Elle, je dreſſai un projet de campagne, ou plûtôt un plan général d'opérations; le meilleur ouvrage que j'aye fait, & que j'aurois donné dans ces Mémoires, ſi les circonſtances ne le rendoient inutile.

Nous paſſâmes, M. le Cardinal & moi, trois après-dînés à *Iſſy*, pour examiner ce projet & en concerter toutes les parties; mais l'avarice du Miniſtre, qui n'étoit autre qu'une *vertu vicieuſe*, ſi je puis me ſervir de ce terme, ou une économie mal arrangée, s'oppoſa à tout; voici quelques phraſes qui terminoient mon Mémoire, elles doivent donner à réfléchir à l'Auteur du Teſtament Politique. D'Alberoni, homme d'un eſprit *penſant*, qui depuis n'a pas rougi de reconnoître ſes erreurs, & de les rectifier.

» Mes marches ſont réglées, ſi les » Cours de Berlin & de Munich opé-

» rent d'après les instructions de votre
» Eminence, je fais dans six mois, du
» jour de ma jonction, la paix sous les
» murs de Vienne, à condition, &
» celle-ci est, *sine quâ non*, que votre
» Eminence me donnera un bon In-
» tendant, homme plein de talens,
» désintéressé & laborieux : enfin, un
» sujet unique ; le sieur Pavé pour
» Munitionnaire, un Etat-Major à ma
» disposition, cent mille hommes &
» cent millions de livres. «

Ces derniers mots firent reculer d'effroi le Cardinal, j'eus ce qui ne lui coûtoit rien, mais quarante mille hommes & dix millions formerent le premier fonds de cette armée ; erreur du Ministre, qui a pris sa source dans une avarice qui ne peint pas un grand homme : si j'avois eu, en partant pour la Boheme, le tiers des troupes & des sommes englouties inutilement dans ce Royaume, j'aurois, au nom du Roi, donné la loi à la Maison d'Autriche ; j'ai cru devoir ce détail à ma justification, on sçait le reste des événemens ; mais malgré nos mauvais succès, je

pense que les personnes sensées loueront ma retraite de Prague, seulement par les détails réfléchis qui la préparerent & en assurerent le succès contre toute vraisemblance.

Les circonstances décident presque toujours une Nation ; l'Autriche, aujourd'hui réunie avec nous, en retire un avantage qui influera sur le reste de l'Europe, il faut maintenir ce Traité dans toute sa force. Il n'y a que dans un siecle tel que le notre, où l'on verra un Electeur de Brandebourg résister aux trois Puissances les plus redoutables de l'Europe ; je m'arrête ici, car l'humeur me meneroit peut-être trop avant.

## CHAPITRE V.

### *Du Prétendant.*

LES malheurs attachés à la Maison de Stuard, depuis que *Robert* de cette Famille monta en 1369 sur le

Trône d'Ecoſſe, me feroient croire qu'il y a des Races formées pour devenir les triſtes victimes de la fatalité; preſque tous ceux de ce nom ont péri malheureuſement; il eſt cependant certain que malgré l'horreur de cette deſtinée, le nom & les héritiers des Stuards ſont encore redoutables à la maiſon d'Hanovre: c'eſt d'après ces principes que nous voulûmes agir, lorſque l'Angleterre violant la paix, commit près de l'embouchure de la riviere de Saint Laurent les premieres hoſtilités.

*Le Prétendant* (il n'eſt ici queſtion que du Prince Edouard ſon Fils) revenoit d'Allemagne, où ſa conduite dans pluſieurs Cours avoit attiré des reproches à la France, le Roi avoit eu le projet de lui faire épouſer une Princeſſe du Nord, le Prétendant rebuta cette idée, & fit entendre qu'il avoit des vûes ſur le Trône de Portugal, deſſein chimérique, qui, ſans doute, lui avoit été ſuggéré par un de ces bons Prêtres Irlandois qui le ſuivoient, en diſant la Meſſe à dix

fols par jour. Il arriva que dans le même temps le Prince de Wirtemberg, qui ſert aujourd'hui comme volontaire dans l'armée de M. le Maréchal Daun, ſubjugué par un nommé d'*Ancarville*, qu'il avoit tiré en 1750 de la citadelle de Spandan, avoit eu le projet de ſubjuguer la Corſe avec de l'or, & de demander la Princeſſe du Bréſil en mariage, ce d'Ancarville partit de Paris avec des pouvoirs & des lettres de crédit. La maîtreſſe de cet émiſſaire révéla le ſecret : le Roi qui en fut informé, envoya M. de Puyſieux, qui n'étoit plus alors dans le miniſtere, chez le Prince de Wirtemberg, qui rougit ſur le champ de s'être trop livré à un avanturier, envoya une perſonne de confiance après d'Ancarville, qu'on arrêta heureuſement à Marſeille, au moment qu'il alloit s'embarquer.

Le Prétendant ne pouvant plus nous reprocher qu'on vouloit lui faire préférer en Portugal un Prince étranger, nous tâchâmes de le faire conſentir

que l'Angleterre, à qui le miniſtere de Lisbonne étoit vendu, ſeroit un obſtacle perpétuel à cette alliance; on ſçait que l'eſpoir d'être Roi de Portugal avoit flatté M. le Duc de Cumberland, je ne doute pas même que ſon deſſein auroit eu lieu, ſi les Peres Jéſuites, Confeſſeurs de la Famille, ne s'y fuſſent oppoſés; voilà leur plus grand crime en Portugal.

Le Prétendant ayant refuſé de ſe marier, on fit ici de nouveaux efforts pour oppoſer, quand il en ſeroit beſoin, des fantômes à la Grande-Bretagne. Le Cardinal Tencin, gagné par les Anglois, avoit déterminé le Duc d'Yorck à ſe faire Cardinal, projet peu raiſonnable, qui entraîna la diſgrace de M. de Tencin, preuve certaine que la France n'avoit aucune part à une action qu'on reproche à notre miniſtere comme une mal-adreſſe. Ce qui fit préſumer à l'Europe qu'on avoit ſollicité de la part de la France le Chapeau de Cardinal pour le frere du Prétendant, c'eſt que le Roi,

ſenſible aux beſoins de ce Prince, lui donna, quelque temps après ſa nomination à la pourpre, l'Abbaye d'Auchin ; ne falloit-il pas que le Duc d'Yorck, dont la nouvelle ſituation exigeoit une dépenſe plus conſidérable, vécut avec dignité ?

Le Prétendant partit d'Allemagne dans les premiers mois de l'année 1756, & vint à Navarre, où le Duc de Bouillon ſe fit honneur de lui donner un aſyle, le Roi me chargea de le voir, & de lui propoſer les idées du Gouvernement ſur ſa perſonne, j'allai cinq ou ſix fois à Navarre, où j'arrivois pendant la nuit ; je trouvai ce Prince découragé & preſque inſenſible à ma premiere viſite. Il étoit alors queſtion du ſiege de Minorque, & il eſt bon de dire comment il ſe fit. Le Chevalier de Mouhy, que je lâchois dans Paris pour me rapporter les bruits courans, m'aſſura pendant plus de quinze jours, qu'il étoit généralement reçu dans Paris, que nous allions aſſiéger l'Iſle de Minorque, à laquelle nous n'avions pas ſongé juſques-là. Tous ces bruits

renouvellés, m'engagerent à propoſer ce ſiege au Roi. Sa Majeſté m'ayant demandé un Mémoire relatif, je le dreſſai, & dans le mois de Février l'affaire fut diſcutée au Conſeil & généralement reçûe. On convint que l'on payeroit du monde pour en ſemer le bruit par-tout, afin que l'Angleterre ne crût point une expédition que tout le monde publioit, & qui devoit être ſécrette ſi elle étoit réelle.

L'objet étoit de ſçavoir à qui on confieroit l'entrepriſe, le Roi jetta les yeux ſur le Prétendant, j'allai à Navarre; mais ce Prince plus décidé à ne rien faire, qu'indécis ſur les conditions de ſon ſort, battit la campagne, me rappella fort au long l'hiſtoire de ſa détention au Château de Vincennes, & finit par me dire que les Anglois lui rendroient juſtice s'ils le jugeoient à propos, mais qu'il ne vouloit plus être leur épouvantail; je vis dans ce diſcours un homme rebuté, ſans ambition, ſans projet de vengeance, & digne, en un mot, de ſa mauvaiſe fortune.

Je

Je fis encore quelques voyages pour le ramener à une expédition, qui ne pouvoit que lui être favorable, puiſque la priſe de Minorque auroit néceſſairement augmenté le parti que le Prétendant pouvoit avoir en Angleterre ; mes tentatives furent vaines ; ce Prince abbatu par les malheurs multipliés de ſa Maiſon, ne vouloit rien faire pour la relever, & il me laiſſa aller, en me priant de demander au Roi la permiſſion de reſter encore quelques mois à Navarre : Sa Majeſté y conſentit, & M. le Duc de Bouillon appréhendant que les Anglois ne l'en fiſſent enlever à l'ouverture de la guerre, lui offrit un nouvel aſyle dans ſa Principauté ; le Prétendant y eſt encore, & il y vit indifférent à la France, oublié de l'Ecoſſe, dédaigné de l'Irlande, & peu craint de l'Angleterre.

Je vois, avec douleur, que tous les Princes de la Maiſon de Stuard ont mérité l'horreur de leur ſituation par foibleſſe, ou par nonchalance, & je penſe qu'il faut regarder cette Maiſon

comme éteinte, par le découragement de celui qui ſeul peut la relever.

## CHAPITRE VI.

### *De la Guerre & de la Paix.*

GRotius, échappé des priſons de Louveſtein, compoſa dans Paris un Traité fort ample *de Bello & Pace*; mais je doute qu'il puiſſe être utile aujourd'hui, eu égard à la maniere dont les Souverains traitent les affaires politiques; tout dépend moins encore des circonſtances que de la ſupériorité des forces; & le canon, que les Rois appelloient autrefois *leur derniere raiſon*, eſt devenu le début des querelles; un Manifeſte, que perſonne ne croit, & qu'on publie encore pour ſuivre un vieil uſage, ſe répand dans les Cours étrangeres, les hoſtilités ſuivent: telle eſt la façon de procéder de ceux que la force rend infidèles à leurs engagemens.

La petite Souveraineté d'Herſtal
: au Roi de Pruſſe, parce qu'elle
trop éloignée de ſes poſſeſſions ;
roit appercevoir que ce Domaine
ſin de l'Etat de Liége, peut con-
ir au Prince-Evêque qui n'en
t point : que fait Fréderic ? Il
ſe de ſa ſupériorité, & après un
i violent des vexations les plus
ades, il force à main armée le
ıce de Liége d'acheter Herſtal,
à lui payer le double de ſa valeur
le : une condition pareille dans
commencemens d'un regne, an-
ıçoit ce que le temps n'a malheu-
ſement que trop confirmé, un Mo-
que entreprenant, dont l'Europe
oit à redouter l'exceſſive ambition.
Tous les Souverains qui agiſſent
la ſorte, peuvent compter ſur quel-
:s ſuccès paſſagers & honteux ;
is la voix unanime des Nations
s'éleve contre eux, ternit leur
utation, éclipſe leur prétendu hé-
ſme, & les place au rang des uſur-
eurs.
Toute guerre, ſoutenue injuſte-

ment, fait l'opprobre de celui qui la déclare ; indépendamment de l'Europe qui crie contre lui, il a des reproches plus ſenſibles à eſſuyer dans ſon propre pays ; ſes ſujets ruinés lui demandent les larmes aux yeux, un million de Citoyens indignement ſacrifiés à ſon orgueil ou à ſon ambition : que répondre à ces clameurs ? Charles XII. les dédaigna ; mais Louis XIV. parvenu à l'âge heureux où l'on réfléchit ſur ſes fautes, ſentit des remords, qui honorerent les dernieres paroles qu'il prononça en mourant.

Les Souverains, prêts de déclarer la guerre, ne ſçauroient démêler avec trop de ſagacité, s'il n'y a pas un Louvois dans leurs Conſeils, ou un Malbouroug dans leurs Armées ; je veux dire un Miniſtre & un Général, qui, n'ayant en temps de paix, qu'un crédit médiocre, cherchent à augmenter leur autorité, en ſe rendant néceſſaires par les guerres qu'ils inſpirent, & qu'ils perpétuent. Que ce Louvois, à qui il ne manquoit

que la qualité de Citoyen pour être le plus grand homme de ſon ſiécle, a cauſé de maux à l'Univers, en entraînant ſon Maître dans des guerres injuſtes.

Un Prince doit avoir pour maxime irrévocable, que c'eſt commettre une injuſtice, que d'intenter une guerre ſans avoir fait examiner par un Conſeil impartial ſes prétentions, & les défenſes de la Puiſſance oppoſée; conſulter les Loix nationales & celles de l'Etat avec lequel on veut rompre, & ſuppoſé que, dans la circonſtance où le Souverain ſe trouve, elles autoriſaſſent des hoſtilités, ne point les commencer ſans avoir tenté, par le moyen de la négociation, toutes les voies poſſibles de conciliation.

Ce qui fait la honte des Rois, c'eſt qu'il eſt conſtant que, de toutes les guerres intentées depuis que ce malheureux fléau eſt connu ſur la terre, il n'en eſt aucune qu'on n'auroit pu éviter, ſi on avoit voulu entrer de bonne foi dans un accommodement; mais l'ambition d'un Monarque & les

juſtes réſiſtances de celui qu'on veut dépouiller, éloignent un accord facile à conclure, ſi tous les Princes de l'Europe faiſoient ce qu'ils doivent dans un cas pareil; ce que je vais dire eſt une vérité ſimple, que les Souverains ne devroient jamais perdre de vue.

J'oſe avancer hardiment qu'il n'y auroit jamais de guerre, ſi les Puiſſances réunies entre elles, vouloient faire le bonheur de leur peuple, & concourir à celui du monde. Deux Souverains ont entre eux des démêlés qui tendent à une rupture, il faut dans l'occurrence tenter les voies de conciliation; ſi elles échouent par l'opiniâtreté de l'une des parties, les mêmes Puiſſances, qui ont voulu concourir à l'accommodement, doivent ſe liguer contre l'oppreſſeur en faveur de la partie opprimée. Qu'il ſeroit beau de voir les Princes agir auſſi ſagement! Mais la politique.... la politique eſt un maſque qui ne ſert qu'à voiler des crimes; le plus honnête homme des Souverains ſeroit celui qui oſeroit l'arracher.

Si ce Roi de Suéde, qui faiſoit la guerre, moins encore par caprice que par tempérament, avoit vu toute l'Europe ſoulevée contre lui à la premiere hoſtilité qu'il commit, ce Monarque, terraſſé par la force, ſe ſeroit dégoûté de la guerre, & uniquement attaché à faire le bonheur des Suédois, il n'auroit pas joué à Bender le perſonnage extravagant de Don Quichote.

Si ce que je viens de propoſer plus haut, n'a pas encore été pratiqué juſqu'ici, il ne s'enſuit pas que le bien qu'on n'a pas fait, ne puiſſe ſe faire; je viens de mettre la félicité de l'Univers ſous la main des Rois, ils n'ont qu'à vouloir, le monde eſt heureux.

Inſtruiſons maintenant par des exemples toujours plus frappans, que des préceptes généraux.

Philippe IV., beau-pere du feu Roi, mourut en 1665; celui-ci oubliant que Marie-Théreſe d'Autriche, fille de Philippe, avoit fait, par ſon Contrat de mariage, des renonciations expreſſes, voulut entrer en poſſeſſion de la Flandres & de la

Franche-Comté, qui étoient alors ſous la domination Eſpagnole ; les prétextes que Sa Majeſté allégua, étoient frivoles ; M. le Préſident Hénault les appelle des *Droits acquis* ; Voltaire les attenue, & penſe mieux dans ce cas que l'Auteur de l'Abrégé Chronologique. Diſcutons cet objet important : mes reflexions, toujours impartiales, démontreront aux Princes que les guerres qu'ils croient fondées ſur la juſtice, ſont preſque toujours l'effet de l'ambition, ou de la mauvaiſe foi.

On traite de *Droit acqui* une prétention oppoſée à la bonne foi, au Traité des Pyrenées, à un Acte ſolemnel conſacré par le ſuffrage des Nations, & par la ſignature même de Louis XIV., & enfin contraire aux Loix & aux Coutumes reclamées par ce Prince. En effet, le droit de *dévolution*, qui déclare habile à ſuccéder les enfans du premier lit, à l'excluſion de ceux du ſecond, ſans toutefois que les mâles du ſecond lit, puiſſent exclure les filles du premier, loin d'être généralement ſuivi dans

les pays demandés par le feu Roi, n'avoit d'activité que dans quelques provinces des Pays-Bas, & le mot de *dévolution* étoit absolument ignoré dans la Franche-Comté, que Louis XIV réclamoit comme un héritage patrimonial que la mort de Philippe IV avoit acquis à la Reine au lieu plus tard, & pour faire voir combien le feu Roi lui-même en déclarant cette guerre, nous devons supposer, pour un moment, que le droit de dévolution eut une extension absolue dans la Flandres & dans la Comté de Bourgogne; que Louis XIV, qui avoit renoncé, deux fois avec Marie-Thérese, aux mêmes Provinces qu'il réclamoit, pouvoit-il exiger? Rénonciations qu'il avoit voulu rendre sacrées en les faisant enrégistrer au Parlement.

Je demande actuellement à M. le Président Hénault, si, lorsqu'il étoit assis sur les lys, où l'austere équité dicta toutes ses opinions, il auroit prononcé dans cette affaire en faveur du feu Roi?

Je ne puis, cependant, me diſpenſer d'obſerver que cette guerre, la premiere que Louis XIV fit depuis la mort du Cardinal Mazarin, fût précédée par des prévoyances ſages & des négociations qui ſembleroient juſtifier ce Monarque, ſi on pouvoit juger ſainement d'une machine ſans connoître les reſſorts qui la font agir.

Le feu Roi conſulta tous ſes Miniſtres & les Théologiens les plus éclairés de ſon Royaume; mais les Membres du Conſeil, inſtruits du deſir démeſuté que Louis avoit d'ouvrir une guerre, ſacrifierent lâchement l'humanité & le Droit des Gens à l'ambition du Maître; & les Théologiens, qui avoient des Evêchés ou des Abbayes à eſpérer, ne ſe donnerent pas la peine d'examiner une queſtion qui n'étoit pas de leur reſſort, & ils prononcerent, comme preſque tous les hommes, d'après leur intérêt; au reſte, cette affaire étoit purement un point de coutume, ſur lequel il ne falloit conſulter que des Avocats; mais on fit, pendant

deux ans, une guerre de plume dans la ſeule vue d'en préparer une plus cruelle, le feu Roi marcha en Flandres en 1667, avec l'avis de ſes Miniſtres & de ſes Théologiens, qui n'auroient rien décidé pour lui, s'il n'avoit eu de forces quatre fois ſupérieures à celles de la mere du jeune Charles ſecond : cette Reine n'avoit pour défendre les droits légitimes de ſon fils, que les conſeils d'un Jéſuite, des Places dépourvues & des troupes indiſciplinées.

Louis XIV, maître de la Flandres & de la Franche-Comté, qui fut priſe l'hiver ſuivant, allarma toute l'Europe, & le Traité de la triple Alliance fut conclu ; le feu Roi, inquiété à ſon tour, fit une paix plâtrée, plus je l'examine, plus je vois combien il importe aux Souverains de ſe défier de l'ambition des Miniſtres, de flatteurs & des Prêtres.

Ces remarques trop vraies, doivent faire connoître aux Rois de quelle circonſpection ils doivent uſer, dès qu'il s'agit d'une déclaration de guer-

re ; pourſuivons, & que de nouveaux exemples portent une lumiere nouvelle ſur l'objet intéreſſant que je traite dans ce Chapitre.

Autre guerre plus injuſte encore que la précédente ; Louis XIV. indigné que la Hollande l'eût forcé de ſigner la paix d'Aix-la-Chapelle, fatigué d'ailleurs des douceurs du repos, & peut-être plus jaloux encore de remplir l'univers de ſon nom, projette de conquérir les Provinces-Unies: Louvois, qui veut colorer aux yeux des Nations, la démarche de ſon Maître, apporte dans le Conſeil une Médaille qui ne fut jamais frappée en Hollande, monument moins injurieux au feu Roi, que flatteur pour Van-Heuning, qui l'avoit contraint à reſtituer la Franche-Comté ; le Conſeil, touché d'une piece auſſi déciſive, ne balança pas à prononcer qu'il falloit exterminer les Etats-Généraux, parce qu'un frondeur obſcur avoit fait frapper, on ne ſait où, une Médaille où Joſué Van-Heuning *arrêtoit le Soleil*, qui étoit l'emblême, un peu trop faſtueux, de Louis XIV.

Ce Monarque, rédoutant, avec raiſon, la Marine des Hollandois, s'allia avec Charles II, Roi d'Angleterre, par l'entremiſe de *Madame*, ſœur de ce Prince, l'Armée de Louis avance dans la Flandres Françoiſe, ſans que l'hoſtilité projettée fût précédée par une plainte qui demanda ſatisfaction aux Hollandois, où par une déclaration authentique; les Anglois de leur côté mirent en mer. La République conſternée ſe voyant prête à être envahie, s'informa humblement des motifs qui faiſoient agir les deux Rois; le Miniſtere de Louis ne parla que de la Médaille, celui de Charles allégua une raiſon trop ſinguliere pour ne pas être rapportée.

La Famille de Cornelius Wit, frere du Grand Penſionnaire, avoit fait peindre cet Officier de Marine avec les attributs d'un guerrier vainqueur d'une Flotte Angloiſe, ce portrait, qu'un Milord avoit apperçu dans une chambre qu'on ouvroit rarement, allarma la Grande-Brétagne: le Conſeil de Charles II. décida qu'une Famil-

le n'avoit pas le droit de faire peindre ſon parent, prenant & brûlant des Vaiſſeaux Anglois, qu'il avoit effectivement pris & brûlés, & ce Tableau fit réſoudre par Charles II. la perte de la Hollande.

Voilà pourtant une guerre qui mit toute l'Europe en mouvement, ruina la plus grande partie des Provinces-Unies, & cauſa la perte d'une infinité de Citoyens des différens partis, cette guerre eſt d'autant plus criante, qu'en ſuppoſant que les griefs de la France & de l'Angleterre fuſſent fondés, on terminoit tout en écraſant la Médaille & en effaçant le Tableau.

Ces deux Souverains n'ignoroient pas ce qu'ils devoient faire pour laiſſer le calme à l'Europe, mais le Roi de France étoit affamé de gloire, & celui d'Angleterre étoit avide d'argent; ces motifs, peu louables, entraînerent ces deux Princes au-delà de l'équité, & le malheur public fut le fruit de leur entrepriſe.

Si je voulois, ſans ſortir du temps préſent, donner l'exemple d'une guer-

re injuſte, je citerois la conduite que le Roi de Pruſſe a tenuë dans l'Europe depuis la fin de l'année 1756; peu content d'attaquer ſes voiſins à force ouverte, il viole par lui-même les dépôts publics des Chancelleries, que ſon Miniſtre Malhzan, le plus habile Serrurier du ſiécle pour la fabrication des fauſſes clefs, avoit déjà violés.

Je ne connois cet Envoyé que par l'obſcurité de ſes petites démarches à la Cour de Dreſde, il ignoroit, ſans doute, que, pris ſur le fait, il auroit été pendu, qu'on ſe récrie encore ſur mes vrais ſentimens, j'écris ici ce que j'ai toujours penſé depuis près de cinq ans, je vais plus avant.

Quelques fuſſent les craintes & les ſoupçons du Roi de Pruſſe, rien ne pouvoit excuſer ſa conduite avec l'Imperatrice-Reine, ni ſon invaſion de la Saxe; je m'arrête, parce qu'en condamnant les fautes des Rois, on doit reſpecter leur perſonne; mais étoit-ce à Fréderic à donner le premier exemple de l'oppreſſion d'un Monarque, dont il ſe dit l'ami le jour même qu'il l'expulſe de ſes Etats!

Quelle ame, avec tant d'élévation, de génie, & de ſublimité de talens! Sans ces derniers procédés, le Roi de Pruſſe n'auroit eu que des torts de convention, effacées avec le temps par l'éclat de ſon nom.

On a quelquefois, par une fauſſe prévention, blâmé Frederic dans des circonſtances où il ſuivoit les loix de la guerre, telle, par exemple, que ſon entrée en Pologne, fondée ſur le Droit de la Guerre, & la néceſſité des événemens, qui n'excuſeront cependant dans aucune conjoncture les enlevemens forcés, contraires aux prérogatives primitives de toutes les Nations.

Le regne du feu Roi, que j'ai choiſi exprès pour donner des exemples récens de guerres injuſtes, en préſente pluſieurs, guidées par l'équité; il eſt vrai qu'elles furent peu ſanglantes, parce que la bonté de la cauſe & la foibleſſe de ſes ennemis pacifierent tout; l'Eſpagne cédant la main que ſes Ambaſſadeurs diſputoient à ceux de la France, Alexandre

dre VII. humilié par une excuſe honteuſe & une pyramide flétriſſante pour avoir permis que ſa Garde-Corſe oſât inſulter à Crequi, Alger & Gênes bombardées & dociles, toutes ces Puiſſances prévinrent par leur ſoumiſſion les maux que des guerres autoriſées, par le Droit des Gens, auroient entraînés.

La guerre de la ſucceſſion, la plus juſte de celles que Louis XIV. entreprit, fut la ſeule malheureuſe, il ſembloit que la fortune, qui s'étoit épuiſée pour ce Monarque, ſe repentit des faveurs dont elle l'avoit comblé, & attendit la fin de ſa carriere pour l'en punir, & l'humilier de toutes les façons; mais ce qui avoit précédé la mort de Charles II. n'en étoit pas moins contraire aux loix, *viventi non eſt hæreditas*: le Traité de partage étoit une contravention manifeſte au Droit des Gens. Charles, ſenſible à l'affront que ce Traité lui faiſoit, conſulta des Théologiens, ſa propre conſcience, la Cour de Rome, & les Droits de la Maiſon de Bourbon,

M

qu'il haiſſoit, * mais à qui il vouloit rendre juſtice dans ces momens où les perſonnalités, & les querelles diſparoiſſent à la vue de l'Eternité.

Rome, les Théologiens & la conſcience de Charles s'étant réunis en faveur du Duc d'Anjou; l'Archiduc d'Autriche, connu depuis ſous le nom de l'Empereur Charles VI. fut privé par cet Acte authentique, & par le ſort d'un Traité, de l'Eſpagne & des Indes qu'il attendoit.

Les Politiques qui ont prétendu que le Teſtament de Charles II. avoit été ſuggeré par la Cour de Vienne, ne connoiſſoient gueres les vues de l'Empereur Leopold ni l'eſprit du Miniſtere Eſpagnol, ils ſemblent qu'en avançant ce paradoxe inſoutenable, ils n'ont recherché que le vain plaiſir de mettre en mouvement toutes les cervelles ſpéculatives; l'intérêt de Leopold étoit de tranſmettre à ſes Deſcendans les poſſeſſions immenſes

* Voyez les Lettres de Madame de Villars, Ambaſſadrice à Madrid.

de la Branche Autrichienne Eſpagnole, & jamais on ne préſumera que ce Prince ait travaillé contre lui-même, en portant le Duc d'Anjou ſur le Trône des Eſpagnes & des Indes, ainſi que de tous les autres Etats qui étoient joints à la Monarchie Eſpagnole, & dont Philippe V. devoit hériter par le Teſtament, qu'on attribue ſi mal-à-propos à la Cour de Vienne; en effet, quelle apparence que l'Empereur ait voulu enrichir la Maiſon de Bourbon d'une ſucceſſion, pour laquelle on a fait une guerre longue & diſpendieuſe? Guerre qui fut fondée de la part de la France, & dans laquelle on retrouve tous les caracteres diſtinctifs de l'équité.

Les Souverains, qui veulent entreprendre une guerre, doivent, ſurtout, conſidérer trois choſes; la premiere, qui devient la plus importante de toutes, eſt de ſçavoir ſi la guerre qu'ils méditent eſt juſte; la ſeconde, s'ils ont des Généraux en état de mener le ſoldat; tout dépend du Chef, & de cent batailles perdues, il n'y en

a pas cinq qu'on peut imputer à la honte des troupes, *ſoldats du Pape*, *ſoldats Génois*, dit-on, *tous mauvais ſoldats*, contes en l'air! il n'y a pas un fantaſſin de la ſainte Egliſe, ou de la Séréniſſime République de Gênes, qui ne valût un de nos Grenadiers, s'il étoit bien mené; & il n'eſt pas un Grenadier François qui ne méritât le titre humiliant de ſoldat du Pape, s'il étoit mal diſcipliné & mal conduit; l'Officier fait le ſoldat, le Général forme l'Officier, vérité eſſentielle, que les Princes ne perdront jamais de vue qu'à leur détriment; la troiſieme, enfin, eſt de ſçavoir, ſi les coffres de l'Etat peuvent actuellement ſuffire, au moins, à deux années; commencer une guerre ſous l'eſpoir de fouler le peuple, c'eſt commencer par une injuſtice, & il réſultera de cette mauvaiſe conduite que les ſujets ſeront vexés, le ſoldat mal payé, l'Officier ſans récompenſe, & l'Etat ruiné.

Un Prince jaloux de connoître ſi la guerre qu'il médite, eſt juſte, doit

consulter des hommes désintéressés & impartiaux qui, n'ayant rien à espérer de la guerre ni de la paix, parleront avec la vérité que l'honneur inspire; il y a, d'ailleurs, bien peu de personnes qui ne soient capables par les lumieres de la conscience, de discerner le caractere d'une guerre, & de voir si elle est juste ou injuste; mais quelque fondée qu'elle puisse être sur la justice, les Princes ne doivent jamais commencer les hostilités, qu'ils n'aient demandé la réparation des torts qu'on a eu avec eux, & prenant un repos formel pour un dénie de justice, publier un Manifeste, dans lequel ils justifient leur conduite aux yeux de l'univers, & le préviennent contre la puissance qu'ils vont attaquer.

J'ai parlé plus haut du choix des Généraux & des Administrateurs des Finances, deux objets essentiels pour faire la guerre avec succès : les Princes d'Allemagne, j'en excepte les Potentats du Nord, n'étant pas en état de mettre sur pied une quantité assez considérable d'hommes pour oppo-

à des forces ſupérieures, doivent avoir l'attention de s'allier par des motifs raiſonnables & réciproques à un Souverain, dont le nom & les forces en impoſent; la foibleſſe des Gênois alloit les livrer aux Autrichiens; mais leur politique avoit été de s'unir antérieurement avec la France; le Duc de Boufflers paſſe les Mers, met la Place en état, & meurt avec la conſolation de laiſſer à ſon ſucceſſeur les moyens de ſauver la République.

Ces Alliances, que je recommande, doivent être ménagées avec circonſpection, il eſt quelquefois très-dangereux de vouloir jouer un rôle en s'alliant avec une Puiſſance formidable, M. le Duc de Modene, qui fournira à peine deux mille hommes; s'il veut dévaſter ſes petits Etats, fut ruiné pendant la derniere guerre d'Italie, parce que les Autrichiens, en inondant ſon pays, diſoient, nous uſons du Droit de la Guerre, en foulant un de nos ennemis, allié de la France & de l'Eſ-

pagne, honneur que ce Prince paya bien cherement; il crut s'en vanger depuis en quittant ces deux Puiſſances: démarche peu meſurée, qui auroit pu lui nuire encore, ſi l'alliance, qui doit faire la félicité de l'Europe, n'avoit tout réuni.

Le Landgrave de Heſſe-Caſſel, & le Duc de Brunſwick-Wolfenbutel ne ſont pas à ſe repentir de leur alliance avec le Roi d'Angleterre; leur pays ſaccagés, & les cris douloureux de leurs peuples, réduits à la plus affreuſe miſere, doivent être la ſource éternelle de leurs remords.

Les Souverains, dont les Etats ſont peu conſidérables, ne peuvent guères garder la neutralité; une des deux parties belligérantes les force à ſe déclarer, où ils deviennent la proye de toutes les deux. M. le Duc de Saxe-Gotha n'a que trop fourni dans cette guerre la preuve de ce que j'avance. Protégé par les Cours de Verſailles & de Berlin, la ſituation de ſon pays la mis dans le cas de le voir maltraiter inſdiſpenſablement par les troupes

Françoiſes & Pruſſiennes ; malheur preſque toujours attaché à la poſition d'un Prince, qui, ſe trouvant dans l'impoſſibilité de réſiſter, doit obéir aux circonſtances. Je ne connois qu'un Prince aſſez grand politique pour avoir ſçu maintenir le calme dans deux petits Duchés pendant un Régne de trente-un ans, & dans des temps où la France & l'Allemagne, entre leſquelles ces Etats ſont enclavés, étoient en guerre ; forcé ſouvent de ſe déclarer, il conſerva toujours une neutralité qui fit le bonheur de ſes Sujets, pendant que le reſte de l'Europe gémiſſoit ſur l'embraſement général ; ce Souverain étoit formé pour régner ſur de plus vaſtes Provinces, mais jamais ſur des peuples plus fidéles.

Les Rois, qui ont la force en main, s'allient au gré de leur intérêt ; mais les petits Princes n'étant que trop ſouvent les jouets de la ſupériorité, doivent éviter ces alliances bruyantes qui ne leur apportent ordinairement que des malheurs, & convertir le titre *d'Allié* en celui de *Protégé*, moins flatteur, mais plus ſolide.

La

La Principauté de Monaco ſubſiſte en ſûreté ſous la protection de la France, elle ne trouveroit peut-être pas ſon bonheur à l'abri d'une alliance.

Il y a des cas où des petits Princes peuvent rechercher l'alliance d'un Souverain puiſſant; mais il faut qu'ils conſiderent, avant de tenter cette démarche, deux choſes importantes.

Il faut, *primò*, que le Prince, ſupérieur en forces, ait, dans tous les temps, un beſoin eſſentiel d'un Prince foible; ce qui ſuppoſera néceſſairement des ménagemens pour les Sujets, & de la bonne foi envers le Maître: *ſecundò*, le Prince foible doit obſerver de ne point contracter de convention offenſive ou défenſive contre une Puiſſance voiſine, ſupérieure par ſes forces perſonnelles ou par ſes alliances au Souverain auquel il s'unit; en uſant de cette ſage précaution, il met ſon pays à l'abri de toute incurſion: effectivement, le Prince, qui doit le ménager par le beſoin qu'il a de lui, le laiſſera jouir

du calme ; & l'autre qui, par la poſi-
tion de ſes Provinces, doit rede
ſon alliance, reſpectera ſa neutralité
terminons ce chapitre par l'article d
la paix.

Il eſt quelquefois plus glorieux qu'u
tile de donner la paix au monde
une paix précoce ou mal cimentée e
ordinairement l'avant-coureur d'une
guerre plus-cruelle que celle qu'elle
vient d'éteindre : voyez le dernier
Traité d'Aix-la-Chapelle, & vous
conviendrez que j'ai raiſon. La
plâtrée qu'on y ſigna, & qu'on m
fort mal-à-propos attribuée, fut l'ou-
vrage d'une précipitation affectée ou
d'un amour propre mal entendu ; ſi
M. de Saint-Severin & Dutheil, qui
n'étoient pas ſans talens, avoient eu
moins d'empreſſement de briller dans
les gazettes & dans les cercles des
Nouvelliſtes, endroits obſcurs qu'on
affecte de mépriſer dans le temps mê-
me qu'on cherche à y figurer ; ſi ces
deux Miniſtres avoient porté leur prin-
cipale attention ſur l'Acadie ; ſi, pro-
viſionnellement ils avoient, en termes

clairs & précis, préparé le réglement des limites, & lié la mauvaiſe foi Angloiſe par des places de ſûreté dans le Canada, l'Europe vivroit en paix, & le ſang d'un million d'hommes ne crieroit pas à l'injuſtice.

On a écrit ſur cet objet de gros *Mémoires*, que le public a lu avidement pendant cinq ans; ces piéces, dans leſquelles M. de Silhouette a eu beaucoup de part, n'ont ſervi qu'à donner le temps à l'Angleterre de préparer ſes manœuvres, & de travailler à la deſtruction de notre commerce par l'anéantiſſement de la Marine, l'événement a fait toucher au doigt les fautes qu'on avoit commiſes, & nous penſons, après-coup, que toute paix qui prête une ouverture à une nouvelle guerre, eſt un ouvrage vicieux, le fruit de l'intérêt ou de l'ignorance. Il faut mieux continuer pendant un an une guerre commencée, que de la faire ceſſer par une paix mal entendue

La Convention de Cloſter-Seiven étoit un chef-d'œuvre qui auroit ap-

proché M. le Maréchal de Richelieu de ſon grand-oncle, s'il ne l'avoit pas rendu défectueuſe par des omiſſions qui en ont, pour ainſi dire, fait tolérer la violation. Un mot de moins, une expreſſion de plus, rendent ſouvent une paix inutile ou dangéreuſe.

Il y a des circonſtances fâcheuſes où le Souverain, qui n'a entrepris qu'une guerre légitime, eſt forcé de demander la paix à un ennemi victorieux; le Traité deviendra alors onéreux à celui qui a échoué : qu'importe, cédez aux circonſtances avant de réduire vos peuples à l'extrême miſere : [illegible] la paix que vous ſignez étant l'ouvrage de la force & de la violence, les droits que vous euſſiez avant le commencement de la guerre, reſtent entiers, & des événemens ſubſéquens peuvent les faire valoir.

Il y a un autre moyen de céder aux circonſtances, c'eſt l'uſage des *Tréves;* mais il ſe perd, parce que le plus fort a reconnu que ces paix limitées tournoient ſeules à l'avantage du foible, qui employoit le temps de la

tréve à acquérir des reſſources ſuffiſantes pour recommencer la guerre avec plus de ſuccès ; d'ailleurs, les tréves ſont tombées depuis que les voyes de la négociation, rendues faciles par l'eſprit philoſophique, ont applani ſans peine de grandes difficultés ; les ſuſpenſions d'armes ont eu le même ſort, & elles n'ont lieu aujourd'hui que dans le cas d'une paix prochaine, & aſſurée par la ſignature des préliminaires : tous ces avantages manquans aux Princes, dont les forces ſont peu conſidérables, ils doivent plier ſous la néceſſité, & attendre des occurrences heureuſes pour ſoutenir la légitimité de leurs prétentions.

Il faut bien ſe garder de pourſuivre la guerre dans des momens de calamités, parce qu'un Miniſtre ou un Général la demande ; attendre, pour faire la paix, que le peuple, accablé ſous le joug, ne puiſſe plus ſubvenir aux taxes qu'on lui impoſe, c'eſt augmenter la miſere publique, & ſe mettre dans le cas d'aliéner la

bonne volonté des Sujets, & d'être privé des reſſources extraordinaires auxquelles ils ſe prêtent dans les momens infortunés.

Ce que je viens de dire regarde les Souverains malheureux : il me reſte à recommander à ceux que la fortune ou la ſupériorité de leurs forces a rendu triomphans, de ne point abuſer de leurs ſuccès en prolongeant les maux inſéparables de la guerre, l'exemple de l'Avanturier du Nord doit à jamais effrayer les Princes; cherchet à les imiter, c'eſt courir la carriere des tyrans.

Un Prince, dont l'ame ſenſible cherche à faire le bonheur de ſes peuples, s'arrête au milieu de ſes conquêtes, propoſe à ſon ennemi de lui rendre la juſtice que celui ci lui a refuſée avant l'ouverture de la guerre; s'il le ſatisfait, il dépoſe les armes, & devient les délices du monde. Un Souverain, qui ſacrifie ſes droits pour procurer la paix, jouit de l'eſtime univerſelle, pourvu toutefois qu'un ſacrifice trop précoce n'enhardiſſe point

l'insolence de ses ennemis, & ne les engage dans une nouvelle guerre que leur défection totale auroit éloignée.

## CHAPITRE VII.

### *Des Financiers.*

LE nom de *Financier* est toujours odieux, parce que l'exercice de ses fonctions roulant sur la perception des impôts, mot terrible aux yeux du peuple, il porte la désolation dans le sein des Villes & des Campagnes : d'ailleurs, les mœurs des *Traitans* du siécle dernier laissent toujours une idée avilissante des Financiers : en vain l'esprit philosophique & l'urbanité d'un temps plus éclairé ont adouci la férocité des Fermiers : on croit se retrouver encore dans ces jours orageux, où le Cardinal Mazarin payoit quinze sols pour en emprunter cinq.

Les dépradations commises dans

l'intérieur du Royaume, les vols exercés avec une ſorte d'impunité ſur les frontieres, & les pirateries des Traitans des Armées ſont toujours imputées au Miniſtre, chargé de réprimer ces excès : il faut appaiſer le peuple quand il ſe plaint avec juſtice, le punir quand il eſt rebelle, & le dédaigner quand ſes clameurs n'en font qu'un chanteur indiſcret.

Quand M. le Cardinal Mazarin avoit mis un impôt nouveau, il demandoit à ſes créatures ce qu'on diſoit dans Paris : on répand, lui répondoit-on, des couplets attroces contre Votre Eminence : *tant mieux*, reprenoit le Cardinal, *s'ils cantent la canſonette, ils pagaront* : on voit que ce Miniſtre connoiſſoit aſſez notre nation pour lui rendre mépris pour mépris.

Un Miniſtre, chargé de la partie des impôts, ſe manqueroit eſſentiellement, s'il s'imaginoit que les Vaudevilles d'un peuple, qui chante du même ton ſes victoires & ſes défaites, pût le juſtifier aux yeux des Nations : mais avant de paſſer au

Chapitre des Impoſitions qui ſuivra celui-ci, parlons de ceux qui les perçoivent par état.

Quels ſont aujourd'hui les Financiers ? Cette queſtion paroît fort ſimple : mais nous venons de faire enfermer au donjon de Vincennes Monſieur le Marquis de Mirabeau, qui n'a pas voulu la concevoir, ou du moins qui a cru ſe juſtifier en rejettant l'opprobre du terme ſur la perſonne même du Roi.

Nous [illegible] France trois ſortes [illegible] *Trai* [illegible] us autrefois ſous le [illegible] *Partiſans* : les uns perçoiv [illegible] toute l'étendue du Royau[illegible] ts du Prince, moyennant [illegible] convenue qu'ils lui rend[illegible] aent : les autres entrepre[illegible] dant la guerre & penda[illegible] p[illegible], la ſubſiſtance des troupes : les derniers, enfin, ſont des eſpéces de furets qui, ſaiſiſſant avidement les circonſtances, donnent des plans d'impôts, des projets & des édits, dont le but général eſt de ſoulager foiblement le Prince en ruinant

le Peuple, & en s'enrichiſſant ſoi-même. Voilà trois ſortes d'hommes que je connois fort : les Fermiers-Généraux n'ont fait autrefois des gains immenſes que par l'inattention & le défaut de calculs des Miniſtres, chargés de veiller à cette partie, s'ils avoient ſçu reſtreindre ces Financiers, ſeulement à quinze pour cent de bénéfice, ils auroient arrêté ce luxe inſolent & qui inſulte à la miſere publique, & fait entrer chaque année dix millions de plus dans les coffres du Roi, que quarante hommes, engraiſſés des beſoins de l'Etat, ſe partagent pour les étaler aux yeux de l'univers, indigné de ces Palais faſtueux qui le diſputent à la magnificence de Verſailles. On dit tous les jours que les Fermiers-Généraux ne peuvent être coupables de malverſation, parce qu'ayant un Traité avec le Prince, ils ne perçoivent que les droits qui leur ſont accordés par cette Acte. Il faudroit plus de temps que les affaires du Roi ne m'en laiſſent, pour diſcuter à fond cette objection

ſpécieuſe, je ne veux point parler ici ni de l'extenſion des droits, ni des abus dans la perception, je dirai ſeulement que, ſi ces Traitans étoient réduits à un gain honnête, le peuple payeroit dix millions de moins par année, & cet objet important mérite de fixer les réflexions du Miniſtre, j'avoue que les circonſtances ne permettent pas une innovation actuelle; mais le bail des Fermiers une fois éteint, on peut, lors du renouvellement, modérer le luxe de ces hommes déja fort riches, faire le bien du Prince & du ſujet, le bonheur de la nation eſt ſous la main du Contrôleur-Général, il ne faut que des circonſtances heureuſes pour l'opérer; je me référe ici à ce que j'ai dit dans le Chapitre relatif au choix des Miniſtres.

A l'égard de cette claſſe des Traitans, chargés ſous le nom de Munitionnaires & d'Entrepreneurs de la ſubſiſtance des Armées & du détail des Hôpitaux, ſi j'en excepte la partie des Vivres, dont j'ai toujours été fort content, je ne vois ailleurs que malverſations & rapines; c'eſt contre ces hor-

reurs que je me propoſe de ſévir à la paix par l'établiſſement d'une Chambre de Juſtice dont j'ai déja formé le plan; c'eſt à ce Tribunal, pour lequel je nommerai au Roi des ſujets capables, que tous les hommes, qui ont été chargés directement ou en ſous-ordre du moindre Traité concernant le ſervice des Armées actuellement en campagne, viendront rendre un compte exact de leur geſtion. Celui qui ſera convaincu d'avoir fait manquer le ſoldat en malverſant, ſera pendu & ſes biens confiſqués au profit de Sa Majeſté; les autres délinquans ſeront condamnés à d'autres peines corporelles & pécuniaires, ſuivant l'exigence du cas & la qualité du délit; on pourra même traduire à la Chambre de Juſtice ceux qui ont régi quelques parties du ſervice au nom du Roi, je puis en excepter le ſieur d'Hauteville que M. de Monmartel m'a donné pour l'adminiſtration des fourages; ſon travail me plaît, & je le crois honnête-homme.

La politique, outre notre impoſſibilité réelle, ne nous permettant point

de payer les Traitans de nos Armées à fur & à meſure de leur fourniture, on continuera à devoir au moins un tiers à chacun d'eux; & ce dépôt reſtant entre les mains du Roi, ſervira de peine dans les cas d'exaction.

Je finis par ces *faiſeurs* de projets, qui fatiguent inceſſamment leur imagination pour aſſouvir leur avidité.

Tout impôt eſt onéreux, & quand celui qu'on vous propoſe, doit plus valoir au Traitant qu'au Roi, on doit le rejetter avec indignation; depuis que j'ai pris connoiſſance des affaires du Royaume, on m'a préſenté deux mille projets, dont les auteurs devoient aller aux galeres, ſi je n'avois craint qu'une juſte ſévérité n'éloignât des perſonnes honnêtes qui avoient des vues droites.

## CHAPITRE VIII.

### *Des Impôts.*

ON dit que la France eſt plus foulée par les impoſitions que les autres Etats de l'Europe, le tableau que je vais préſenter, donnera, au moins pour l'avenir, des idées contraires.

Dans les Républiques (j'en excepte celles de Veniſe & de Gênes, où le peuple, ſous l'emblême illuſoire de *la liberté*, * vit dans un honteux eſclavage) il ne ſe leve aucun impôt que par le conſentement unanime de la Nation : les Anglois jouiſſent du même avantage, le droit d'aſſembler le Parlement réſide ſeul dans la perſonne du Roi ; les Membres des différens Corps de l'Etat réunis, Sa Majeſté ex-

* Sur la porte des priſons de Gênes, ſur les fers des galeriens, on lit ces mots gravés en gros caracteres : *Libertas*.

poſe ſes beſoins, & c'eſt d'après les délibérations de la Chambre Haute & des Communes qu'on lui accorde ſes demandes, qu'on les modifie ou qu'on les refuſe.

Dans les Royaumes Monarchiques, le Souverain a la liberté d'impoſer ſur ſes Sujets telles ſommes qu'il juge à propos; privilege qui n'eſt pernicieux aux peuples, que lorſqu'ils ſont gouvernés par un Prince capable d'abuſer de ſon pouvoir par avarice ou par ambition.

Les Orientaux, malheureux ſans reſſource, n'ont d'exiſtence que celle que leur Maître veut bien leur prêter; victime de la cupidité, ou du caprice d'un Sultan, un Turc, le plus honnête-homme de la terre, n'eſt jamais ſûr de conſerver ſes jours, ni les biens qu'il a légitimement acquis : le fatal cordon, ou un exil éternel met le Grand Seigneur en poſſeſſion du prix de ſes travaux; de façon qu'un Muſulman qui fait cas de la vie, devroit ſe condamner à une paiſible médiocrité, qui le mît à l'abri de l'inſatiabilité du deſpote,

Les Princes d'Allemagne, qui forment une claſſe ſubalterne dans le Gouvernement deſpotique, regardent leurs Sujets comme on regarde une bête de ſomme ; plus elle porte, plus ils en tirent de profit.

Je vais rentrer maintenant dans l'ordre des différentes claſſes des Souverains, & peſer ce qu'ils peuvent & doivent faire pour l'avantage de leurs peuples ; & je finirai par démontrer que, ſi on ſçavoit *impoſer* à propos en France, le Prince en ſeroit plus riche, & la Nation plus heureuſe.

La tyrannie de ces Républicains, qu'une nobleſſe chimérique rend injuſtes & orgueilleux, a été tolérée pendant ſi long-tems, que le peuple opprimé ſouffre moins par un reſpect forcé, que par une preſcription de ſervitude qui l'enchaîne.

Veniſe, jadis reine des mers, eſt aujourd'hui une petite République, qui marie ſa miſere préſente avec le ſouvenir de ſon antique ſplendeur. Un noble Vénitien croit être l'égal des Monarques : nous avons vu cette

République faſtueuſe prétendre illuſtrer un de nos Rois, en le créant, lui & ſes Succeſſeurs, *Nobles Vénitiens ; Caricature* Italienne, plus digne du mépris dont l'Allemagne la couvrit, que des injures dont quelques Auteurs voulurent la charger.

Veniſe deviendroit encore recommandable, ſi le nombre trop étendu des Nobles de la République & de *Terre-Ferme*, ne compoſoient preſque la moitié de la domination ; de ſorte que le peuple fournit, pour ainſi dire, ſeul aux charges communes ; malheur à ceux qui repréſentent & qui murmurent ; il eſt moins imprudent d'attaquer la Religion & ſes Myſteres, que d'y fronder les motifs d'un impôt.

On parle toujours avec exclamation de la Banque de cette République, tréſor immenſe, j'en conviens, mais dont les richeſſes enfouies ſont comme perdues pour l'Etat, puiſque leur circulation ne dépend preſque que de la mauvaiſe intention de la Cour Ottomane. Veniſe, en paix, reſſemble à ces Traitans qui accumu-

lent des tréſors, tandis que le peuple languit. Tous ceux qui connoiſſent la Banque de Veniſe, diront que les intérêts de l'or entaſſé dans les coffres de la République, mettroient la Nation à l'abri des impôts, ſi on ſçavoit placer convenablement ces ſommes; qu'il ſeroit doux à un peuple de ne devoir que ſon obéiſſance à ſon Maître!

Ces tréſors, dira-t-on, ſont efficaces dans les temps critiques; le caprice d'un Viſir peut faire armer le Grand-Seigneur, & la République ne ſçauroit avoir des coffres trop pleins pour défendre ſes poſſeſſions; vains raiſonnemens! Entaſſer de l'or dans des coffres, ce n'eſt ni le moyen de garder, ni de maintenir des Places. Si les Vénitiens employoient par année la centieme partie de l'intérêt des fonds verſés dans leur Banque, elle ſe garantiroit des incurſions qui peuvent la menacer, parce qu'elle auroit des Généraux, des Soldats & des Marins inſtruits & diſciplinés; mais tel eſt l'eſprit de ces petites Républiques, elles n'éteignent l'incendie,

que lorſqu'il éclate de tous côtés, & les maux préſens étant les ſeuls qui les touchent, elles ne veillent preſque jamais ſur l'avenir. Veniſe peut ſuffire à elle-même ; ſa sûreté, ſa gloire & la félicité de ſon peuple dépendent de l'économie de ſes finances ; mais l'indolence attachée au climat, & le génie peu communicatif de la Nation Vénitienne, écarteront toujours la connoiſſance immédiate des objets intéreſſans pour la République, & on aimera mieux laiſſer ſubſiſter un impôt onéreux, que de tirer des fonds plus conſidérables engloutis dans la terre.

Les Vénitiens ont un Conſeil où l'on traite des Finances, mais ils n'ont point de *Têtes financieres*, parce que l'amour-propre des Nobles, regardant le peuple comme un atome mépriſable, dédaigne de veiller aux moyens de le ſoulager, & l'on parle des Finances dans le Sénat de Veniſe, comme un Traitant compte ſes écus, c'eſt-à-dire, pour ſe rappeller les monumens de ſon oppreſſion, &

le ſceau des calamités publiques.

Gênes, moins riche que Veniſe, eſt plus tyrannique, & le Citoyen Génois eſt par conſéquent plus malheureux que celui de Veniſe ; j'avoue que l'Etat de Gênes eſt pauvre, & que les richeſſes de la République réſident ſeules dans les particuliers. Eclairciſſons cette derniere expreſſion, capable d'effaroucher les *Nobles*, & diſons que ſi on en excepte trente Négocians, tous les tréſors exiſtent dans les coffres *degli Signori Cavaglieri.*

Gênes tombera avant un ſiécle ; la mauvaiſe adminiſtration de ſes finances, ſa cruauté avec les Corſes, & le Vice-Général du Gouvernement, entraîneront ſa chûte.

Mais s'il ſe trouvoit, me dira-t-on, un Génie ſublime, qui changeât la face de cette République, la prédiction tomberoit ? non ; je dis même, que celle que je vais annoncer, ſeroit encore plus certaine ; ce Génie, ce Mortel unique périroit aſſaſſiné ; c'eſt-là le ſort des grands hommes qui naiſſent dans les petites Républiques ;

leur procurer un bien qu'elles ignorent, c'eſt innover, & toute innovation eſt un crime auprès du foible & jaloux Républicain : Gênes, Veniſe, & la Hollande même, offrent plus d'un exemple de cet attentat.

Les Génois ont une *Banque*, qu'on nomme *de Saint-Georges*; elle leur procura en 1746 l'avantage de les garantir d'un pillage, que l'animoſité du ſoldat auroit exercé avec fureur; trois millions de génouines, allant à plus de vingt-ſix millions de notre monnoie, acquitterent les premieres dettes de la conquête. Il eſt vrai que toute la République fut ruinée par cette extraction; mais enfin elle paya, ſans qu'aucun impôt vînt alors fouler le peuple. Ceux qui n'auront pas ſaiſi mon idée, voudront peut-être conclure de-là qu'il eſt avantageux d'amaſſer de gros fonds : ma réponſe eſt ſimple; la Banque de Gênes avoit une activité continue dans le temps que les Autrichiens ſe rendirent maîtres de cette Capitale; les fonds, dépoſés dans la Banque de Saint-Georges, rappor-

toient des intérêts conſidérables, & ce fut, (cas unique à Gênes) les particuliers opulens, actionnaires de cette Banque, qui fournirent à la République les moyens de ſatisfaire aux contributions impoſées par l'ennemi, pour ne point tirer ſur la partie miſérable de l'Etat, qu'on appelle *le peuple*.

Il eſt vrai que l'altération, ou pour mieux dire, l'extinction momentanée de la Banque, porta une atteinte fatale au commerce général qui en eſt à peine relevé.

Le peuple Génois, qui ſe dit *libre*, eſt livré à une ſervitude continuelle; il n'eſt pas même le maître de boire le vin & de manger le pain qu'il ſouhaiteroit; la tyrannie du Sénat, ſous le prétexte mal-adroit de veiller aux beſoins des Citoyens, vend *journellement* à un prix très-haut un pain & un vin très-mauvais: l'Etat de Gênes n'a pas de bon vin, & preſque pas de bled. Les François, excités par leur intérêt à y apporter l'abondance, ont amené ſouvent à Gênes des vins de Langue-

doc & de Provence, & des grains de Barbarie. Le peuple vouloit courir au Port ; mais retenu par les Edits du Sénat, il ne pouvoit ſe procurer ce qui lui manquoit. Un Citoyen, convaincu d'avoir acheté & même bû de ce vin, étoit contraint de payer une amende.

Tandis que le particulier étoit ainſi puni, les Nobles enlevoient le vin & les bleds, qu'ils ne dépoſoient point au Magaſin deſtiné à la ſubſiſtance du public, mais qu'ils faiſoient ſervir injuſtement à leurs beſoins ; les impôts mis ſur ces denrées venues de l'étranger, tournoient au profit du Sénat qu'ils ruinoient : ceci n'eſt point un paradoxe ; il eſt aiſé de ſentir que ſi la politique exige que vous impoſiez de gros droits ſur les marchandiſes ou denrées que vous avez en grande quantité, quoique vos voiſins viennent les apporter chez vous, cette même politique veut que vous facilitiez, par une exemption indéfinie, l'importation des choſes dont vous manquez.

Mettre des impôts ſur les ſubſiſtances néceſſaires à l'Etat, c'eſt être auſſi mal-adroit que cet avare chaſſant de ſa maiſon un homme qui venoit lui compter de l'argent ; d'ailleurs, il eſt à remarquer, comme je viens de le dire plus haut, que le produit de ces impôts flattant ceux qui les perçoivent, coûte beaucoup plus à l'Etat qu'il ne lui rapporte : deux raiſons feront ſaiſir cette vérité. 1°. L'Etranger, laſſé de payer des droits onéreux, dans le temps qu'il croit être utile, peut abandonner ce commerce, & faire ſouffrir le pays qui l'a gêné. 2°. Si les impôts n'arrêtent point ſa courſe, il arrivera que le peuple payera, en ſus du prix réel de la denrée, la valeur de l'impôt. Il eſt bon de mettre des droits ſur les choſes de luxe, introduites dans un pays qui ne les connoît pas, mais la prudence demande, qu'on ouvre un paſſage libre aux ſubſiſtances & aux marchandiſes que la nature du climat & la ſtérilité du ſol ne produiſent point chez vous. J'ai toujours lu avec

peine

peine les Ordonnances de nos Rois, qui attachent une taxe au profit du Prévôt de l'Armée ſur toutes les denrées qui ſe débitent dans les camps, cet impôt n'eſt établi que pour l'avantage du Prévôt, & le détriment des troupes, parce qu'il éloigne toujours l'abondance & ſouvent le néceſſaire, ſans leſquels on fait vainement la guerre; je ne diſſimulerai point que j'aurois ſupprimé toutes ces taxes, lorſque je commandois l'Armée du Roi en Provence, ſi Jannet, que j'avois pour Prévôt-Général, n'avoit été un honnête-homme, qui préfera le brevet de Colonel, que je lui fis avoir, aux moyens odieux de s'enrichir.

Gênes met des des droits ſur le caffé qui entre, & ſur celui qu'on diſtribue en liqueur, un ſeul Citoyen a le droit de vendre celui-ci, & paie, pour ce privilege excluſif, cent livres par jour, monnoie du pays; cette impoſition, contre laquelle on ſe récrie, n'eſt pas odieuſe, parce que le caffé eſt un breuvage que le luxe a tâté par curioſité, qu'il a conſervé par air, & que les Médecins ordonnent, parce que le Philo-

ſophe Pourchot en a compoſé un petit Traité qu'il a rendu preſque eſſentiel à leur art.

Les droits, qu'en France les gens prévenus qualifient de Maltote, ſont ſi forts & ſi onereux, à Gênes, que le Sénat donne juſqu'à mille ſequins aux Miniſtres Etrangers qui veulent reſtreindre leur prérogative à leur propre beſoin, c'eſt-à-dire, à ne faire entrer pour leur compte que ce qui eſt exactement néceſſaire à l'entretien de leur maiſon.

Les Provinces-Unies forment une République puiſſante & heureuſe, jamais on n'y entend la voix du peuple s'élever contre les impôts, il eſt vrai que le commerce & la liberté, qui ſont la baſe de la conſtitution de la Hollande, mettent le ſimple Citoyen dans une poſition aiſée, d'ailleurs la nature des contributions qui ſe perçoivent dans les Etats-Généraux, eſt un garant de la légitimité des impoſitions.

Les unes regardent la Province particuliere qu'on habite, les autres touchent le corps entier de la République; dans le premier cas, les Magiſ-

trats que la Ville s'eſt choiſis, taxent, veillent à la perception & rendent un compte ſtricte, dans le cas qui n'a lieu que lorſqu'il s'agit d'une guerre imminte, de la conſervation de la Répuique, ou de quelques événemens urns, toutes les Provinces déliberent, le refus d'une ſeule arrête le con« unanime des autres; je demande maintenant ſi dans de telles conjonctures, la Nation, figurant toujours elle-même dans les comités, doit redouter la dureté des impots?

L'Angleterre eſt preſque dans la même poſition, il n'y a jamais chez elle de taxe odieuſe, quoiqu'on en ait mis ſur la lumiere, & même quelquefois ſur l'air qu'on reſpire; pourquoi ces impôts ſinguliers n'ont-ils rien de révoltant? C'eſt que la Nation les fixe, & tout peuple qui eſt aſſez heureux pour ſe gouverner lui-même, croit toujours ſe comporter avec une dignité qui aſſure ſon bonheur; d'ailleurs, il eſt conſtant qu'il n'y a aucun Sujet de la Grande-Bretagne, qui, en payant un impôt, ne croie le lever; la Majeſté des Rois eſt une contagion répan-

due dans tout ce peuple, & le moindre Citoyen de Londres, dit hardiment, *qu'il fait la guerre au Roi des François*, * *& que ſon commerce en ſouffre*; que réſulte-t-il de toutes ces obſervations? Une propoſition ſimple, les autres Nations ſont ruinées par les Edits burſaulx, & le peuple Anglois ſe ruine lui-même; il n'en eſt pas moins vrai, que la confiance qui regne dans la Grande-Bretagne, facilite extrêmement la levée des taxes; les papiers publics, qui ne ſont que des feuilles de chêne dans tant de pays, deviennent un or pur à Londres, la différence eſt aiſée à ſaiſir; dans un Etat Monarchique le peuple n'eſt rien; dans un pays libre, telle que l'Angleterre, la Nation eſt tout, & donne à ſes papiers le cours & la valeur réelle qu'elle veut y mettre,

* On ſait que depuis l'an 1420, les Rois d'Angleterre, abuſant de l'imbécillité de Charles VI, prirent le nom de Roi de France, & ne donnerent aux Monarques Très-Chrétiens, que le titre de Roi des François, vaine formalité, qui veut cacher beaucoup de pétiteſſe ſous un air impoſant, ridicule & faſtueux.

je ſais qu'avec de pareilles facilités, un Royaume contracte néceſſairement des dettes immenſes; mais qu'importe, s'il ſuffit à tous ſes beſoins? D'ailleurs, c'eſt l'Etat qui doit à l'Etat, au lieu que dans une Monarchie, c'eſt le chef qui doit aux membres, & qui impoſe ſur eux-mêmes, ſous le prétexte de s'acquitter, projet qu'il ne remplit pas toujours.

On voit avec peine, les impôts qu'on met ſur les ſubſiſtances les plus utiles au menu peuple; taxer l'entrée des grains, du porc, du bois, & les viandes ordinaires, c'eſt agir avec une maladreſſe, qui épuiſe le pauvre Citoyen, & rapporte peu aux Souverains, cette foule de Traitans & de Commis préposés à la levée de l'impôt, en abſorbe la meilleure portion.

Sur quelle partie faut-il donc impoſer dans un Etat Monarchique? Sur les objets qui, non-ſeulement, touchent le luxe, mais dont tout homme honnête peut ſe paſſer, ou qu'il eſt en état de payer.

## TABLEAU

*Pour les temps de guerre, & dont on diminuera les droits à la paix.*

| | Liv. | S. |
|---|---|---|
| Toutes pieces de Gibier indiſtinctement. . . . . | 0 | 12 |
| ---- de Volaille. . . . . | 0 | 5 |
| Chaque Bouteille de Vin étranger. . . . . | 0 | 15 |
| ---- de Liqueur. . . . . | 1 | 0 |
| ---- d'Odeur. . . . . | 2 | 0 |
| Chaque livre de Caffé. . . | 0 | 15 |
| ---- de Chocolat. . . . . | 1 | 0 |
| ---- de Bougie. . . . . | 0 | 10 |
| ---- de Sucre. . . . . | 0 | 10 |
| ---- de Confitures (autres que les domeſtiques.) . | 1 | 0 |
| ---- de Fromage du pays. . | 0 | 10 |
| ---- de Fromage étranger. . | 1 | 0 |
| ---- de Poiſſon de mer (*le ſalé* excepté.) . . . . . | 1 | 10 |
| ---- de Riviere (autre que celui appellé *Poiſſon blanc.*) | 0 | 10 |
| Chaque cent d'Huîtres. . . | 3 | 0 |
| Chaque once de Galons d'or. | 3 | 0 |
| ---- d'argent. . . . . | 2 | 0 |

| | | |
|---|---|---|
| Chaque aune de Velours uni, n'importe de quelle couleur. | 5 | 0 |
| ---de Velours façonné. . | 10 | 0 |
| ----de Panne. . . . . | 3 | 0 |
| ----de Pluche de ſoie. . . | 5 | 0 |
| ---d'Etoffe d'or. . . . . | 20 | 0 |
| ---d'argent. . . . . | 8 | 0 |
| ----de ſoie. . . . . | 2 | 0 |
| ----de Peliſſe du pays. . . | 2 | 10 |
| ----de Peliſſe étrangere. . | 7 | 10 |
| ----de Perſe fine. . . . . | 5 | 0 |
| ----d'Indiene étrangere. . . | 3 | 0 |
| ----de Drap fin (autre que celui d'*Elbœuf* & de *Carcaſſonne.*) . . . . . | 3 | 0 |
| ----de Drap fin d'Angleterre. | 10 | 0 |
| ----de Pluche ratinée étrangere. . . . . | 10 | 0 |
| ----de Dentelles du pays ou étrangere. . . . . | 30 | 0 |
| Pour un quatrieme Domeſtique chez un homme qui n'eſt pas titré. . . . . | 20 | 0 |
| Pour chaque Domeſtique qui excédera le nombre de dix chez les Marquis, Comtes, Barons & Chevaliers. . | 15 | 0 |
| Pour chaque Domeſtique qui | | |

excédera chez les Ducs & Maréchaux de France le nombre de ſeize. . . . 10 0

Pour chaque Domeſtique qui excédera le nombre de cinquante chez les Princes du Sang. . . . . 5 0

Quoiqu'on reſpecte trop l'eſpece humaine, pour qu'on affecte le mepris de comparer un laquais à un cheval, la taxe impoſée ſur les domeſtiques doit être également miſe *ſur les chevaux*; ce n'eſt ici, ni l'homme, ni l'animal qu'il faut regarder, mais ſeulement le luxe.

Je n'ai point parlé du Tabac dans l'énumération que je viens de donner, parce que l'extrême intelligence des Fermiers-Généraux ne m'a pas même laiſſé la liberté de glaner ſur cet article eſſentiel; le premier des Traitans, qui eut l'adreſſe populaire d'aller diſtribuer dans les campagnes des feuilles pulvériſées, fit la fortune de ſes camarades, les payſans voulurent avoir des ſenſations, le tabac en poudre réuſſit; un autre Traitant jaloux de la gloire im-

mortelle, & du profit plus durable que ſon illuſtre confrere avoit procuré à *la compagnie*, s'aviſa de renfermer de ces mêmes feuilles dans un petit rond de terre cuitte, allongé par un tuyau qu'on porte à la bouche après y avoir mis le feu; cette opération, que les Fermiers de cet heureux temps regarderent comme le digne effort de l'eſprit humain, fut célebrée par des Poëtes maltotiers, la vérité eſt que, l'imagination de ces financiers, dont la ſuperfluité étoit le ſeul objet, les enrichit encore aujourd'hui; je voudrois qu'une tête froide & ſenſée calculât le nombre des millions que les impôts, dont j'ai donné la liſte, produiroient, elle verroit que les ſeules Villes de Paris, Lyon, Bourdeaux, Rennes & Toulouſe, ſuffiroient pour ſoulager le peuple, & l'exempter de payer des impôts onereux, non-ſeulement ſur ce qu'il mange abſolument pour vivre, mais même ſur la ſubſtance de l'élement qui fait cuire ſa chétive nourriture; allons plus loin, & avec les impoſitions qu'il me reſte à propoſer, je délivre le peuple de toutes les taxes extraordinaires, & j'enrichis

l'Etat par la population, qui eſt ſon premier patrimoine, & je change de pieux faineans en des ſujets utiles.

Un Auteur moderne a dit: * *La Religion Catholique Romaine périra dans* 500 *ans*, elle périra faute de ſujet; cet Ecrivain, quoique Calviniſte, & par conſéquent ſuſpect, pourroit malheureuſement avoir prédit la vérité, les Cloîtres, qui ſe glorifient d'intéreſſer le Ciel pour le ſoutien de la Religion, la feront tomber par le nombre immenſe de Citoyens qui vont y cacher leur oiſiveté.

Puiſqu'il eſt décidé que les Rois ne peuvent, ſans l'autorité du Pontife, abolir le célibat des gens voués à l'Egliſe, il faut du moins que tous les Solitaires des deux ſexes, qui augmentent, en quittant le monde, les charges publiques qu'ils partageroient avec le reſte de la Nation, indemniſent cette même Nation en payant un impôt au Souverain.

Ainſi tout homme qui entre dans

* Penſées du Sr. Labeaumelle.

un Cloître après l'âge de ſoixante ans, payera cent écus d'impôt en entrant, & le Monaſtere qui l'aura reçu portera à ſa mort une pareille ſomme dans les coffres du Prince : ceux qui feront des vœux avant l'âge de ſoixante ans, payeront ſix cent livres, & à ſa mort le Monaſtere en donnera autant. A l'égard des filles, celles qui feront des vœux avant l'âge de quarante-cinq ans, payeront mille livres ; les autres cinq cens livres, & les Couvens payeront pareille ſomme à leur mort.

J'ai deux motifs pour propoſer l'impôt ſur les Monaſteres, le premier eſt de rendre les Supérieurs difficiles ſur le choix des Sujets : le ſecond eſt, que recevant une dotte de ceux qui entrent, il eſt juſte que le Roi tire une légere partie de ce fond, dont les gens de *main-morte* profitent au décès du reclus qui, dans le monde, auroit partagé le poids de ces concitoyens, & payé des impôts à ſon Prince.

J'oſe appeller les dévots les plus auſteres, & je leur demande s'il y a de l'injuſtice dans l'impôt que j'établis ici ? Ils me diront peut-être que tous

ces Ordres Religieux ſont utiles, je demanderai à quoi? Et je ferai voir qu'un petit nombre de Prêtres ſéculiers feront, ſans peine & avec une utilité plus grande, ce que font les Moines de toutes les Congrégations du monde: j'en excepte les Religieux de *Saint-Jean-de-Dieu*, vulgairement appellés *Freres de la Charité*.

Parmi les impôts & redevances ſingulieres des peuples Allemands à leur Souverain, il en eſt un établi dans plus d'un Etat, dont l'objet eſſentiel ſera regardé comme minutieux par ces hommes qui ne veulent rien approfondir.

De tous les impôts, dont ces Princes accablent leurs infortunés Sujets, je n'en ai trouvé qu'un ſeul de louable, encore dois-je dire que c'eſt moins l'amour du bien public, que celui de l'argent qui l'a imaginé. Tout Citoyen, dans pluſieurs Etats de l'Allemagne, eſt obligé de repréſenter chaque année un certain nombre de têtes de *moineaux*, eſpéce d'oiſeaux d'autant plus dangéreux, qu'ils joignent à l'inſtinct de prévoir les embuches qu'on leur

dreſſe, l'art ſingulier d'épier la main du Cultivateur, & de lui ravir le prix de ſon travail en enlevant le germe du grain preſqu'au moment qu'il le ſéme : celui qui n'apporte point le nombre des têtes preſcrites, paye une amende.

Cet impôt ſur les moineaux eſt prévoyant, on devroit l'introduire partout. M. de Brou, Intendant de Normandie, accorde cinq ſols à tous ceux qui viennent apporter à Rouen une de ces têtes de moineaux : ce qui ſeroit une impoſition dans la Champagne & dans la Brie, doit être une gratification en Normandie ; la nature du pays & la richeſſe des Provinces conſtituent la différence, & M. de Brou l'a bien ſentie : cet Intendant, dont on ne ſçauroit trop louer les Ordonnances, eſt digne d'être imité par ſes Collégues : mais on veut créer, & l'orgueil humain ſe révolte quand il faut qu'il adopte un projet qu'il n'a pas conçu, comme ſi l'art de faire du bien n'étoit pas une gloire qui réjaillit ſur tous ceux qui y contribuent.

Les peuples de l'Allemagne les moins foulés, ſont ceux qui vivent ſous la

domination des Electeurs *Eccléſiaſtiques*. Ne croyez pas que la piété ou l'indulgence ait part à ce ſoulagement, il eſt l'ouvrage de la ſeule politique.

Un Electeur Eccléſiaſtique n'ayant point de ménagemens à garder pour ſes peuples, relativement à ſes ſucceſſeurs qui lui ſont inconnus, dévaſteroit ſes Etats pour ſatisfaire à ſa cupidité ou à ſes plaiſirs, s'il étoit le maître d'impoſer des taxes ſur ſes Sujets. Que fait-on pour arrêter un déſordre qui n'auroit lieu que trop ſouvent? Le Chapitre, d'où l'Electeur a été tiré, ne laiſſe au Prince que l'honorifique, & s'empare de ſes revenus & de l'adminiſtration de l'Electorat.

A Mayence, par exemple, le Prevôt & le Chapitre de la Métropole tiennent le timon de l'Etat, payent, ſur les revenus dont ils ont la geſtion, les Troupes, la Maiſon de l'Electeur, ſa table, ſes équipages, & généralement tous ſes Officiers, avec une ſomme de deux cent douze mille livres, monnoie de France, qu'on lui accorde pour ſes menus plaiſirs de chaque année.

Chapitre, en prenant ce parti, lle pour le peuple & pour lui- En effet, le peuple, qui n'a ibuer à des fantaiſies diſ- es, & aux bienfaits dont ces urs accableroient leurs familles, s étoient maîtres d'écouter leur gé- ſité, vit moins malheureux que es autres Souverains Allemands.

J'ai eu raiſon de dire auſſi que le Chapitre travailloit pour lui-même, parce qu'il n'y a pas un des Chanoines Capitulaires qui n'ait l'eſpoir de ſuccéder à l'Electeur régnant, & dans cette idée, il eſt naturel de penſer qu'il mettra ſes ſoins à faire ménager des peuples, qui doivent pourvoir un jour au maintien de ſa dignité.

La fatalité attachée aux impoſitions des Princes d'Allemagne ſur leur ſujets, provient d'une ſervitude perſonnelle; outre les taxes ordinaires & extraordinaires trop ſouvent renouvellées, il y a encore un nombre infini de *corvées* qu'on eſt forcé de remplir, ſans que le Souverain admette aucun motif pour s'en diſpenſer que de l'argent.

Abus exorbitant de l'autorité ! Prin-

ces, qui voulez vivre dans la mémoire des hommes, ayez le néceſſaire pour votre perſonne, l'agréable pour vos plaiſirs, & un ſuperflu honnête pour ſoutenir l'éclat de votre rang; mais n'allez pas vexer vos peuples en les ſurchargeant d'impôts odieux pour ſatisfaire à des paſſions frivoles, ou à des plaiſirs honteux.

## CHAPITRE IX.

*De la diſpenſation de la Juſtice.*

LES Loix Romaines ſont unes, mais elles ne ſont pas ſuivies partout; il ſemble que chaque Souverain ait voulu, dans l'idée de ſe ſinguliariſer, renverſer le bon ordre établi en 434 par Théodoſe le jeune, & perfectionné par Juſtinien près d'un ſiécle après, preſque tous ont fait des Loix adaptées à leur pays. Dans le ſeul Royaume de France il n'y a pas de petite Ville qui n'ait ſes uſages & ſes loix particulieres, rédigées ſous le nom de *Coutume.*

*Un poids, une meſure, & une ſeule loi,*

, disoit Louis XI. ce sentiment, ant à la loi, n'est pas celui de M. le ésident Hénault : mais les raisons l allégue pour renverser ce système, plus de convenance que d'équité, pourroit les réfuter sans peine : grand Prince n'a qu'à vouloir, les ficultés seront bientôt applanies.

Les Orientaux sont ceux de toutes es Nations qui rendent plus promptement la justice civile : je ne parle pas le la criminelle, dans ce cas *voluntas Principis suprema lex est*. Le procès le plus compliqué ne dure pas une heure dans les Etats du Grand-Seigneur; il seroit à souhaiter qu'on prît un peu de cette célérité dans le reste de l'Europe.

Les Allemands qui aiment à s'appesantir, & sur le Droit Romain, & sur le Droit Public, veulent compliquer les objets les plus simples, & pleins du desir de briller & de gagner de l'argent, ils auront l'art sçavant & malheureux d'éterniser un procès, en convertissant les affaires, les plus unies, en question de Droit, ou en question d'Etat; il n'y a pas de pays, sans en excepter la France, où l'on brouille

plus de papier que dans l'Allen
documens ſur documens, produc
ſur productions, l'affaire ſe tr
enfin après vingt ans, en état d'
jugée. Un plaideur injuſte voulant
ter le coup qui va le frapper,
l'avis de ſix Profeſſeurs de l'Un
de Goëttingen, ou d'ailleurs,
noncent en ſa faveur : cette piece,
devroit être aſſez indifférente aux
ges qui vont prononcer, eſt commu-
niquée à la partie adverſe ; elle doit y
répondre, pour qu'elle ne ſoit pas ſen-
ſée avouer que les Docteurs de Goët-
tingen ont raiſon ; & ſon Avocat s'é-
panouiſſant pendant ſix mois ſur cette
piece érudite, la contredit enfin : l'au-
tre répond, & ce manége litigieux,
éterniſe la chicane & ſes ſuites affreu-
ſes ; une forme auſſi odieuſe de procé-
der, ruine les plaideurs, ils jettent les
hauts cris ; mais le Souverain, trop oc-
cupé ſans doute pour s'abaiſſer à ré-
primer ces abus énormes, & à faire
du bien à ſes peuples, en parle à ſes
Miniſtres, qui en diſent un mot à leurs
Commis, qui n'en parlent à perſonne ;
c'eſt ainſi que l'injuſtice ſe perpétue

par la négligence d'un ſeul homme, qui n'eſt pourtant élevé au-deſſus des autres hommes, que pour veiller ſur leurs beſoins, & les rendre heureux.

Le Roi de Pruſſe, indigné de ces lenteurs, qui n'occaſionnent que des pirateries, a rédigé lui-même un Code, digne de ſervir de modele à tous les Princes qui aiment la juſtice & leurs peuples; belle leçon à ces Souverains du ſecond rang, trop occupés, oſent-ils dire, pour penſer à des miſeres de chicane! Fréderic a-t-il moins de temps à perdre qu'eux? Le ſeul ſoin d'un Souverain, eſt de déraciner les abus qui ſe gliſſent dans ſa domination; & retarder cet ouvrage, c'eſt être comptable à ſes Sujets des maux qui en réſultent.

Il y a encore en Allemagne une autre diſgrace attachée à ceux qui ont le malheur de plaider; preſque tous les Juges ſe laiſſent corrompre dans la perſonne de leurs femmes & de leurs enfans: car eux-mêmes ne veulent rien recevoir pour avoir la coupable audace de dire que leurs mains ſont pures; la cauſe de cette corruption doit provenir

de deux choſes, ou des foibles appointemens que le Prince donne aux perſonnes prépoſées pour rendre la juſtice, ou de la cupidité de ceux-ci ; dans ce dernier cas, un Souverain ne ſçauroit prendre trop de précautions pour former un bon choix, un Magiſtrat ſans probité, eſt un monſtre qui ſe livre à tous les excès ; l'innocence, la vertu, la vie & la fortune des Citoyens, ne ſont jamais en ſureté avec un homme corrompu pour qui rien n'eſt ſacré ; une vertu éprouvée, & des talens connus doivent conſtituer le Juge. Celui qui confie les intérêts de ſes peuples à des hommes qu'il ne connoît point, doit répondre des injuſtices que ceux-ci commettent par ignorance ou par avarice ; il faut auſſi mettre un Juge à même de vivre décemment du profit de ſa place. Si vous l'approchez du beſoin, il eſt perdu ſans reſſource ; & ſon défaut de probité entraînera peut-être la ruine de deux mille Citoyens, qui voulant cacher leur miſere, déſerteront de la patrie, & lui enleveront autant de Cultivateurs.

La diſtribution de la juſtice eſt trop

lente en Italie ; à Rome le Juge ne prononce point que la queſtion ne ſoit établie, & que les parties ne ſoient d'accord des faits : cette précaution eſt ſage ; mais comme les meilleures choſes peuvent toujours être altérées, il arrive que l'Avocat qui ſçait par où il perdra ſa cauſe, veut éluder ce moment ; il cherche des ſubterfuges, ſous le prétexte de ſervir ſon client ; mais en effet pour mieux le préſurer encore.

Les Corſes, que l'on prend pour des Barbares, ont une juſtice très bien réglée : les écritures ſont bannies de leurs procès, & une plaidoyerie ſommaire éclaircit les queſtions les plus épineuſes. Les Avocats ayant plaidé, paſſent dans une chambre voiſine de celle de l'audience, le Juge qui eſt toujours ſeul, conſulte alors l'*Auditeur* attaché à ſon ſiege, & tous deux enſemble forment la ſentence que le Juge prononce enſuite ; l'appel en eſt porté à un Commiſſaire Général, qui prononce en dernier reſſort avec la même activité.

Les Génois veulent ſe piquer d'une régularité plus grande encore ; la connoiſſance qu'ils ont des paſſions de leurs

Sujets, les engage à tirer leurs Juges des Univerſités les plus fameuſes d'Italie : mille écus d'appointemens fixent leur ſort ; ces hommes s'expatrient, arrivent à Gênes, où ils paſſent deux années à remplir les devoirs pénibles de leurs charges, ſans qu'il leur ſoit permis de lier le moindre commerce d'amitié, même de converſation avec perſonne. Les deux années expirées, ils retournent dans leur patrie, & de nouveaux Directeurs les remplacent ; ſi de pareils Juges ſont éclairés, comme on doit le croire, ils ne peuvent guere commettre d'injuſtices, cette maniere de décider un peu néopagite devroit être plus étendue, les peuples s'en trouveroient mieux, ſur-tout dans l'Allemagne, où il ſeroit facile & avantageux d'introduire de pareils Magiſtrats.

Notre Royaume eſt celui où il paroît que la juſtice eſt rendue avec plus d'appareil. Le Droit Romain, la Coutume de Paris, le Code *Louis*, les Edits & Déclarations des Rois, & les Coutumes particulieres des différentes villes, forment les Loix écrites ſur leſquelles on prononce dans tous les Tri-

bunaux ; mais la multitude de ces Tribunaux énerve le plaideur : chaque juriſdiction eſt une eſpece de creuſet, dans lequel on fond l'or des malheureux ; il ne faudroit que deux ſeules juriſdictions en France & ailleurs, pour tous les cas indiſtinctement : le premier Juge, qu'on nomme Juge *Local*, & le Parlement eſt un Conſeil Souverain, ſuivant qu'on voudra le nommer.

Un grand inconvénient en France dans l'adminiſtration de la juſtice, réſulte de la longueur des procès par écrit, il en eſt que la ſeule intelligence humaine, ou ſi vous voulez, le gros bon ſens auroit pu vuider dans trois mois, ce qui dure depuis trente ans ; les Procureurs appellent ces procès-là des métairies, qu'ils tranſmettent par teſtament à leurs héritiers : c'eſt à de pareils procédés que le Prince devroit veiller, en nommant dans chaque province deux Commiſſaires, dont le ſeul ſoin ſeroit de parcourir les différentes Villes, écouter les plaideurs, & mettre fin aux lenteurs occaſionnées par les Miniſtres de la Juſtice.

Un malheureux citoyen de Rome

qui ſollicitoit depuis vingt ans la déciſion d'un procès, alla ſe plaindre à Sixte-Quint des délais éternels qu'on lui faiſoit eſſuyer, celui-ci manda le Procureur, à qui il ordonna de faire terminer le procès de ſon Client dans trois jours; il fut jugé le lendemain matin, & le Procureur pendu l'après-midi. Action ſans doute trop cruelle; mais le Pontife jugeant qu'il avoit dépendu de cet homme d'accélérer, voulut donner un exemple qui n'a pas aſſez frappé.

Il eſt vrai que la gradation des Tribunaux eſt d'une étendue qui produit des longueurs indiſpenſables dans la diſcuſſion des affaires les plus ſimples: ce motif doit déterminer les Souverains à donner une ample extenſion à la loi qui fixe les objets qui peuvent être jugés en dernier reſſort; cette précaution mettroit fin à beaucoup d'affaires déplorables, qui ruinent le plaideur infortuné.

Il arrive quelquefois chez nous que les Princes établiſſent, ſur-tout en matiere criminelle, une *commiſſion* pour juger, au mépris des Tribunaux établis, un homme ſoupçonné d'un crime:

me : cette façon de procéder eſt odieuſe ; ce n'eſt point un triſte ſouvenir des malheurs arrivés au *Surintendant*, qui me fait parler ainſi ; je n'écoute, en écrivant ceci, que la gloire de mon Roi & la dignité de ceux qui lui ſuccéderont : & je dis que les Souverains, jaloux de leur gloire, ne doivent jamais employer la voie de la commiſſion quand bien même les Membres qui la compoſeroient ſeroient d'une intégrité à l'abri de la corruption. Les Juges, qui ne ſont pas établis par la loi de l'Etat, ſont toujours accuſés par le peuple de s'être vendus à la haine ou à l'indulgence du miniſtere. Ce reproche eſt fondé, parce que, ſi l'on n'avoit pas l'envie de ſauver ou de perdre celui qu'on livre à la commiſſion, on n'intervertiroit point le cours ordinaire de la Juſtice, les Princes qui feront un peu d'attention à cette derniere remarque, ceſſeront d'établir de ces ſortes de commiſſions, ou ne connoîtront pas aſſez le prix de l'eſtime publique.

Reſte à parler ici ſuccinctement de ceux prépoſés à la diſtribution de la Juſtice.

En Italie, en Eſpagne & dans toute l'Allemagne, le droit de juger ſe confere, par une commiſſion particuliere, à des hommes qui réuniſſent l'expérience aux connoiſſances utiles. En France, toutes les Charges de Judicature ſont vénales, *omnia venalia Romæ*; il faut cependant retrancher de ce calcul les places de Chancelier, de premiers Préſidens, & de Procureurs Généraux des Parlements. Cette vénalité a fait la matiere de pluſieurs diſſertations, dans leſquelles les uns prouvoient ſon utilité, & les autres s'attachoient à démontrer les inconvéniens qui en réſultent.

Le métier que je fais ne me permet gueres de prendre un parti dans le cas préſent; j'obſerverai ſeulement que le Miniſtre, qui agrée le Sujet pourvu d'un Emploi, ne doit pas haſarder ſon conſentement. Je voudrois, & je l'ai plus d'une fois propoſé à M. de Blancménil, que perſonne n'entrât dans les Siéges ſubalternes, à moins qu'il n'eût ſuivi le Barreau pendant ſept ans, & qu'on ne pût obtenir une Charge de Conſeiller dans une Cour ſupérieure, qu'on n'eût fréquenté les Tribunaux

it [illegible] douze ans. Cet ar-
, [illegible] par la raiſon, évite-
s injuſtices occaſionnées
té, & donneroit plus de
au [illegible]le, qui voit aujour-
[illegible] enfans aſſis noncha-
it ſur ces lys reſpectables, où
ix ne voyoient que d'illuſtres
, dignes de la vénération de
leur expérience & par leur

## CHAPITRE X.

### *Loix néceſſaires & des Etabliſſemens utiles.*

us les Souverains du monde ont
publié des Loix, des Edits & des
irations pour la police & la diſci-
leurs Etats; mais il reſte en-
ucoup à faire à chacun d'eux:
a une Loi ſage établie dans ſon
, qui manque d'un Edit ſalutaire
chez ſon voiſin; on permet en
le combat ſingulier du piſtolet,
le punit de mort en France, & on
bien. Entrons dans un détail plus
écis, & tâchons de démontrer que

ceux qui jouiſſent du rang ſuprê
peuvent toujours avoir la douce co
lation de faire du bien.

De toutes les Loix à établir, j'ai
jours penſé que celles qui regarde
luxe, devenoient les plus importan
l'objet eſt ſeulement d'examiner
un œil politique les pays où elles
néceſſaires.

La frugalité dans les repas, &
plicité dans les habits, occupe
Légiſlateur de Lacédemone ; le
Licurgue connoiſſoit l'eſprit Ré
cain, & il ſçavoit que la liberté
mœurs étoient perdues, ſi les Lac
moniens ſe livroient à la bonne c
& au faſte : concluez de-là qu
Loix ſomptuaires doivent abſolu
être admiſes dans les Republique
Hollande a prononcé jadis ſur le
des Loix dont perſonne ne ſe ſouv
mais l'eſprit de modération & de
pérament qui regne dans cette
République, prévient l'eſprit des l
& quelquefois en excéde la rigu

Les Vénitiens portent le no
maſcarade, & les Génois avec d
ce, l'or, le galon & les diamans
proſcrits dans ces deux Republ

hors les temps de *Villégiature*, où le luxe ſemble ſe venger pendant ſix ſemaines de la contrainte dans laquelle on le retient le reſte de l'année.

Ces Loix ne peuvent être qu'admirées ; elles ſont d'autant plus ſagement établies à Gênes, que ce petit Etat a pluſieurs Manufactures qui fourniſſent des étoffes de différentes eſpeces bien capables d'exciter l'orgueil & le faſte. En Allemagne, où l'on ne fabrique point de ces bagatelles agréables & ſuperflues, ou de ces étoffes qui réuniſſent la nouveauté du deſſein à la richeſſe & au goût, les Loix ſomptuaires ſeroient très-néceſſaires. L'habit de gala de Berlin, eſt un uniforme d'un gros drap bleu, & cette conduite eſt ſage. Si le luxe des Cours de Ruſſie, de Vienne & de Dreſde, s'il eſt encore permis de parler de cette derniere Ville, s'introduiſoit ſeulement pendant deux mois à la Cour de Pruſſe, le Monarque n'auroit plus d'Officier en état de le ſervir dans les temps critiques, où les coffres épuiſés ne permettent pas des paiemens réguliers ; d'ailleurs ces vêtemens ſuperbes, & cette dorure éclatante, ne ſympathi-

ſent point avec l'adminiſtration d'un Gouvernement Militaire. En France, au contraire, & ceci a toujours été contre mon avis, un Officier qui ſe préſenteroit en uniforme un jour de cérémonie, ſeroit rebuté par l'Huiſſier de la chambre, & n'entreroit pas chez le Roi, pour lequel il vient de verſer ſon ſang, je voudrois ſupprimer ce fait pour l'honneur de la Nation Françoiſe; mais je dois être vrai, le luxe eſt devenu chez nous un cinquieme aliment : l'eſprit faſtueux du peuple, la fauſſe dignité des Grands & l'opulence inſolente des Traitans, veulent des palais, des habits & des chevaux; ces fantaiſies orgueilleuſes pourroient être ſupprimées; mais je demande qu'on les leur paſſe, pourvu toutefois qu'on ſoit exact à percevoir les droits que j'ai fixés dans le Chapitre des Impôts : pourquoi les Loix ſomptuaires nous ſeroient-elles nuiſibles ? Parce que ce pays s'enrichiſſant par le luxe, doit donner l'exemple de cette magnificence qu'il introduit chez les autres Nations. Jamais les Manufactures de Lyon & les magaſins de nos Artiſtes célebres en colifichets, n'auroient ven-

du une piece d'étoffe, ou une tabatiere hors du Royaume, ſi les gens d'*air* de Paris, n'euſſent donné le prix & la vogue à ces nouveautés, il faut étaler pour vendre, & ces *agréables* ſont les *échantillons* des Négocians.

Il y a d'ailleurs, rélativement aux Loix ſomptuaires, une regle générale de laquelle il ne faut jamais ſe départir; le luxe, qui perd un petit Etat, en enrichit un grand: les Souverains ne perdant pas de vue ce principe, agiront en conſéquence.

Malgré la ſageſſe des Edits publiés contre les duels, les combats ſinguliers, qui ſe renouvellent encore, ſont rarement punis. Prononcer une peine flétriſſante contre un premier mouvement, ce ſeroit peut-être exercer une cruauté ſur des gens d'honneur, dont le tempérament bouillant céde quelquefois à une vivacité déplacée; mais tolérer des *duels* ſous le titre illuſoire de *rencontres*, c'eſt ouvrir une porte à la barbarie & à la deſtruction de l'eſpece humaine. J'avoue que le commerce des femmes, & l'eſprit philoſophique qui regne aujourd'hui, ont beaucoup diminué cette fureur de ſe tuer; mais

la manie de ſe battre n'étant pas encore éteinte en France & en Allemagne, je voudrois qu'on fît une loi qui déshonorât celui qui inſulte griévement, & le privât de ſes emplois; il faudroit auſſi que l'inſulté, qui, malgré la loi qui dégrade ſon ennemi, chercheroit à ſe venger, eſſuyât la même flétriſſure. Je crois que ce moyen que je ſoumettrai tôt ou tard à la ſagacité de Meſſieurs du Conſeil, pourroit éteindre enfin la fureur des combats ſinguliers, ſur-tout ſi la loi que je propoſe étoit exécutée avec la derniere ſévérité.

On a déjà remarqué avant moi, que la Loi qui défend de donner ou de vendre ſon bien avant l'âge de vingt-cinq ans, n'eſt pas d'accord avec celle qui permet de diſpoſer de ſa liberté à quinze. L'état des perſonnes eſt plus précieux que la fortune; & permettre à un enfant d'aller contracter aux pieds des Autels un engagement éternel dont il ne connoît pas les conſéquences, c'eſt devenir ſon tyran plutôt que ſon protecteur; il faudroit donc que les Souverains fiſſent une loi unanime, par laquelle il ſeroit défendu aux gar-

çons d'entrer dans le Cloître, ou de prendre les Ordres ſacrés dans le Clergé ſéculier avant trente ans ; & aux filles, de ſe lier par des vœux qu'elles n'euſſent vingt-cinq ans accomplis, à la réſerve de toutes celles qui ſont contrefaites & eſtropiées, & pour leſquelles un Monaſtere devroit être le ſeul aſyle.

Il ſeroit à déſirer auſſi qu'on renouvellât dans toute l'Europe une Déclaration que Louis XIV. donna dans les commencemens de ſon regne, par laquelle on exemptoit de la taille pendant cinq années tous ceux qui ſe marioient. La population, facilitée par cette grace, produiſit des cultivateurs : & un nouveau reglement auſſi digne d'être imité que le précédent. Tout pere de famille, qui avoit dix enfans vivans, ne payoit rien pendant ſa vie, parce que les Citoyens faiſant la richeſſe de l'Etat, il falloit favoriſer ceux qui en procuroient. L'appas de l'exemption pendant cinq années, favoriſoit les mariages ; & un pere de famille, qui n'attendoit plus que deux ou trois enfans pour ne rien payer pendant le reſte de ſa carriere, vivoit en honnête

homme, & n'alloit point porter ailleurs des désirs qui affligent l'hymen.

Les Princes, instruits de leurs vrais intérêts, doivent se hâter d'admettre une loi dont l'effet salutaire est de peupler & d'enrichir leurs Provinces.

Il y a peu de pays où l'on n'ait publié des loix très-sévères contre les jeux de hasard, & contre ceux qui, séduits par une sordide avarice, prêtent leurs maisons à cette troupe d'oisifs; mais, ou ces loix ont été mal exécutées, ou elles ne sont pas assez rigoureuses; le jeu, qui, depuis trente ans, a cessé d'être l'amusement des personnes honnêtes, est devenu le métier honteux d'une foule d'avanturiers, dont les mains aussi dangéreuses que si elles étoient armées d'un pistolet au coin d'un bois, attentent à la fortune de citoyens; je le dis à regret, il n'est presque plus de joueurs de bonne foi.

L'Italie & l'Allemagne, mais surtout le Piémont & la Saxe, sont des régions fertiles en sublimes escrocs, qui, courant les Diettes, les assemblées d'Etats, les fêtes de Cour, les Armées & les Bains, vont mettre impunément la bonne foi à contribution; ces mal-

heureux errans n'ont fait que trop d'éleves en France & en Eſpagne ; pour exterminer ces vers rongeurs, il faut une loi très-ſévere, qui, flétriſſant ſans diſtinction tous les joueurs, faſſe enfin rentrer la bonne foi dans le commerce de la ſociété, les Romains prononcerent de très-grandes peines contre les joueurs aux jeux de haſard, avilis & dégradés dans la République, ceux qui donnoient à jouer étoient mal traités au point qu'ils devoient, aux termes précis de la loi, rembourſer tout l'argent qu'on avoit bien ou mal perdu chez eux.

Ces loix ſubſiſtent encore, mais l'exécution en a été négligée, de maniere que les déſordres provenans des jeux de haſard augmentent tous les jours, le ſeul moyen d'y mettre un terme, eſt de faire exécuter à la derniere rigueur une Déclaration par laquelle tous les Souverains flétriroient les joueurs des jeux de haſard, en leur faiſant abattre le pouce droit, & en marquant d'un fer chand la joue gauche de tous ceux qui auroient ouvert leurs maiſons à ces hommes pernicieux.

Cette punition, ſans doute très-rigoureuſe, produiroit deux avantages,

le premier ſeroit de faire ceſſer les jeux de haſard & de faire ceſſer les friponneries dans la Ville, où la peine a été infligée, le ſecond, d'empêcher que ces joueurs ne s'introduiſent ailleurs.

Ceux qui diront que cette loi eſt trop cruelle, n'ont qu'à réfléchir ſur le nombre immenſe des familles ruinées par les jeux de haſard, ſur les vols & ſur les aſſaſſinats qui en réſultent, & ils me trouveront trop indulgent.

Il en eſt des loix utiles, comme des établiſſemens, on n'y pourvoit guere qu'on n'en ait ſenti la néceſſité annoncée par quelques accidens; les crimes les plus affreux naiſſent de cette indolence, l'Italie, la France, le midi de l'Allemagne, le Portugal & l'Eſpagne, perdent chaque année une quantité immenſe de citoyens détruits par la honte criminelle de leurs meres.

Dans les Etats du Roi de Pruſſe aucune fille ne ſe rend coupable d'un attentat auſſi révoltant; un établiſſement que tous les Souverains devroient avoir, ſauve à la fois l'honneur de la mere, & la vie de l'enfant qu'il rend à la patrie.

Il y a dans Berlin une maiſon deſtinée à recevoir les filles enceintes, elles

y entrent avant que leur groſſeſſe paroiſſe, & le plus grand ſecret couvre cette démarche, elles y ſont traitées avec tous les ſoins que leur ſituation exige, elles accouchent, ſi l'enfant qu'elles mettent au monde eſt un garçon, on leur donne 50 écus, elles en emportent 10, quand ce n'eſt qu'une fille.

Voilà un établiſſement digne d'être imité, il épargne à la fois des crimes & des ſujets; que de familles arrachées à l'opprobre, que de filles garenties du dernier ſupplice, & d'innocentes victimes rendues à la patrie, ſi une maiſon auſſi utile étoit connue dans l'Italie & dans la France. A Paris il y a un Hôpital où les filles peuvent aller dépoſer les fruits de leur incontinence ou de leur amour, mais outre qu'on ne les reçoit, pour ainſi dire, qu'au moment de l'accouchement, & qu'on les congédie peu de jours après, le myſtere n'eſt pas obſervé, & la crainte de l'éclat les éloigne d'un aſyle où le ſecret eſt violé.

Peut-il arriver qu'un Prince de l'Allemagne ou de l'Italie ſoit aſſez peu jaloux de ſa gloire & de ſes intérêts, pour ne pas ſacrifier le ſuperflu de ſes revenus à un établiſſement auſſi néceſſaire.

Ces Souverains ne voudront-ils point toucher à leurs fonds annuels ? Eh ! bien qu'ils diminuent ce qu'ils appellent leurs plaiſirs, en congédiant quelques-uns de ces malheureux Italiens, qu'un vil intérêt a privés en naiſſant des droits de l'humanité. Les appointemens de deux de ces Muſiciens ſuffiroient pour faire un fond à la maiſon que je propoſe ; quel eſt le cœur aſſez barbare pour préferer une *ariette* à la vie de vingt Citoyens ?

Aucune mere ne fera périr ſon fils, quand on la mettra à l'abri de la honte ; or, il n'eſt qu'un moyen pour la garantir de l'opprobre qu'imprime un préjugé ineffaçable, c'eſt l'adoption du projet dont il s'agit ; mais ces ſortes d'aſyles, me diſoit un demi-dévot, ont leurs inconvéniens : une fille, certaine de trouver une maiſon honnête, & des ſecours de toute eſpece, ſe livre ſans diſcrétion à ſes goûts, & la corruption ſuit.

On répond à cela qu'une fille qui affiche le libertinage, eſt punie par la police, & ne peut être dans le cas de celles qu'on ſuppoſe ici ; d'ailleurs quand il ſeroit vrai que ce plan enhardiroit

les filles, & les engageroit à être moins ſeveres avec leurs amans, s'il n'en réſultoit pas une édification pour le public, il en réſulteroit du moins un bien politique pour l'Etat qui ne ſçauroit avoir trop de Citoyens.

Je déſirerois auſſi que la mere ou le tuteur d'une fille qui s'eſt deshonorée, ſubit une amende comme complice du déſordre de ſa fille ou de ſa pupille, cette peine que les Souverains devroient introduire, amélioreroit l'éducation des enfans, parce que ceux, à qui ils appartiennent redoutant la honte d'une punition publique, veilleroient de près la conduite de la fragile jeuneſſe; vérité inconteſtable, les crimes des enfans ſont toujours l'ouvrage de la facilité ou de l'indolence des parens, ainſi la juſtice devroit leur en faire partager les peines.

Les Peres ſont reſponſables de leurs enfans quant aux effets civils, pourquoi ne voudroit-on pas qu'ils le fuſſent rélativement aux effets moraux? Le premier ſoin des parens doit ſe porter ſur les mœurs de leur famille, s'ils négligent d'y veiller, ils ſont coupables de tous les déſordres qui réſulte-

ront toujours d'une mauvaiſe éducation.

Un pere eſt condamné par la loi à payer les vitres que ſon fils aura caſſées, l'eſprit du Légiſlateur a été d'engager les peres à ſuivre de près la conduite de leurs enfans; la même loi ne devroit-elle pas punir un pere, une mere dont le fils ſe dégrade par des actions indignes, & la fille ſe deshonore par l'indécence de ſes mœurs? Le même eſprit auroit dû animer le Légiſlateur, s'il a voulu faire une diſtinction du cas où les peres doivent payer pour leurs enfans, ou ceux-ci pour eux-mêmes, il a eu tort, & c'eſt aux Souverains à ſuppléer à la loi en affermiſſant les bonnes mœurs ſi eſſentielles à la ſûreté du Prince, à la gloire de l'Etat & à l'honneur des familles.

Un établiſſement preſque auſſi utile que le précédent, ſeroit une maiſon honnête, gouvernée par un Gentilhomme malheureux, & par conſéquent ſenſible aux maux qu'il a ſouffert, il auroit ſous lui des Adminiſtrateurs d'un rang ſubalterne; cet aſyle néceſſaire à la ſociété, à la Nobleſſe indigente, au Négociant infortuné

par

par la faute d'autrui, & un Citoyen miſérable, ſans être criminel, ſeroit le refuge de cette eſpece de *pauvres*, qu'on nomme *honteux*, ſoit qu'ils ne fuſſent pas nés pour cette ſituation déplorable, ſoit que des diſgraces étrangeres les euſſent réduits à cette affreuſe extrémité.

Je voudrois que les fonds de cet établiſſement ne coûtaſſent rien, ni au Prince, ni aux Sujets, il n'y a pas une Communauté Religieuſe qui ne diſtribue tous les jours des aumônes conſidérables à cette foule de fainéans miſérables par oiſiveté & ſouvent criminels par les ſuites de ce vice : ces aumônes font vivre dans le brigandage des hommes qui deviendroient utiles, ſoit en labourant la terre, ſoit en ſervant dans les Armées. Supputez ce que dans chaque Ville d'un Prince il en coûte à ces Monaſteres pour ces aumônes dangereuſes, & vous formerez de ce revenu un établiſſement ſolide dans la Capitale où l'on raſſemblera les pauvres Gentilhommes qui n'aviliront plus leur nom & leur poſtérité, en offrant aux regards d'une populace toujours inſolente le ſpectacle d'un mal-

heureux qui va mendier des ſecours auſſi humilians que des refus. Un Négociant qui a été dans l'opulence, & qu'une banqueroute de ſes correſpondans réduit à la miſere, ira cacher ſa honte & trouver un pain de conſolation dans cet aſyle, il en ſera de même de tous ceux qui, nés dans une condition honnête & au deſſus de la lie du peuple, manqueront du ſimple néceſſaire par la faute des autres.

Cette maiſon, qui ſera une décharge pour l'Etat, deviendra la retraite de quantité de reſpectables infortunés qui béniront le Prince & la Patrie. A l'égard de ce tas de miſérables mendians dont j'ai ſupprimé les aumônes, on s'en débarraſſera en les faiſant travailler de force dans ces Hôpitaux établis dans preſque toutes les Villes policées.

On ne peut abandonner les établiſſemens qui ſont le principal objet de ce chapitre, ſans veiller ſur le ſort des défenſeurs de la Patrie; je crois qu'il ſeroit à propos de ſupprimer l'Hôtel des Invalides, & d'y tranſporter notre Ecole de la Nobleſſe Militaire; le bénéfice de la Loterie, & le produit de l'impôt que nous avons mis ſur les cartes, ſuffiroient.

alors à l'entretien de ces jeunes Gentilshommes, & le Roi n'auroit point de nouveaux ſecours à demander à ſes peuples pour la conſtruction de cet Hôtel; les Invalides ſuffiroient pour contenir tous ces éleves, dont on pourroit aiſément augmenter le nombre, du bénéfice qui reviendroit au Roi par la ſuppreſſion de cet Hôtel des Invalides; mais que faire de ce vieux ſoldat, de ce malheureux bleſſé? Le placer, non pas dans un Cloître, comme on a fait autrefois en France; ou dans un Hôtel particulier, comme on a fait aujourd'hui; mais dans des Bourgs & dans des Villages. Comment y vivroient-ils? Qu'y feroient-ils? Habillés par le Souverain, ils vivroient au moyen de leur ſolde, & exerceroient les jours de Fêtes & de Dimanches, tous les jeunes Payſans deſtinés à remplir la *Milice* ou les *Recrues Provinciales* que je viens de propoſer au Roi. Cette jeuneſſe, formée par les évolutions militaires, & familiariſée à la longue avec le ſervice, viendroit à l'armée ſans répugnance, & vaudroit bientôt de vieux ſoldats.

On peut faire deux objections contre mon projet. 1°. Que deviendront ces

vieux Militaires, quand ils tomberont malades? 2°. Que ferez-vous des eſtropiés, ſi vous n'avez pas un aſyle où ils puiſſent trouver place.

Dans la répartition que je fais des ſoldats Invalides, je les mets proportionnément à leur nombre, dans les différens Villages du Département; le ſoldat encore actif y eſt nourri au moyen de ſa paye, que je donne aux Maires & Echevins, qui ſont obligés d'en avoir ſoin dans tous les temps. Quant aux eſtropiés, je les place également dans un Bourg ou Village; la Communauté qui jouit de ſa paye, ſera tenue d'en prendre ſoin.

Par cet arrangement, qu'on trouvera bon, ſi on veut en peſer toutes les parties, le Roi & ceux qui l'imiteront jouiront de trois avantages; ils placeront le Militaire qui ne peut plus faire campagne; ils acquéreront des ſoldats tout formés; & ils épargneront ces ſommes immenſes que l'adminiſtration d'un Hôtel ou d'un Hôpital particulier conſommeroit.

A l'égard des Officiers, ils auront eur penſion de retraite, qu'ils mangeront où ils voudront, pourvu que les

Cours, plus exactes qu'autrefois, ne les réduiſent pas à demander l'aumône ou à chercher une place dans la Maiſon des *Pauvres honteux*.

Preſque tous les Princes de l'Europe ont fait des loix contre les vagabonds & les gens ſans aveu, qui, vivans ſans patrie & ſans biens, courent le monde pour en trouver; on les punit, & c'eſt agir ſagement; mais on pourroit tirer un avantage réel de ces coureurs, au lieu de les fouetter & de les bannir comme on fait en France & en Allemagne, il faudroit ſe contenter de les retenir pendant dix ans pour les employer, ſans les flétrir, aux travaux publics, ils feroient à peu près le métier que font les galeriens en Italie & dans d'autres pays, on les occuperoit au défrichement des terres, aux fortifications, au balayement des places & des jardins publics, à l'arroſement & à la propreté des rues, & enfin à tous les ouvrages qui ont rapport à l'utilité ou à l'embelliſſement de la patrie.

Les Souverains Allemands, qui adopteroient cet établiſſement, ſoulageroient leurs Sujets, accablés par les

corvées, & les troupes veilleroient à la ſûreté générale en retenant des vagabonds, qui commencent par demander l'aumône, & qui finiſſent par maſſacrer ceux qui les refuſent.

Des Militaires, orgueilleux d'un rang qui les honore à juſte titre, vont ſe récrier contre ce que je viens d'avancer plus haut, & ils diront ſans doute que le ſoldat eſt fait pour combattre l'ennemi de ſon Maître, & non pas pour livrer la guerre à des voleurs & à des aſſaſſins. Je répondrai à ces Meſſieurs, que le plus cruel ennemi de l'Etat eſt un voleur de grand chemin, qui attente non-ſeulement à la fortune, mais à la vie de tous les paſſans. En confiant aux troupes la garde des chemins publics, on ſe débarraſſera de tous ces gens de la Maréchauſſée, preſque tous mariés, timides & ſuſceptibles d'être aiſément corrompus : ces hommes ſont mépriſés, j'en conviens, la plûpart achetent leur emploi, l'exercent mal, & ſe laiſſent ſéduire : mais un Grenadier intrépide, qui agit ſous les yeux d'un Officier reſpectable, eſt à l'abri des ſoupçons, & s'honore en

veillant au maintien du repos public & à la ſûreté de ſes concitoyens.

Les eſprits délicats qui voudront réfuter mon projet, doivent réfléchir auparavant qu'il n'y a jamais de honte à pourſuivre des ſcélérats ; l'ennemi le plus à craindre eſt celui qui habite dans l'Etat : l'arrêter & le combattre ne ſera jamais un opprobre aux yeux des vrais Citoyens. Je fais plus de cas d'un ſoldat qui amenera dans les priſons un aſſaſſin redoutable, que s'il avoit pris un Général priſonnier.

Il n'y a, je le dirai toujours, aucune honte à venger la liberté publique & à punir le crime ; & ſi les Souverains congédioient leur Maréchauſſée diſpendieuſe, pour laiſſer la chaſſe des brigands à leurs ſoldats, il n'y auroit plus que de ces grands voleurs qu'on connoît, & qu'on ne punit point ; & la communication de l'Europe ſeroit tranquille dans tous les temps.

FIN.